

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 9 et 11 décembre 2019
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2019-0096 – 24, 42^e Avenue
 - 3.1.2.** DM 2019-0098 – lot 2 524 199 (chemin de la Grande-Côte et 55^e Avenue)
 - 3.1.3.** DM 2019-0119 – 249, rue Drouin
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-312 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-314 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-315 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.4.** Règlement numéro 1675-316 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.5.** Règlement numéro 1675-317 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.6.** Règlement numéro 1675-318 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.7.** Règlement numéro 1675-319 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1776-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1906-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1924-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1925-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2020 – 19 HEURES**

5. Dossier du maire

5.1. Vœux

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district des Moissons

7.1.1. Association des citoyens du quartier des Moissons – film d’animation

7.2. Conseiller du district des Îles

7.2.1. Inondations printanières

7.2.2. Pont des Îles Corbeil – éclairage

7.3. Conseillère du district du Carrefour

7.3.1. Rue Villeneuve – lettre aux citoyens

7.3.2. Rue Albert – lettre aux citoyens

7.3.3. Remerciements

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

7.4.1. Programmation des festivités hivernales

7.4.2. Chemin de la Grande-Côte – traverses piétonnières

7.4.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – assemblée générale annuelle

7.4.4. Parc Nature Saint-Eustache – soirée d’information

7.4.5. Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no:1813 – collecte de sang

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

8.1.1. Services professionnels d’actuariat pour la gestion des assurances collectives

8.1.2. Transport et disposition de boues sanitaires

8.1.3. Contrôle de la qualité de l’eau des bassins du complexe aquatique – exercice d’une option de renouvellement

8.1.4. Services professionnels de programmation d’automates à l’usine de filtration – exercice d’une option de renouvellement

8.2. Demande de permis d’alcool

8.2.1. 9124-5936 Québec inc. – 807, chemin de la Rivière Nord

8.3. Souscription d’un emprunt temporaire

8.3.1. Règlement numéro 1927 intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, de traitement de l’eau potable et un emprunt de 300 250 \$ »

9. Personnel

- 9.1. Embauche – contractuel – Service du sport et du plein air
- 9.2. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air
- 9.3. Nomination – policier régulier – Service de police

10. Commissions et comités du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019
- 10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 décembre 2019
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 décembre 2019
- 10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 décembre 2019
- 10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2019
- 10.6. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 novembre 2019
- 10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 décembre 2019
- 10.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 décembre 2019
- 10.9. Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019
- 10.10. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 décembre 2019
- 10.11. Comité d'analyse des demandes de démolition des bâtiments d'intérêts patrimoniaux - nomination
- 10.12. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Adhésion de la Ville à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir
- 11.1.2. ASCA Autoterminals inc. – 305, boulevard Albert-Mondou – conclusion d'une entente
- 11.1.3. Mini entrepôt Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente
- 11.1.4. Servitude – Innoparc Albatros – Hydro-Québec et Bell Canada



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2020 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Association des bibliothèques publiques du Québec – conclusion d’une entente
- 11.2.2. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. – modification au protocole d’entente
- 11.2.3. Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. – conclusion d’une entente
- 11.2.4. Demande d’aide financière – Association régionale de loisirs pour personne handicapée des Laurentides
- 11.2.5. Demande d’aide financière – Fonds du patrimoine culturel québécois – Programme d’aide aux immobilisations
- 11.2.6. J.T. Recherches inc. – conclusion d’une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1. Convention d’installation de travaux d’infrastructures dans le cadre d’un projet intégré – remise de la conduite principale d’aqueduc et des poteaux d’incendie – Groupe L’Héritage inc. – lot 6 086 349 – SM-351.13 – Multi
- 11.3.2. Convention d’installation de services municipaux, d’infrastructures et de remise de rue – Groupe L’Héritage inc. – lot 6 219 068 – SM-351.14
- 11.3.3. Convention d’installation de services municipaux, d’infrastructures et de remise de rue – Groupe L’Héritage inc. – lot 6 288 678 – SM-351.15

11.4. Directeur général

- 11.4.1. Partage de service de soutien en matière de technicien en scène d’incendie – entérinement d’une entente

12. Rapport et comptes du mois

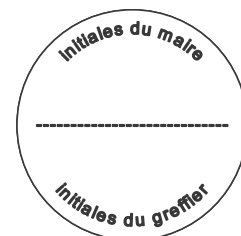
- 12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2019
- 12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2019

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 janvier 2020 à 19 heures** à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache.

Sont présents le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères: Michèle Labelle, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-01-001

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, avec les modifications suivantes :

- Ajouter le sujet suivant :
 - « **5.2.** Nomination – Réseau de transport métropolitain »;
- Retirer les sujets suivants :
 - « **7.3. Conseillère du district du Carrefour**
 - 7.3.1.** Rue Villeneuve – lettre aux citoyens
 - 7.3.2.** Rue Albert – lettre aux citoyens
 - 7.3.3.** Remerciements »;
- Par conséquent les sujets 7.4.1. à 7.4.5. deviennent 7.3.1. à 7.3.5.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2020-01-002

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 9 et 11 décembre 2019

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 9 et 11 décembre 2019.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-01-003

3.1.1. DM 2019-0096 – 24, 42^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0096 soumise afin de permettre une superficie de lot de 412,50 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette superficie à 420 mètres carrés, à la condition suivante :

- Aucun permis de lotissement ne sera émis tant qu'une demande de permis complète pour la construction d'un bâtiment principal sur le futur lot ne sera pas déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-11-158 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 14 novembre 2019.

Résolution 2020-01-004

3.1.2. DM 2019-0098 – lot 2 524 199 (chemin de la Grande-Côte et 55^e Avenue)

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Considérant le report de la décision quant à cette demande de dérogation mineure à la séance ordinaire du 15 octobre 2019;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0098 soumise afin de permettre que la largeur d'une servitude de passage soit de 3,66 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette largeur à 6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-08-120 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 20 août 2019.

Résolution 2020-01-005

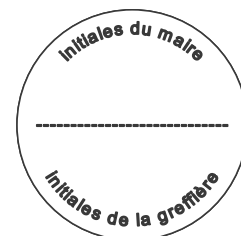
3.1.3. DM 2019-0119 – 249, rue Drouin

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0119 soumise afin de permettre de réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal à 0,36 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge 0,90 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-11-159 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 14 novembre 2019.



4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2020-01-006

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-312 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-312 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-01-007

4.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-314 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-314 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-01-008

4.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-315 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-315 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-01-009

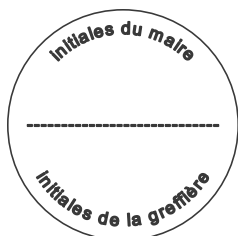
4.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-316 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-316 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-01-010

4.1.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-317 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-317 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-01-011

4.1.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-318 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-318 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-01-012

4.1.7. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-319 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-319 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

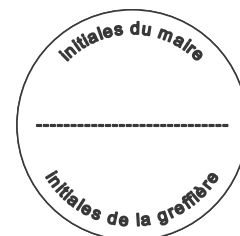
4.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'interdire l'utilisation d'une lanterne volante sur une propriété publique ou privée.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Sujet :

4.2.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1906-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier le nom du Comité de concertation agricole et décréter le Comité « Parc Nature Saint-Eustache ».

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.2.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1924-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'arrimer les exigences d'installation de conteneurs semi-enfouis ou hors-sol pour la collecte des matières organiques à celles déjà prévues pour la collecte des déchets domestiques et des matières recyclables.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.2.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1925-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de corriger le taux de la taxe foncière spéciale pour la grande zone blanche et la petite zone blanche à la section 3 (Taxe foncière spéciale « Règlements d'emprunt ») et corriger le taux du règlement 1735 à l'annexe B.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre quitte l'assemblée.

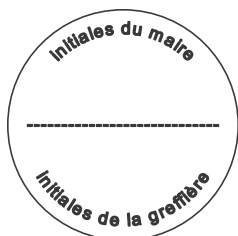
5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Vœux

Monsieur le maire et au nom des membres du conseil offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville en cette nouvelle année.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-01-013

5.2. Nomination – Réseau de transport métropolitain

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c.R-25.01);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain suite à la vacance d'un siège parmi les municipalités de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT que ladite loi prévoit un processus de nominations, par collège électoral à cette fin;

CONSIDÉRANT que le maire sera à l'extérieur du pays le 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater monsieur Pierre Charron, maire, ou madame Isabelle Lefebvre, mairesse suppléante, de la Ville de Saint-Eustache, à déposer auprès du secrétaire général du Réseau de transport métropolitain, la présente résolution, proposant la candidature de madame Marlène Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand.

D'autoriser monsieur Pierre Charron, maire ou madame Isabelle Lefebvre, mairesse suppléante, de la Ville de Saint-Eustache, à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votation.

6. Période de questions

- 1) Un citoyen s'enquiert des développements auprès des gouvernements quant à la signalisation de la circulation à l'intersection de la 25^e Avenue et de l'autoroute 640.

Madame la conseillère Isabelle Mattioli quitte l'assemblée.

- 2) Un citoyen s'enquiert des intentions de la Ville quant au déneigement à l'intérieur des limites territoriales.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Mattioli reprend son siège.

- 3) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique que les matières organiques collectées appartiennent à la compagnie mandatée. Il sera toutefois étudiée la possibilité d'obtenir une remise de compost.

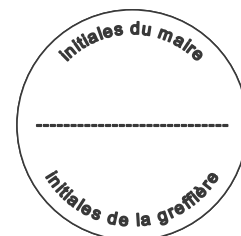
7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.1.1. Association des citoyens du quartier des Moissons – film d'animation

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre invite les citoyens à venir visionner le film d'animation « Histoire de jouets 4 » le vendredi 17 janvier à 18 h 30 au Boisé des Moissons.



7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Inondations printanières

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que le dépôt des sacs de sable, en cas d'inondations printanières, demeurent à l'usine de traitement des eaux usées ou à la caserne de la 25^e Avenue et que les élus visés soient concertés en temps opportun.

Sujet :

7.2.2. Pont des Îles Corbeil – éclairage

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'éclairer le pont des Îles Corbeil.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Programmation des festivités hivernales

Madame la conseillère Isabelle Mattioli passe en revue la programmation des festivités hivernales organisées par la Ville et invite les citoyens à y participer en grand nombre.

Sujet :

7.3.2. Chemin de la Grande-Côte – traverses piétonnières

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère de dégager systématiquement l'accès aux poteaux permettant l'accès aux traverses piétonnières sur le chemin de la Grande-Côte, aux intersections de la rue Landry et du boulevard Arthur-Sauvé.

Sujet :

7.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – assemblée générale annuelle

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite ses citoyens à l'assemblée générale annuelle de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie qui aura lieu le 16 janvier 2020 à 19 heures à la bibliothèque Guy-Bélisle.

Sujet :

7.3.4. Parc Nature Saint-Eustache – soirée d'information

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite les citoyens à la soirée d'information du 12 février 2020 à 19 heures au Centre d'art La petite église concernant le Parc Nature Saint-Eustache.

Sujet :

7.3.5. Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no:1813 – collecte de sang

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite la population à participer à la 56^e collecte de sang des Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no:1813 le 5 février prochain de 10 h 30 à 19 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-01-014

8.1.1. Services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Mallette Actuaire inc., relativement aux services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives, au montant total de 80 000 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-H-P-48;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-015

8.1.2. Transport et disposition de boues sanitaires

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par JMV Environnement inc., relativement au transport et disposition de boues sanitaires, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 998 400 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-E-P-50;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-016

8.1.3. Contrôle de la qualité de l'eau des bassins du complexe aquatique – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au contrôle de la qualité de l'eau des bassins du complexe aquatique, contrat intervenu avec Sodem inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-S-P-02;

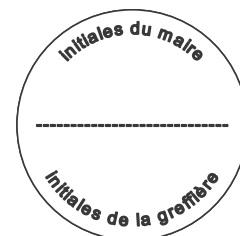
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-017

8.1.4. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration, contrat intervenu avec Solutions NC inc.;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-E-P-10 et selon la convention intervenue relative au prix établie selon l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Demande de permis d'alcool

Sujet :

8.2.1. 9124-5936 Québec inc. – 807, chemin de la Rivière Nord

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par le 9124-5936 Québec inc. est déposée au dossier du conseil.

8.3. Souscription d'un emprunt temporaire

Résolution 2020-01-018

8.3.1. Règlement numéro 1927 intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, de traitement de l'eau potable et un emprunt de 300 250 \$ »

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache / Deux-Montagnes d'un emprunt temporaire n'excédant pas 300 250 \$ dans le cadre du règlement 1927;

D'autoriser le maire et la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2020-01-019

9.1. Embauche – contractuel – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Carole Harinen, au poste de contractuel au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

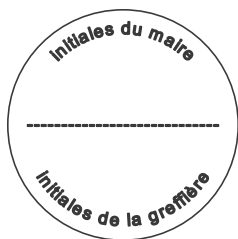
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-020

9.2. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Charlotte Dampousse et Sandrine Julien, aux postes de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-01-021

9.3. Nomination – policier régulier – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la nomination de l'agent Danny Chénier-Gascon, au statut de policier régulier au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-01-022

**10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2019-12-128 à CAPFRH-2019-12-139, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019, telles que présentées.

Résolution 2020-01-023

**10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le
10 décembre 2019**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDE-2019-12-018, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 décembre 2019, telle que présentée.

Sujet :

**10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de
l'assemblée tenue le 3 décembre 2019**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 décembre 2019 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-01-024

**10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le
11 décembre 2019**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2019-12-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 décembre 2019, telle que présentée.

Résolution 2020-01-025

**10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2019**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2019-12-220 à CSPALCC-2019-12-223, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2019, telles que présentées.



Résolution 2020-01-026

10.6. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l’assemblée tenue le 29 novembre 2019

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2019-11-046 à CCT-2019-11-050, contenues au procès-verbal de l’assemblée tenue le 29 novembre 2019, telles que présentées.

Résolution 2020-01-027

10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l’assemblée tenue le 17 décembre 2019

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2019-12-012, contenue au procès-verbal de l’assemblée tenue le 17 décembre 2019, telle que présentée.

Résolution 2020-01-028

10.8. Commission de l’environnement et de l’embellissement – procès-verbal de l’assemblée tenue le 17 décembre 2019

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2019-12-009, contenue au procès-verbal de l’assemblée tenue le 17 décembre 2019, telle que présentée.

Sujet :

10.9. Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l’assemblée tenue le 18 décembre 2019

Le procès-verbal de l’assemblée tenue le 18 décembre 2019 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.10. Commission jeunesse – procès-verbal de l’assemblée tenue le 10 décembre 2019

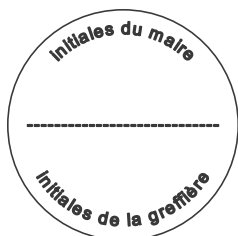
Le procès-verbal de l’assemblée tenue le 10 décembre 2019 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-01-029

10.11. Comité d’analyse des demandes de démolition des bâtiments d’intérêts patrimoniaux - nomination

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes membres du comité ci-après:

Comité d’analyse des demandes de démolition des bâtiments d’intérêts patrimoniaux	Patrice Paquette, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Michèle Labelle <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Émilie Goffart - Normand Rousseau



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-01-030

10.12. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2020-01-031

10.12. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2019

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2016-0075R2, PIIA 2017-0022R1, PIIA 2019-0121R, PIIA 2019-0132, PIIA 2019-0134, PIIA 2019-0135 et PIIA 2019-0139, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-01-032

11.1.1. Adhésion de la Ville à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

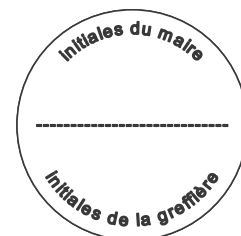
CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts, assumés par les municipalités, sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux effectués par Énergir dans l'emprise publique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre l'UMQ et Énergir que l'entente est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

D'abroger en conséquence la résolution 2019-04-264.

Résolution 2020-01-033

11.1.2. ASCA Autoterminals inc. – 305, boulevard Albert-Mondou – conclusion d'une entente

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec ASCA Autoterminals inc., une entente et transaction relative aux taxes municipales imposées pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 17 août 2018, lorsqu'elle louait un local situé au 305, boulevard Albert-Mondou, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-034

11.1.3. Mini entrepôt Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Mini entrepôt Saint-Eustache inc., une entente et transaction relative à la taxe spéciale en vertu du règlement 1684 pour les années 2017 et 2018, imposée sur l'immeuble situé au 155, rue Williams, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 913 883, cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-035

11.1.4. Servitude – Innoparc Albatros – Hydro-Québec et Bell Canada

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Hydro-Québec et Bell Canada une servitude relative à des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie des lots 6 270 951, 6 270 954, 6 318 268, 6 325 532 et 6 331 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-01-036

11.2.1. Association des bibliothèques publiques du Québec – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville confirme son adhésion au programme biblio-aidants, géré par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la Ville à conclure une entente à cette fin, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la bibliothécaire intérimaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.2. de l'ordre du jour, et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-01-037

11.2.2. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. – modification au protocole d'entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc., une modification à l'entente de partenariat, conclue en vertu de la résolution numéro 2019-10-640, visant à offrir une programmation dans le cadre des festivités de la fête nationale, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Résolution 2020-01-038

11.2.3. Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Corporation du théâtre Saint-Eustache inc., une entente de visibilité corporative, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-039

11.2.4. Demande d'aide financière – Association régionale de loisirs pour personne handicapée des Laurentides

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet pour la promotion et le développement de l'accessibilité, tenu par l'Association régionale de loisirs pour personne handicapée des Laurentides;

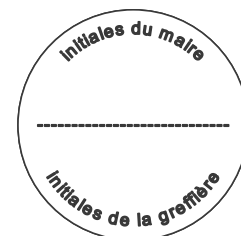
D'autoriser la coordonnatrice du Service de l'animation communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-040

11.2.5. Demande d'aide financière – Fonds du patrimoine culturel québécois – Programme d'aide aux immobilisations

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière, par le biais du programme Fonds du patrimoine culturel québécois en vertu du Programme d'aide aux immobilisations, relativement aux travaux de réfection de la maison du meunier du moulin Légaré, et de prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 323 632,58 \$;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-041

11.2.6. J.T. Recherches inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec J.T. Recherches inc., une entente de renouvellement (addendum no. 1) concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la bibliothécaire intérimaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-01-042

11.3.1. Convention d'installation de travaux d'infrastructures dans le cadre d'un projet intégré – remise de la conduite principale d'aqueduc et des poteaux d'incendie – Groupe L'Héritage inc. – lot 6 086 349 – SM-351.13 – Multi

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec Groupe L'Héritage inc., une convention d'installation de travaux d'infrastructures dans le cadre d'un projet intégré et de remise de la conduite principale d'aqueduc et des poteaux d'incendie pour le lot 6 086 349 du cadastre du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-043

11.3.2. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue – Groupe L'Héritage inc. – lot 6 219 068 – SM-351.14

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec Groupe L'Héritage inc., une convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue pour le lot 6 219 068 du cadastre du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-01-044

11.3.3. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue – Groupe L'Héritage inc. – lot 6 288 678 – SM-351.15

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec Groupe L'Héritage inc., une convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue pour le lot 6 288 678 du cadastre du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.4. Directeur général

Résolution 2020-01-045

11.4.1. Partage de service de soutien en matière de technicien en scène d'incendie – entérinement d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'entente conclue avec la Régie de police du Lac-des-Deux-Montagnes, la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville, la Ville de Blainville et la Ville de Repentigny, relative au partage de service de soutien en matière de technicien en scène d'incendie, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2019

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2019 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-01-046

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2019

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2019, lesquels totalisent 4 955 609,03 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-01-047

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2019-0071 – 57, 65^e Avenue
 - 3.1.2. DM 2019-0124 – 217, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.3. DM 2019-0125 – 221, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.4. DM 2019-0127 – 16, boulevard Industriel
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1776-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1906-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »
 - 4.1.3. Règlement numéro 1924-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »
 - 4.1.4. Règlement numéro 1925-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »
 - 4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3. Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4. Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1930 intitulé « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable »
- 5. Dossier du maire**
- 6. Période de questions**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 FÉVRIER 2020 – 19 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Îles

- 7.1.1. Dépôt à neige
- 7.1.2. Étude de circulation
- 7.1.3. Lampadaires – chemin de la Grande-Côte
- 7.1.4. Abris d'autos
- 7.1.5. Gala de la Culture

7.2. Conseillère du district du Carrefour

- 7.2.1. EXO
- 7.2.2. Abrasifs
- 7.2.3. Puisards
- 7.2.4. Remerciements – Service des travaux publics

7.3. Conseiller du district Clair Matin

- 7.3.1. Tournoi Bantam

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.4.1. Festivités hivernales
- 7.4.2. Félicitations et remerciements - Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no:1813 – collecte de sang

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Marquage de rues
- 8.1.2. Fourniture et implantation d'un système intégré des ressources humaines (SIRH) – système de pondération et d'évaluation
- 8.1.3. Services professionnels en ingénierie – pluviométrie - système de pondération et d'évaluation
- 8.1.4. Services professionnels en ingénierie – surveillance des travaux – système de pondération et d'évaluation

8.2. Souscription d'un emprunt temporaire

- 8.2.1. Règlement numéro 1928 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, d'ouvrages d'art, de bâtiments, de chaussées, de digues, de pistes cyclables, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique et un emprunt de 9 800 680 \$ »

9. Personnel

- 9.1. Embauche – commis bibliothèque – Service de la bibliothèque
- 9.2. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air
- 9.3. Embauche – analyste-programmeur – Service des technologies de l'information

10. Commissions et comités du conseil

- 10.1.** Nomination aux commissions ou comités du conseil
- 10.2.** Nomination au sein d'un organisme
- 10.3.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 janvier 2020
- 10.4.** Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020
- 10.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 janvier 2020
- 10.6.** Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2020
- 10.7.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2020
- 10.8.** Commission de la sécurité publique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020
- 10.9.** Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2020
- 10.10.** Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 janvier 2020
- 10.11.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2020
- 10.12.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 janvier 2020
- 10.13.** Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020
- 10.14.** Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Politique numéro POL-1030 intitulé « Politique d'utilisation des médias sociaux à la Ville de Saint-Eustache »
- 11.1.2.** Caroline Jalbert et Steve Girard – intervention à un acte de vente – lot 6 269 863
- 11.1.3.** Condos industriels Saint-Eustache inc. - mainlevée
- 11.1.4.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1929 (règlement d'emprunt 305 600 \$ - acquisition et remplacement d'équipements au Service des eaux et affectation de la somme des soldes disponibles des règlements numéros 1800, 1835 et 1852)
- 11.1.5.** Guimond gestion immobilière inc. - vente d'un immeuble - Innoparc Albatros industriel - acte de correction - lot 5 853 719
- 11.1.6.** Sylvie Sigouin et Christophe Mohin – conclusion d'une entente
- 11.1.7.** Ville de Saint-Eustache - vente et acquisition d'immeubles - lots 1 363 399, 1 604 206 et 2 524 433



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 FÉVRIER 2020 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Demande d'aide financière – Hydro-Québec - Programme de mise en valeur intégrée
- 11.2.2.** Demande d'aide financière – ministère du Patrimoine canadien
- 11.2.3.** La fresque « Marché public à Saint-Eustache, au 19^e siècle » (82-84 rue Saint-Eustache) – conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Construction du pont Joseph-Lacombe
 - 11.3.1.1.** Demandes à divers intervenants
 - 11.3.1.2.** Demandes de dérogations
- 11.3.2.** Éclairage routier – mandat à un organisme
- 11.3.3.** Immunisation contre les crues printanières de la rivière des Mille Îles sur la rue Chartrand et agrandissement du stationnement du parc Boisé des Moissons – demandes de dérogations
- 11.3.4.** Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes – conclusion d'une entente intermunicipale
- 11.4.2.** Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale
- 11.4.3.** Programme de soutien financier à des initiatives en matière de violence conjugale du Secrétariat à la condition féminine

12. Rapport et comptes du mois

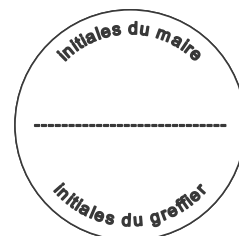
- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de janvier 2020
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **10 février 2020 à 19 heures** à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache.

Sont présents le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères: Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis (à partie), Marc Lamarre, Isabelle Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Michèle Labelle et Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-02-048

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :

« **5.1.** Lettre d'appui à Cobamil ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-02-049

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-02-050

3.1.1. DM 2019-0071 – 57, 65^e Avenue

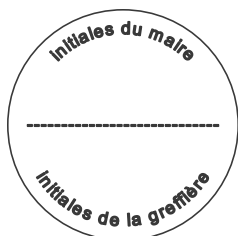
Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0071 soumise afin de permettre un bâtiment principal d'une hauteur de 11,43 mètres, au lieu de 9,5 mètres, permettre l'élévation du premier plancher à 2,54 mètres, au lieu de 1,8 mètre, et permettre une occupation au sol de 38,09 %, au lieu de 35 %, ces normes sont celles du règlement numéro 1675 de zonage;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0071 soumise afin de permettre l'élévation du premier plancher à 2,54 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 1,8 mètre, aux conditions suivantes :

- L'escalier d'accès en façade devra être composé de deux volées en forme de « L », sensiblement de la même dimension, afin d'atténuer l'impact visuel de l'accès au bâtiment, mais n'excédant pas les empiètements autorisés dans la marge prévue à la réglementation;
- Un plan d'aménagement paysager, visant à atténuer l'impact visuel du plancher du rez-de-chaussée et de l'escalier reconfiguré, devra être déposé au Service de l'urbanisme;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre un bâtiment principal d'une hauteur de 11,43 mètres et une occupation de sol de 38,09 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement à 9,5 mètres et 35 %;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-06-089 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 13 juin 2019.

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre arrive à ce moment.

Résolution 2020-02-051

3.1.2. DM 2019-0124 – 217, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0124 soumise afin de permettre une marge avant de 4,89 mètres, une marge latérale de 5,10 mètres, une marge arrière de 9,42 mètres et un empiètement de l'escalier de 3,08 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement à 6,0 mètres, 9,0 mètres, 15,0 mètres et 1,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-12-169 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2019.

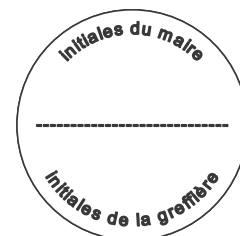
Résolution 2020-02-052

3.1.3. DM 2019-0125 – 221, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.



Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0125 soumise afin de permettre une marge avant de 4,92 mètres, une marge latérale gauche de 6,91 mètres, une marge latérale droite de 5,52 mètres, une marge arrière de 9,20 mètres et un empiètement de l'escalier de 3,90 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement à 6,0 mètres, 9,0 mètres, 9,0 mètres, 15,0 mètres et 1,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-12-170 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2019.

Résolution 2020-02-053

3.1.4. DM 2019-0127 – 16, boulevard Industriel

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0127 soumise afin de permettre une marge avant de 3,50 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 4,50 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-12-171 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2019.

4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2020-02-054

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-011 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-02-055

4.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1906-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1906-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1906 INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-02-056

4.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1924-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1924 concernant la collecte des matières résiduelles »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1924-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1924 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-02-057

4.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1925-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1925-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1925 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

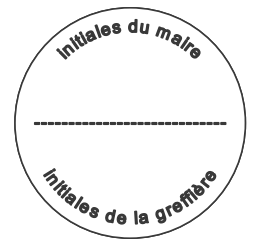
Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 1-H-25 à même la zone 1-C-23, laquelle est abrogée, permettre, dans la zone 1-H-25, l'usage « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) et « C-02 : Commerce local », et permettre que ces usages puissent être utilisés en occupation mixte. Il établit également les normes applicables.



Résolution 2020-02-058

4.2.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 9 mars 2020, à 19 heures.

Sujet :

4.2.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 8-H-16, que l'occupation maximale du terrain passe de 35 % à 40 % pour l'ensemble des usages.

Résolution 2020-02-059

4.2.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 9 mars 2020, à 19 heures.

Sujet :

4.2.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer, de la zone 3-C-35, l'usage C-04 (Commerce régional).

Résolution 2020-02-060

4.2.3. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 9 mars 2020, à 19 heures.

Sujet :

4.2.4. Avis de motion

Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à autoriser, pour les zones 6-H-17, 6-H-19, 6-H-22, 7-C-15, 7-H-16, 7-P-19, 8-H-16 et 8-P-18, la construction d'ouvrage de protection contre les inondations conformément au règlement AME-2019-03.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-02-061

4.2.4. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 9 mars 2020, à 19 heures.

4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1930 intitulé « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de régir l'utilisation de l'eau potable et de remplacer le règlement numéro 1696.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Résolution 2020-02-062

5.1. Lettre d'appui à Cobamil

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de transmettre à Cobamil une lettre d'appui pour l'organisation d'une pêche en herbe le 21 juin 2020 sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache.

6. Période de questions

- 1) Un citoyen s'enquiert des répercussions de l'adoption du projet de la loi 40 pour la Ville.
- 2) Un citoyen fait mention d'un débordement d'élèves sur le territoire.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.1.1. Dépôt à neige

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait mention d'une problématique de bruit lorsque les camions déversent la neige au dépôt à neige.

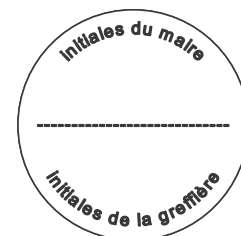
Sujet :

7.1.2. Étude de circulation

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des résultats de l'étude de circulation demandée par la Ville.

Monsieur le conseiller Yves Roy quitte l'assemblée et, par conséquent, ne participe pas aux discussions du point 7.1.3.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sujet :

7.1.3. Lampadaires – chemin de la Grande-Côte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de créer un fonds de réserve pour permettre le remplacement des lumières de lampadaires.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

Sujet :

7.1.4. Abris d'autos

Monsieur le conseiller Raymond Tessier retire ce sujet.

Sujet :

7.1.5. Gala de la Culture

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état du succès de la 12^e édition du Gala de la Culture qui s'est tenu le 22 janvier dernier au Centre d'art La petite église et remercie les bénévoles de leur implication.

7.2. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.2.1. EXO

Monsieur le maire indique qu'il communiquera avec EXO.

Sujet :

7.2.2. Abrasifs

Au nom de madame la conseillère Sylvie Mallette, monsieur le maire mentionne que cette dernière souhaite s'assurer que soit appliquée une quantité suffisante d'abrasifs dans les rues.

Sujet :

7.2.3. Puisards

Au nom de madame la conseillère Sylvie Mallette, monsieur le maire fait état de la préoccupation de cette dernière relativement au déneigement et déglacage des puisards.

Sujet :

7.2.4. Remerciements – Service des travaux publics

Au nom de madame la conseillère Sylvie Mallette, monsieur le maire remercie le Service des travaux publics pour l'installation de panneaux de signalisation.

7.3. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.3.1. Tournoi Bantam

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les personnes qui ont participé à l'organisation du tournoi Bantam tenu récemment.

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.4.1. Festivités hivernales

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état de la réussite de la Fête des neiges, du Défi château de neige et de la soirée des flambeaux respectivement tenues les samedis 25 janvier, 1^{er} et 8 février derniers. Elle invite également la population à participer à la soirée animée au sentier de patin sur la rivière des Mille Îles qui se tiendra samedi le 15 février prochain.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.4.2. Félicitations et remerciements - Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no:1813 – collecte de sang

Madame la conseillère Isabelle Mattioli félicite et remercie Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no :1813 pour l'organisation de la 56^e collecte de sang tenue le 5 février dernier.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-02-063

8.1.1. Marquage de rues

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Entreprise T.R.A. (2011) inc., relativement au marquage de rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 213 040 \$, taxes en sus, pour la période du 11 février 2020 au 31 décembre 2020, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-51;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-02-064

8.1.2. Fourniture et implantation d'un système intégré des ressources humaines (SIRH) - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la fourniture et implantation d'un système intégré des ressources humaines (SIRH), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-02-065

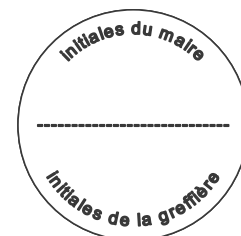
8.1.3. Services professionnels en ingénierie – pluviométrie - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels en ingénierie dans le domaine spécialisé de la pluviométrie, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-02-066

8.1.4. Services professionnels en ingénierie – surveillance des travaux – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.



8.2. Souscription d'un emprunt temporaire

Résolution 2020-02-067

8.2.1. Règlement numéro 1928 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, d'ouvrages d'art, de bâtiments, de chaussées, de digues, de pistes cyclables, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique et un emprunt de 9 800 680 \$ »

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache / Deux-Montagnes d'un emprunt temporaire n'excédant pas 9 800 680 \$ dans le cadre du règlement 1928;

D'autoriser le maire et la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2020-02-068

9.1. Embauche – commis bibliothèque – Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sammie Wilcox-Gélinas, au poste de commis bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-02-069

9.2. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ilyas Rijalleblad et Florence Crépeau, aux postes de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-02-070

9.3. Embauche – analyste-programmeur – Service des technologies de l'information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sylvain Charron, au poste d'analyste-programmeur au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

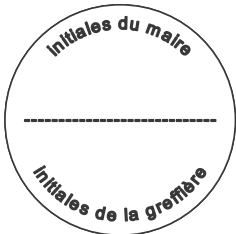
10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-02-071

10.1. Nomination aux commissions ou comités du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ou comités ci-après mentionnés :

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Janique-Aimée Danis Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Céline Falardeau - Ginette Lacroix - Normand Rousseau <u>Membre consultatif – volet citoyen :</u> - Jean-Pierre Laviolette
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Patrice Paquette, vice-président Isabelle Lefebvre <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Stéphanie Bouchard - Michel Lamontagne - Mylène Sauvé <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Marilie Choquette-Lapointe - Gabriel Dumoulin - Kellyane Garneau - Emmy Girard - Guillaume Lalonde - Hugo Poitras
Comité du développement agricole	Janique-Aimée Danis, présidente Yves Roy, vice-président <u>Membre consultatif – volet administratif :</u> - Normand Rousseau <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - André Constantin - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette



Comité « Parc Nature Saint-Eustache »	Isabelle Mattioli, présidente Yves Roy, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Élisabeth Bonin - Stéphanie Bouchard - Lyne Constantineau - Bastien Morin <u>Membre consultatif – externe :</u> - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides <u>Membre consultatif – volet citoyen :</u> - Jacques Langlois

Résolution 2020-02-072

10.2. Nomination au sein d'un organisme

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein de l'organisme ci-après mentionné :

Collecte de sang de la Ville	Nicole Carignan-Lefebvre Jonathan Cécile Julie Ciavarella

Résolution 2020-02-073

10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 janvier 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-01-001 à CAPFRH-2020-01-015, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 janvier 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-02-074

10.4. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-01-001 à CDE-2020-01-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020, telles que présentées.

Sujet :

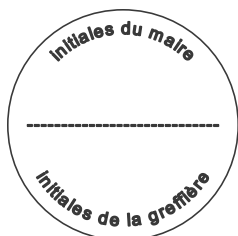
10.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 janvier 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 janvier 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-02-075

10.6. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2020-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2020, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-02-076

**10.7. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-01-001 à CSPALCC-2020-01-015, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-02-077

**10.8. Commission de la sécurité publique – procès-verbal de l'assemblée tenue le
14 janvier 2020**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2020-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-02-078

**10.9. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le
17 janvier 2020**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2020-01-001 à CCT-2020-01-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2020, telles que présentées.

Sujet :

**10.10. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée
tenue le 21 janvier 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 janvier 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-02-079

**10.11. Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de
l'assemblée tenue le 15 janvier 2020**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2020-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-02-080

**10.12. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de
l'assemblée tenue le 8 janvier 2020**

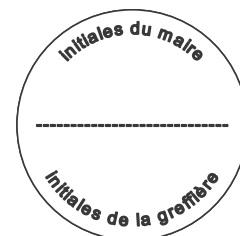
Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros RVSE-2020-01-001 et RVSE-2020-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 janvier 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-02-081

10.13. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2020-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2020, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Madame la conseillère Isabelle Mattioli quitte l'assemblée et, par conséquent, ne participe pas aux délibérations des points 10.14. à 11.1.2.

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.14. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-02-082

10.14. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 16 janvier 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2020-02-083

10.14. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2019-0136, PIIA 2019-0137, PIIA 2019-0142, PIIA 2020-0001 et PIIA 2020-0003, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 16 janvier 2020.

À compter de ce moment, madame la conseillère Janique-Aimée Danis reprend son siège.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-02-084

11.1.1. Politique numéro POL-1030 intitulé « Politique d'utilisation des médias sociaux à la Ville de Saint-Eustache »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1030 intitulée « Politique d'utilisation des médias sociaux à la Ville de Saint-Eustache », dont copie est déposée au dossier du conseil en remplacement de la politique antérieure au même effet.

Résolution 2020-02-085

11.1.2. Caroline Jalbert et Steve Girard – intervention à un acte de vente – lot 6 269 863

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de vente, entre Immeuble T.C. Jalbert inc. et, Caroline Jalbert et Steve Girard, du lot 6 269 863, cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de vente préparé par M^e Gilbert G. Landry, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Mattioli reprend son siège.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-02-086

11.1.3. Condos industriels Saint-Eustache inc. - mainlevée

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner mainlevée en faveur de Condos industriels Saint-Eustache inc., du droit de résolution garantissant l'obligation de construire et de son droit de premier refus résultant des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous les numéros 17 001 932 et 18 857 837, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de renonciation et mainlevée préparé par M^e Marie-France Bélisle, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

11.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1929 (règlement d'emprunt 305 600 \$ - acquisition et remplacement d'équipements au Service des eaux et affectation de la somme des soldes disponibles des règlements numéros 1800, 1835 et 1852)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2019 sous l'autorité du règlement numéro 1929 décrétant l'acquisition et le remplacement d'équipements au Service des eaux et l'affectation de la somme de 305 600 \$ des soldes disponibles des règlements numéros 1800, 1835 et 1852 en vue de financer une dépense de 305 600 \$.

Résolution 2020-02-087

11.1.5. Guimond gestion immobilière inc. - vente d'un immeuble - Innoparc Albatros industriel - acte de correction - lot 5 853 719

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la correction à un acte de vente, reçu devant M^e Marie-France Bélisle, notaire, le 29 janvier 2019, du lot numéro 5 853 719, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, à Guimond gestion immobilière inc., autorisé en vertu des résolutions 2018-02-110 et 2019-01-064, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de correction préparé par M^e François Forget, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

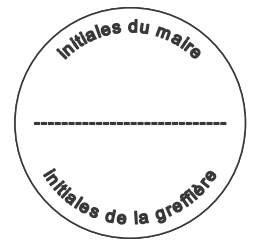
Résolution 2020-02-088

11.1.6. Sylvie Sigouin et Christophe Mohin – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec madame Sylvie Sigouin et monsieur Christophe Mohin, une entente relative aux travaux correctifs requis sur l'immeuble situé au 115, chemin des Îles-Corbeil, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-02-089

11.1.7. Ville de Saint-Eustache - vente et acquisition d'immeubles - lots 1 363 399, 1 604 206 et 2 524 433

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur de la Ville de Saint-Eustache, l'adjudication des lots 1 363 399, 1 604 206 et 2 524 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 28 novembre 2018, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Julie Hébert, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-02-090

11.2.1. Demande d'aide financière – Hydro-Québec - Programme de mise en valeur intégrée

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet « Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 994 431 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 3 décembre 2019, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la participation de la Ville de Saint-Eustache au Programme de mise en valeur intégrée;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, une convention à cet effet avec Hydro-Québec, ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution et à demander à Hydro-Québec de verser à la Ville de Saint-Eustache la somme allouée.

Monsieur le conseiller Yves Roy quitte l'assemblée et, par conséquent, ne participe pas aux délibérations des points 11.2.2. à 11.3.1.1.

Résolution 2020-02-091

11.2.2. Demande d'aide financière – ministère du Patrimoine canadien

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Développement des communautés, volet Commémorations communautaires, pour le projet du 175^e anniversaire de la constitution de la paroisse de Saint-Eustache;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 63 600 \$ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

Que la Ville de Saint-Eustache confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

Que soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministère du Patrimoine canadien et que le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire soit autorisé à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent;

Que la présente résolution remplace la résolution 2019-01-066.

Résolution 2020-02-092

11.2.3. La fresque « Marché public à Saint-Eustache, au 19^e siècle » (82-84 rue Saint-Eustache) – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité résolu d'autoriser la Ville à conclure avec monsieur Jacques Biard, propriétaire de l'immeuble situé au 78-82, rue Saint-Eustache, une entente relative à l'installation d'un panneau d'interprétation ainsi qu'un système d'éclairage de la fresque « Marché public à Saint-Eustache, au 19^e siècle » réalisée sur le mur de l'édifice du Dépanneur des Patriotes portant les numéros civiques 82-84 rue Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

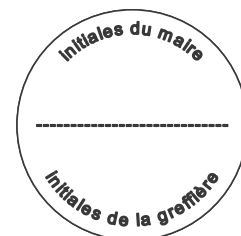
Résolution 2020-02-093

11.3.1.1. Construction du pont Joseph-Lacombe - demandes à divers intervenants

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité résolu d'autoriser Larocque - Cournoyer, S.E.N.C., à présenter, relativement aux travaux de construction du pont Joseph-Lacombe :

- Une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);
- Une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, c. C-61.1);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



- Une demande de permis d'occupation du littoral de la rivière des Mille-Îles au Centre d'expertise hydrique du Québec;
- Une demande d'examen à Pêches et Océans Canada en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la *Loi sur les pêches* (L.R.C., 1985, c. F-14);
- Une demande de certificat de conformité du projet à la réglementation municipale régionale à la MRC de Deux-Montagnes;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

Résolution 2020-02-094

11.3.1.2. Construction du pont Joseph-Lacombe - demandes de dérogations

CONSIDÉRANT les crues printanières historiques de 2017 et 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville a le mandat d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite construire un pont sur le chemin des Îles-Corbeil entre l'Île Corbeil et l'Île Joseph-Lacombe dans le secteur est du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que cet ouvrage est autorisé en vertu de l'article 4.2.2, paragraphe g) de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, mais qu'il doit faire l'objet d'une dérogation au Schéma d'aménagement et de développement n°8-86 de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'un dossier de demande sera déposé à la MRC de Deux-Montagnes au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la construction de cet ouvrage en 2020;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la MRC de Deux-Montagnes de procéder à la modification du Schéma d'aménagement et de développement n°8-86 dans les meilleurs délais et ainsi autoriser les demandes de dérogations à venir dans ce dossier, le tout afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens qui pourraient être affectés par d'éventuelles crues printanières;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-02-095

11.3.2. Éclairage routier – mandat à un organisme

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater l'organisme « 62^e Groupe Scout Saint-Eustache » afin de procéder à quatre inspections de soir du réseau d'éclairage en 2020 et ce, moyennant un coût de 937,50 \$ par inspection, toutes taxes incluses, s'il y a lieu;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-02-096

11.3.3. Immunisation contre les crues printanières de la rivière des Mille Îles sur la rue Chartrand et agrandissement du stationnement du parc Boisé des Moissons – demandes de dérogations

CONSIDÉRANT les crues printanières historiques de 2017 et 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville a le mandat d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite aménager l'ouvrage de protection contre les inondations sur la rue Chartrand dans le secteur est du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire agrandir le stationnement du parc Boisé des Moissons;

CONSIDÉRANT que ces ouvrages sont autorisés en vertu de l'article 4.2.2, paragraphe g) de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, mais qu'ils doivent faire l'objet d'une dérogation au Schéma d'aménagement et de développement n°8-86 de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que trois dossiers de demandes seront déposés à la MRC de Deux-Montagnes au cours des prochaines semaines;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la MRC de Deux-Montagnes de procéder à la modification du Schéma d'aménagement et de développement n°8-86 dans les meilleurs délais et ainsi autoriser les demandes de dérogations à venir dans ce dossier, le tout afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens qui pourraient être affectés par d'éventuelles crues printanières;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-02-097

11.3.4. Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

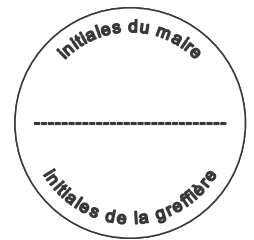
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) » pour des travaux de traitement de fissures, de rapiéçage discontinu et de corrections localisées sur la 25^e Avenue au nord de l'autoroute 640, sur le chemin Fresnière et la montée Saint-Charles;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre AIRRL;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De confirmer aux instances l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus de ces projets;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2020-02-098

11.4.1. Entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes – conclusion d'une entente intermunicipale

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Ville de Deux-Montagnes, ainsi que les municipalités d'Oka, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide, une entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-02-099

11.4.2. Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale

CONSIDÉRANT que la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes a été établie par une entente approuvée par le décret numéro 420-94 du 23 mars 1994 et publié le 13 avril 1994 dans la *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 126^e année, n°15, le tout en conformité avec la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01);

CONSIDÉRANT que le 3 octobre 2008, a été signée l'entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes afin notamment de permettre à la Ville de Saint-Eustache de soumettre son territoire à la compétence de cette cour, laquelle a été approuvée par le décret 245-2009 du 18 mars 2009 et publié le 8 avril 2009 dans la *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 141^e année, n°14;

CONSIDÉRANT que, par le décret numéro 641-93 adopté le 5 mai 1993 et publié le 13 avril 1994 dans la *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 125^e année, n°22, le gouvernement a approuvé l'entente relative à la propriété des amendes, pour la Ville de Deux-Montagnes, découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes, laquelle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire conclure une telle entente avec la ministre de la Justice du Québec et le directeur des poursuites criminelles et pénales;

CONSIDÉRANT que le traitement des infractions criminelles par la Cour municipale commune de Deux-Montagnes contribue à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens et citoyennes de cette Ville, respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article premier de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle s'avère être pour les parties signataires, une expérience concluante et que son application a permis de constater l'efficacité de la cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes dans le traitement des dossiers criminels sommaires;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite s'impliquer à long terme dans le traitement des infractions criminelles sommaires commises sur son territoire et où la cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes a compétence;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées, résolu de manifester à la ministre de la Justice du Québec et au directeur des poursuites criminelles et pénales, l'intérêt de la Ville de Saint-Eustache à conclure une entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de Deux-Montagnes;

De demander à la ministre de la Justice et au directeur des poursuites criminelles et pénales, d'accepter l'adhésion éventuelle de la Ville de Saint-Eustache à l'« Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes », en lui transmettant pour approbation et signature, une version à jour de cette entente, le tout sous réserve de son approbation par le gouvernement;

D'autoriser la greffière à transmettre la présente résolution à la ministre de la Justice et au directeur des poursuites criminelles et pénales.

Résolution 2020-02-100

11.4.3. Programme de soutien financier à des initiatives en matière de violence conjugale du Secrétariat à la condition féminine

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la présentation du « Projet d'intervention visant à outiller les témoins (PIVOT) » au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de l'appel de projets 2020-2021 « Sensibilisation en matière de violence conjugale »;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2020

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-02-101

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2020, lesquels totalisent 5 504 521,45 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.



13. Levée de la séance

Résolution 2020-02-102

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2019-0133 – 679, 25^e Avenue
 - 3.1.2.** DM 2019-0140 – 835, 25^e Avenue
 - 3.1.3.** DM 2019-0144 – 392, rue King
 - 3.1.4.** DM 2020-0002 – 80, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Adoption d'un règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1930 intitulé « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable »
 - 4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.4.2.** Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4.3.** Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »
 - 4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.5.1.** Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5.2.** Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 MARS 2020 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.6. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

4.6.1. Règlement numéro 1730-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1730 concernant la vidange des installations septiques »

4.6.2. Règlement numéro 1931 intitulé « Règlement concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

4.7. Absence d'un membre du conseil municipal

5. Dossier du maire

5.1. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Jardins

7.1.1. Départ à la retraite de policiers

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

7.2.1. Délinéateurs

7.2.2. Asphalte

7.2.3. Permis d'abattage

7.2.4. Festivités hivernales

7.2.5. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie (ACQS)

7.3. Conseiller du district des Îles

7.3.1. Refoulement d'égout sanitaire – 39^e Avenue

7.3.2. Bilan Ciné-Eustache

7.3.3. Maison Chénier-Sauvé

7.3.4. Remerciements – dépôt à neige

7.3.5. Remerciements - activité

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un maire suppléant

8.2. Soumissions et contrats

8.2.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

8.2.2. Opération et gestion d'un écocentre

8.2.3. Réfection de bordures, trottoirs et pavage

8.2.4. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments

8.2.5. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) – modification de contrat

8.2.6. Services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau – modification de contrat

8. Affaires courantes (suite)

8.2. Soumissions et contrats (suite)

8.2.7. Mise aux normes des jeux dans divers parcs - 2020

8.2.8. Revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - phase III - rue Saint-Eustache (entre le 91, rue Saint-Eustache et la rue Saint-Nicolas)

8.2.9. Toiture – complexe Walter-Buswell – bassins D1 à D4

8.3. Appui à un projet

8.3.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières – C.E.S.A.M.E. Centre pour l'enfance en santé mentale Deux-Montagnes – 328, chemin de la Grande-Côte

9. Personnel

9.1. Embauche – préposé à l'accueil et au centre de traitement des données – Service de police

9.2. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air

9.3. Embauche – agent d'information, réglementation d'urbanisme – Service de l'urbanisme

9.4. Nomination – policier à l'essai – Service de police

10. Commissions et comités du conseil

10.1. Nomination au sein d'un organisme

10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2020

10.3. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2020

10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 février 2020

10.5. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2020

10.6. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2020

10.7. Commission de la sécurité publique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2020

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 février 2020

10.9. Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2020

10.10. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2020

10.11. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 février 2020



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 MARS 2020 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Ferme Rodima S.E.N.C. – conclusion d’une entente
- 11.1.2. Intervention à un acte de servitude – partie du lot 3 672 457 et du lot 3 816 782 – Syndicat de la copropriété du 390 rue du Parc, Saint-Eustache et Vidéotron ltée
- 11.1.3. Quittance – 9326-7748 Québec inc.
- 11.1.4. Servitude – lampadaire – partie du lot 1 700 038 - Locapart inc.
- 11.1.5. Servitude - fils électriques - Syndicat des copropriétaires du 380-420 des Hirondelles
- 11.1.6. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 833 281 - Syndicat des copropriétaires du 380-420 des Hirondelles
- 11.1.7. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 988 705 - Syndicat des copropriétaires du 680-700 des Hirondelles
- 11.1.8. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 988 694 - Syndicat des copropriétaires du 720-744 des Hirondelles
- 11.1.9. Vente d’un immeuble – lot 6 314 438 – Couvre planchers Yves Tanguay ltée
- 11.1.10. Règlement d’application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens* – désignation des personnes chargées de l’application

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Choix de limite par lésion au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- 11.2.2. Demande d’aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts
- 11.2.3. Demande d’aide financière – Fonds du patrimoine culturel québécois – Programme d’aide aux immobilisations – maison du meunier
- 11.2.4. Demande d’aide financière – Programme de soutien au milieu municipal du patrimoine immobilier
- 11.2.5. Josée et Manon Beauchamp – conclusion d’une entente
- 11.2.6. La fresque hommage aux patriotes – 91 rue Saint-Eustache – conclusion d’une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1. 9328-3356 Québec inc. - conclusion d'une entente
- 11.3.2. Éclairage routier – mandat à un organisme - abrogation de la résolution 2020-02-095
- 11.3.3. Immunisation contre les crues printanières - demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.3. Directeur du module technique (suite)

- 11.3.4.** Pont industriel – demande au ministère des Transports du Québec
- 11.3.5.** Prolongement de services municipaux sur la rue Laplante – Les Entrepreneurs associés Deux-Montagnes inc. - demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Participation des élus au congrès de l'Union des municipalités du Québec

12. Rapport et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de février 2020
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois de février 2020

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **9 mars 2020 à 19 heures** à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache.

Sont présents le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères: Michèle Labelle, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis (à partie), Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absentes les conseillères Sylvie Mallette et Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-03-103

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2020 avec la modification suivante :

- Par le retrait du point 4.2.1.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-03-104

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-03-105

3.1.1. DM 2019-0133 – 679, 25^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0133 soumise afin de permettre l'entreposage de ferraille et autoriser que l'aire d'entreposage corresponde à 70 % de la superficie du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 25 %, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2019-12-172 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2019.



Résolution 2020-03-106

3.1.2. DM 2019-0140 – 835, 25^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0140 soumise afin de permettre l'agrandissement d'un chenil à une distance de 193 mètres de l'emprise de la voie publique, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 200 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-01-007 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2020.

Résolution 2020-03-107

3.1.3. DM 2019-0144 – 392, rue King

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-0144 soumise afin de permettre une marge avant de 5,42 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 6,0 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-01-008 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2020.

Résolution 2020-03-108

3.1.4. DM 2020-0002 – 80, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0002 soumise afin de permettre la réduction de la façade commerciale à moins de 49,4 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 100 %, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-01-009 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2020.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2020-03-109

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-320 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 1-H-25 à même la zone 1-C-23, laquelle est abrogée, permettre, dans la zone 1-H-25, l'usage « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) » et « C-02 : Commerce local », et permettre que ces usages puissent être utilisés en occupation mixte. Il établit également les normes applicables.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit aux personnes présentes des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-03-110

4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-321 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 8-H-16, que l'occupation maximale du terrain passe de 35 % à 40 % pour l'ensemble des usages.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit aux personnes présentes des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-03-111

4.1.3. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-322 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de retirer, de la zone 3-C-35, l'usage C-04 (Commerce régional).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit aux personnes présentes des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation

Sujet :

4.2.1. Consultation

Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Ce sujet a été retiré.

4.3. Adoption d'un règlement

Résolution 2020-03-112

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1930 intitulé « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1930 intitulé « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à introduire les dépôts de garanties financières pour la plantation d'arbres et correction de certaines irrégularités sans en changer le sens.

Résolution 2020-03-113

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 14 avril 2020, à 19 heures.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier l'article 6.1.1.4 concernant les règles d'exception pour perron, balcon, patio, galerie afin d'ajouter la notion de murs d'intimité en façade de bâtiment de structure jumelée et contiguë.

Résolution 2020-03-114

4.4.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage. » et de fixer la séance de consultation au 14 avril 2020, à 19 heures.

Sujet :

4.4.3. Avis de motion

Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir les limites des dix (10) districts électoraux de la Ville aux fins de l'élection générale de novembre 2021 et de toutes élections partielles subséquentes qui pourraient être tenues avant l'élection générale de l'an 2025.

Résolution 2020-03-115

4.4.3. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1926 intitulé « Règlement modifiant décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux ».

4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 2-I-18, la superficie des espaces réservés aux bars.



Résolution 2020-03-116

4.5.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 14 avril 2020, à 19 heures.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à apporter une correction administrative dans la zone 2-I-25 et dans la zone 2-I-51 de manière à ne pas assujettir ces deux zones aux dispositions spéciales de l'article 14.3.1.5 paragraphe j) qui limite à un minimum de 1 000 mètres carrés la superficie au sol de tout établissement.

Résolution 2020-03-117

4.5.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 14 avril 2020, à 19 heures.

4.6. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.6.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1730-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1730 concernant la vidange des installations septiques »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier la tarification applicable à la vidange d'installations septiques.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.6.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1931 intitulé « Règlement concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir des normes quant à l'administration de l'eau potable et de la gestion des eaux usées.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.7. Absence d'un membre du conseil municipal

Résolution 2020-03-118

4.7. Absence d'un membre du conseil municipal

CONSIDÉRANT que la conseillère du district numéro 2, du Carrefour, madame Sylvie Mallette, pour des motifs sérieux et hors de son contrôle, n'a pas assisté aux séances du conseil pendant 89 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT qu'ont été pris les moyens afin que cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens dudit district;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter que le défaut de la conseillère madame Sylvie Mallette d'assister aux séances du conseil municipal n'entraîne pas la fin de son mandat et ce, tant que durera son incapacité.

5. Dossier du maire

Résolution 2020-03-119

5.1. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie ou aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;



En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

6. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.1.1. Départ à la retraite d'un policier

Monsieur le conseiller Yves Roy transmet ses remerciements à l'agent de police Daniel Malenfant et à son chien d'assistance Chummy pour leur bon travail et leur implication auprès des citoyens au cours de leurs années de service.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Délinéateurs

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère d'ajouter des délinéateurs pour empêcher les véhicules d'empiéter sur le trottoir à l'intersection de la rue Landry et du chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

7.2.2. Asphalte

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère d'ajouter de l'asphalte près de la lumière pour piétons située au sud de l'intersection du chemin de la Grande-Côte et du boulevard Arthur-Sauvé.

Sujet :

7.2.3. Permis d'abattage

Madame la conseillère Isabelle Mattioli s'enquiert d'information afférente à la réglementation concernant les permis d'abattage d'arbres.

Sujet :

7.2.4. Festivités hivernales

Madame la conseillère Isabelle Mattioli effectue un retour sur l'activité de la soirée animée sur la rivière des Mille Îles et discute de l'activité contes et légendes à la belle étoile.

Sujet :

7.2.5. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie (ACQS)

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait part que l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie aura un nouveau logo et que l'association est à la recherche de personnes pour combler des postes d'administrateurs.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Refoulement d'égout sanitaire – 39^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'interroge sur la cause d'un refoulement d'égout sanitaire sur la 39^e Avenue à l'intersection de la rue Barbe.

Sujet :

7.3.2. Bilan Ciné-Eustache

Monsieur le conseiller Raymond Tessier effectue un bilan du programme Ciné-Eustache.

Sujet :

7.3.3. Maison Chénier-Sauvé

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait part de la possibilité d'ajouter, dans la section « Attraites et patrimoine » du site internet de la Ville, la Maison Chénier-Sauvé.

Sujet :

7.3.4. Remerciements – dépôt à neige

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le Service de police de la Ville pour leur intervention au centre de dépôt à neige.

Sujet :

7.3.5. Remerciements - activité

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie l'Association du quartier des Îles pour l'organisation d'activités.

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2020-03-120

8.1. Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Janique-Aimée Danis, mairesse suppléante et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2020-03-121

8.2.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, afin de procéder, pour et au nom de la Ville, à l'appel d'offres publiques relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2021;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-03-122

8.2.2. Opération et gestion d'un écocentre

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Vallerex inc., pour le scénario 1, relativement à l'opération et la gestion d'un écocentre, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 451 915 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 28 février 2021, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-52;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-123

8.2.3. Réfection de bordures, trottoirs et pavage

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gilles Lavoie et fils SENC, relativement aux travaux de réfection de bordures, trottoirs et pavage, pour la période du 10 mars 2020 au 31 décembre 2020, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 643 762,50 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2020-T-P-03;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-124

8.2.4. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Entretien ménager Confiance inc., relativement au service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 41 457,94 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2019-S-P-31;

D'imputer la dépense aux code budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

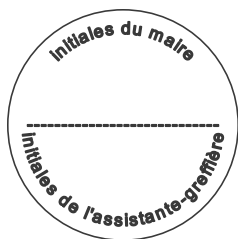
Résolution 2020-03-125

8.2.5. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) – modification de contrat

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec Groupe X-Telia inc., conclu en vertu de la résolution 2019-10-604, relativement à la fourniture, l'implantation et l'entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 1 250 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-03-126

8.2.6. Services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau – modification de contrat

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec Groupe Environex inc., devenu Eurofins essais environnementaux Canada inc., conclu en vertu de la résolution 2017-01-015 et renouvelé aux termes de la résolution 2019-08-474, relativement aux services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 937,30 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-127

8.2.7. Mise aux normes des jeux dans divers parcs - 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Installation Jeux-Tec inc., relativement à la mise aux normes des jeux dans divers parcs, aux prix soumis, pour un montant total de 278 426 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-00.12;

D'imputer la dépense aux règlements 1915 et 1928, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-128

8.2.8. Revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - phase III - rue Saint-Eustache (entre le 91, rue Saint-Eustache et la rue Saint-Nicolas)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Résolution 2020-03-129

8.2.9. Toiture – complexe Walter-Buswell – bassins D1 à D4

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Toitures Léon inc., pour le scénario 1 (réfection des bassins D1 à D4), relativement aux travaux de réfection de la toiture au complexe Walter-Buswell, aux prix soumis, pour un montant total de 403 943 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-16.39;

D'imputer la dépense aux règlements 1915 et 1928, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



8.3. Appui à un projet

Résolution 2020-03-130

8.3.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières – C.E.S.A.M.E. Centre pour l'enfance en santé mentale Deux-Montagnes – 328, chemin de la Grande-Côte

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'organisme C.E.S.A.M.E. Centre pour l'enfance en santé mentale Deux-Montagnes, en regard de l'immeuble situé au 328, chemin de la Grande-Côte, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2020-03-131

9.1. Embauche – préposé à l'accueil et au centre de traitement des données – Service de police

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Véronique Beaudry, au poste de préposé à l'accueil et au centre de traitement des données au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-132

9.2. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Antoine Veilleux, au poste de surveillant d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-133

9.3. Embauche – agent d'information, réglementation d'urbanisme – Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Anne Désaulniers, au poste d'agent d'information, réglementation d'urbanisme, au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-134

9.4. Nomination – policier à l'essai – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les agents David Nadon et Christopher Barry, au statut de policier à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-03-135

10.1. Nomination au sein d'un organisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein de l'organisme ci-après mentionné :

Collecte de sang de la Ville	Nicole Carignan-Lefebvre Jonathan Cécile Catherine Chevanelle Steve Gatien Sophie Lalonde Michel Lamontagne

Résolution 2020-03-136

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-02-016 à CAPFRH-2020-02-027, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-03-137

**10.3. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le
11 février 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-02-004 et CDE-2020-02-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-03-138

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de
l'assemblée tenue le 6 février 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2020-02-001 et CATH-2020-02-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 février 2020, telles que présentées.

Sujet :

**10.5. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février
2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-03-139

**10.6. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-02-016 à CSPALCC-2020-02-031, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2020, telles que présentées.



Résolution 2020-03-140

10.7. Commission de la sécurité publique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2020

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2020-02-002, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-03-141

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 février 2020

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2020-02-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 février 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-03-142

10.9. Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2020-02-002 et CCRC-2020-02-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 février 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-03-143

10.10. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2020-02-002 et CJ-2020-02-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-03-144

10.11. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 février 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2020-03-145

10.11. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 février 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2020-0005, PIIA 2020-0007, PIIA 2020-0008 et PIIA 2020-0012, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2020.

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2018-0143R1, PIIA 2019-0027R et PIIA 2020-0004, aux motifs établis dans les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces projets apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-03-146

11.1.1. Ferme Rodima S.E.N.C. – conclusion d’une entente

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec Ferme Rodima S.E.N.C., une entente afin de cultiver la terre agricole, sur une partie du lot 1 367 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour une période se terminant le 31 octobre 2020, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-147

11.1.2. Intervention à un acte de servitude – partie du lot 3 672 457 et du lot 3 816 782 – Syndicat de la copropriété du 390 rue du Parc, Saint-Eustache et Vidéotron Itée

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’intervenir à un acte de servitudes réciproques de passage et de stationnement, entre Syndicat de la copropriété du 390 rue du Parc, Saint-Eustache et Vidéotron Itée, à être établies sur une partie du lot 3 672 457 et sur le lot 3 816 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d’acte de servitude préparé par M^e Julie Doan, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’abroger la résolution 2019-07-438;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-148

11.1.3. Quittance – 9326-7748 Québec inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à donner quittance finale à 9326-7748 Québec inc., de l’hypothèque et du droit de résolution garantissant le solde de prix de vente résultant de l’acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Deux-Montagnes, sous le numéro 23 832 788, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet de quittance finale préparé par M^e Francis Renaud, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-149

11.1.4. Servitude – lampadaire – partie du lot 1 700 038 - Locappart inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de conclure avec Locappart inc., propriétaire de l’immeuble situé au 99-101, rue Saint-Eustache, une servitude d’aménagement et d’entretien pour l’installation d’un lampadaire sur une partie du lot 1 700 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De mandater M^e Véronique Lessard, notaire, afin de préparer l’acte de servitude à intervenir;

D’autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-03-150

11.1.5. Servitude - fils électriques - Syndicat des copropriétaires du 380-420 des Hirondelles

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 380-420 rue des Hirondelles, une entente relative à des servitudes, sur le lot 6 041 484, permettant l'entretien et la réparation de fils électriques, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-151

11.1.6. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 833 281 - Syndicat des copropriétaires du 380-420 des Hirondelles

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 380-420 des Hirondelles, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 5 833 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude et cession, préparé M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-152

11.1.7. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 988 705 - Syndicat des copropriétaires du 680-700 des Hirondelles

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 680-700 des Hirondelles, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 5 988 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude et cession, préparé M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-153

11.1.8. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 988 694 - Syndicat des copropriétaires du 720-744 des Hirondelles

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 720-744 des Hirondelles, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 5 988 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude et cession, préparé M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-03-154

11.1.9. Vente d'un immeuble – lot 6 314 438 – Couvre planchers Yves Tanguay Ltée

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Couvre planchers Yves Tanguay Ltée, le lot numéro 6 314 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 64,58 \$ le mètre carré pour un total approximatif de 33 226,41 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de vente préparé par M^e Pamela Marinier, notaire dont copie est déposée au dossier du conseil;

De fermer le caractère de rue et retirer du domaine public ce lot numéro 6 314 438;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-155

11.1.10. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* – désignation des personnes chargées de l'application

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner tout membre du Service de police de la Ville de Saint-Eustache comme personnes chargées, sur le territoire de la Ville, de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, et d'autoriser ceux-ci à émettre tout constat d'infraction en vertu de ce règlement.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-03-156

11.2.1. Choix de limite par lésion au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de limiter, par lésion, à 7 fois le salaire maximum assurable, pour l'année 2020, et ce dans le cadre de l'assujettissement de la Ville au mode rétrospectif auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-157

11.2.2. Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du soutien à la programmation par le biais du Fonds du Canada pour la présentation des arts;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation en rapport avec ladite demande d'aide financière;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-03-158

11.2.3. Demande d'aide financière – Fonds du patrimoine culturel québécois – Programme d'aide aux immobilisations – maison du meunier

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière, par le biais du programme Fonds du patrimoine culturel québécois en vertu du Programme d'aide aux immobilisations, relativement aux travaux de réfection de la maison du meunier du moulin Légaré, et de prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 348 812 \$;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-159

11.2.4. Demande d'aide financière – Programme de soutien au milieu municipal du patrimoine immobilier

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière, par le biais du programme de soutien au milieu municipal du patrimoine immobilier en vertu du volet 1b du programme – restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, pour les années 2020, 2021 et 2022, et de prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 100 000 \$ annuellement;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-160

11.2.5. Josée et Manon Beauchamp – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Josée et Manon Beauchamp, une entente de donation d'une collection d'objets et de documents ayant appartenu à monsieur Germain Beauchamp, photographe de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.6. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-03-161

11.2.6. La fresque hommage aux patriotes – 91 rue Saint-Eustache – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Centre professionnel 91, SENC, une entente relative à l'installation d'un panneau d'interprétation ainsi qu'un système d'éclairage de la fresque « La fresque hommage aux patriotes » réalisée sur le mur de l'ancienne Banque Nationale portant le numéro civique 91 rue Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À compter de ce moment, madame la conseillère Janique-Aimée Danis reprend son siège.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-03-162

11.3.1. 9328-3356 Québec inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité résolu d'autoriser la Ville à conclure avec 9328-3356 Québec inc., une entente de partenariat relative au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-163

11.3.2. Éclairage routier – mandat à un organisme - abrogation de la résolution 2020-02-095

CONSIDÉRANT que ce mandat a été donné par les résolutions 2019-12-769 et 2020-02-095;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger la résolution 2020-02-095.

Résolution 2020-03-164

11.3.3. Immunisation contre les crues printanières - demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de présenter, relativement aux travaux d'immunisation contre les crues printanières de la rivière des Mille Îles, une demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur l'environnement*;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-165

11.3.4. Pont industriel – demande au ministère des Transports du Québec

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer ce sujet.

Résolution 2020-03-166

11.3.5. Prolongement de services municipaux sur la rue Laplante – Les Entrepreneurs associés Deux-Montagnes inc. - demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Les consultants Bellefeuille Samson inc. (BSA Groupe Conseil) à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les plans et devis relatifs aux travaux de prolongement de services municipaux sur la rue Laplante;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'informer ledit ministère que la Ville ne s'oppose pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer audit ministère que la Ville s'engage à lui transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2020-03-167

11.4.1. Participation des élus au congrès de l'Union des municipalités du Québec

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les membres du conseil qui le désirent ainsi que le directeur général à assister au congrès annuel de l'année 2020 de l'Union des municipalités du Québec, lequel aura lieu à Montréal du 20 au 22 mai 2020;

D'autoriser également d'une manière générale les membres des commissions ou comités du conseil à assister, en 2020, aux rencontres auxquelles ils sont appelés à participer dans l'exercice de leurs fonctions;

D'autoriser la Ville à rembourser aux membres concernés les dépenses inhérentes.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de février 2020

Le rapport de construction pour le mois de février 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-03-168

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de février 2020, lesquels totalisent 5 273 701,12 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-03-169

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Fanny Pineault
assistante-greffière



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 23 MARS 2020 – 17 H**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

3.1.1. Règlement numéro 1730-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1730 concernant la vidange des installations septiques »

3.1.2. Règlement numéro 1931 intitulé « Règlement concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

3.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

3.2.1. Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

3.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

3.3.1. Règlement numéro 1917 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »

4. Affaires courantes

4.1. Soumissions et contrats

4.1.1. Revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - phase III - rue Saint-Eustache (entre le 91, rue Saint-Eustache et la rue Saint-Nicolas)

4.1.2. Complexe aquatique - modification de la ventilation de l'enceinte de la piscine et du sous-sol

5. Dossiers des directeurs

5.1. Directeur général

5.1.1. Suspension des intérêts – compte de taxes pour taxes foncières municipales et droits de mutation

6. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **23 mars 2020 à 17 heures** à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache.

Sont présents le maire, monsieur Pierre Charron, et par conférence téléphonique les conseillers et conseillères: Michèle Labelle, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Sylvie Mallette et Janique-Aimée Danis.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-03-169

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2020, tel que présenté.

2. Période de questions

Étant donné le huis clos, aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2020-03-170

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1730-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1730 concernant la vidange des installations septiques »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1730-008 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1730 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

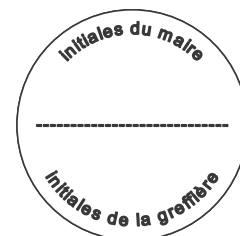
Résolution 2020-03-171

3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1931 intitulé « Règlement concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.



Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1931 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES EAUX USÉES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

3.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

3.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir les limites des dix (10) districts électoraux de la Ville aux fins de l'élection générale de novembre 2021 et de toutes élections partielles subséquentes qui pourraient être tenues avant l'élection générale de l'an 2025.

Résolution 2020-03-172

3.2.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1926 intitulé « Règlement modifiant décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux ».

3.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

3.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1917 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir les modalités de publication des avis publics.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Affaires courantes

4.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-03-173

4.1.1. Revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - phase III - rue Saint-Eustache (entre le 91, rue Saint-Eustache et la rue Saint-Nicolas)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction), relativement à la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – phase III – entre le 91, rue Saint-Eustache et la rue Saint-Nicolas, aux prix soumis, pour un montant total de 2 696 566,10 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-166.3;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-03-174

4.1.2. Complexe aquatique - modification de la ventilation de l'enceinte de la piscine et du sous-sol

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9313-8329 Québec inc. (Ventilation MFC), relativement à la modification de la ventilation de l'enceinte de la piscine et du sous-sol au Complexe aquatique, aux prix soumis, pour un montant total de 376 963 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-73.10;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5. Dossiers des directeurs

5.1. Directeur général

Résolution 2020-03-175

5.1.1. Suspension des intérêts – compte de taxes pour taxes foncières municipales et droits de mutation

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 16 % l'an pour toutes taxes foncières et les droits sur les mutations immobilières impayés après la date d'échéance;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville de Saint-Eustache désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de fixer le taux d'intérêt pour l'année courante à 0 % l'an, pour la période entre le 23 mars 2020 et 30 juin 2020, pour les taxes foncières et les droits sur les mutations immobilières exigibles et impayés durant cette période, le tout sujet à réévaluation.



6. Levée de la séance

Résolution 2020-03-176

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 AVRIL 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 9 et 23 mars 2020
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0006 - 379, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultations publiques écrites**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.4.** Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.5.1.** Règlement numéro 1917 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »
 - 4.5.2.** Règlement numéro 1932 intitulé « Règlement établissant une tarification pour le service de combat de l'incendie d'un véhicule »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 AVRIL 2020 – 17 HEURES**

5. Dossiers du maire

- 5.1. Monsieur Gilles Vaillancourt
- 5.2. Avril, mois de l'autisme
- 5.3. Remerciements aux services de santé

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Jardins

- 7.1.1. Semaine des répartiteurs

7.2. Conseiller du district Clair Matin

- 7.2.1. Tournois et remerciements - Club de soccer de la Seigneurie

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.3.1. Déglacage des puisards
- 7.3.2. Tables à pique-nique
- 7.3.3. Acte de bravoure

7.4. Conseiller du district des Îles

- 7.4.1. Fête Nationale – gratuité du transport
- 7.4.2. Crues printanières

7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.5.1. Remerciements – animation rythmée

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Service de surveillance des détenus
- 8.1.2. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) – modification de contrat
- 8.1.3. Fourniture et implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH) - système de pondération et d'évaluation
- 8.1.4. Aménagement d'une patinoire permanente au parc Prud'homme
- 8.1.5. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire
- 8.1.6. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025

8.2. Demandes de permis d'alcool

- 8.2.1. 9413-3055 Québec inc. (L'Académie Saint-Eustache) – 163, boulevard Arthur-Sauvé
- 8.2.2. Corporation des Fêtes de Saint-Eustache

8. Affaires courantes (suite)

8.3. Obligations de construction

8.3.1. Adesa Montréal inc. (acte de vente du 7 avril 1998)

8.3.2. Manheim Canada

9. Personnel

9.1. Embauche – préposé à l'accueil et au centre de traitement des données – Service de police

9.2. Embauche – policier temporaire – Service de police

9.3. Nomination – policier à l'essai – Service de police

9.4. Nomination – policier régulier – Service de police

9.5. Embauche – agent de prévention – Service de la sécurité incendie

9.6. Embauche – technologue – Service des travaux publics

10. Commissions et comités du conseil

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines

10.1.1. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mars 2020

10.1.2. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} avril 2020

10.1.3. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 avril 2020

10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2020

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 mars 2020

10.4. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2020

10.5. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2020

10.6. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

11.1.1. Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et ordonnances

11.1.2. Entente-cadre - Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec

11.1.3. Mainlevée – Gestion François Mathieu inc.

11.1.4. Mandats à l'étude d'avocats Gravel Bernier SENC

11.1.5. Quittance et transaction - Énergir, S.E.C.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 AVRIL 2020 – 17 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques (suite)

11.1.6. Résiliation d'une promesse d'achat - 9294244 Canada inc.

11.1.7. Séances ordinaires du conseil municipal – huis clos

11.1.8. Souscription d'assurances générales

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

11.2.1. Rapport sur la gestion contractuelle

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet - projets particuliers d'amélioration – ministère des Transports du Québec (MTQ)

11.3.2. Signalisation et marquage à l'école Curé-Paquin

11.4. Directeur général

11.4.1. La Fabrique de la Paroisse de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

11.4.2. Partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - conclusion d'une entente

11.4.3. Prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord – conclusion d'une entente

11.4.4. Société de développement de Saint-Eustache (SODESE) – conclusion d'une entente

12. Rapport et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2020

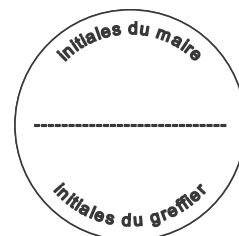
12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2020

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
14 avril 2020 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-04-177

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2020, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :

« **5.4.** Annulation des événements jusqu'au 31 août 2020 ».

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2020-04-178

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 9 et 23 mars 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 9 et 23 mars 2020.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-04-179

3.1.1. DM 2020-0006 - 379, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs commentaires ou questions aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures par courriel au plus tard le jour de la présente séance.

Aucune personne n'a formulé de commentaires ou questions aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0006 soumise afin de permettre l'implantation d'un muret de soutènement à une distance de 0 mètre de la ligne de rue et d'autoriser une hauteur de muret ornemental de 2,75 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes à 1 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-02-020 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 13 février 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Législation

4.1. Consultations publiques écrites

Résolution 2020-04-180

4.1.1. Consultation publique écrite

Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1663-033 modifie le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme dans le but d'introduire les dépôts de garanties financières pour la plantation d'arbres et correction de certaines irrégularités sans en changer le sens, est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de remplacer la consultation publique qui devait se tenir à la présente séance par une consultation publique écrite pour le projet de règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme », laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2020-04-181

4.1.2. Consultation publique écrite

Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

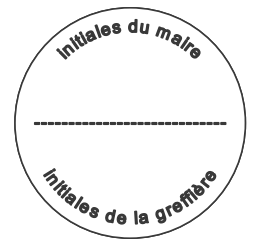
CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-323 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier, pour la zone 2-I-18, la superficie des espaces réservés aux bars, est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de remplacer la consultation publique qui devait se tenir à la présente séance par une consultation publique écrite pour le projet de règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-04-182

4.1.3. Consultation publique écrite

Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-324 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier l'article 6.1.1.4 concernant les règles d'exception pour perron, balcon, patio, galerie afin d'ajouter la notion de murs d'intimité en façade de bâtiment de structure jumelée et contiguë, est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de remplacer la consultation publique qui devait se tenir à la présente séance par une consultation publique écrite pour le projet de règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2020-04-183

4.1.4. Consultation publique écrite

Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-326 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but d'apporter une correction administrative dans la zone 2-I-25 et dans la zone 2-I-51 de manière à ne pas assujettir ces deux zones aux dispositions spéciales de l'article 14.3.1.5 paragraphe j) qui limite à un minimum de 1 000 mètres carrés la superficie au sol de tout établissement, est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de remplacer la consultation publique qui devait se tenir à la présente séance par une consultation publique écrite pour le projet de règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-04-184

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-320 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-320 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-04-185

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-321 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-321 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-04-186

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-322 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-322 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

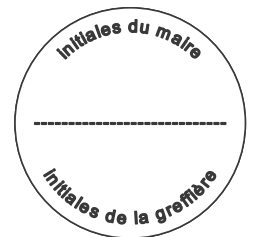
Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à autoriser la construction d'ouvrages de protection contre les inondations afin d'assurer la concordance au règlement AME-2019-03 de la MRC de Deux-Montagnes.



Résolution 2020-04-187

4.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-325 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but d'autoriser la construction d'ouvrages de protection contre les inondations afin d'assurer la concordance au règlement AME-2019-03 de la MRC de Deux-Montagnes, est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de tenir une consultation publique écrite, laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 2-P-19, la marge de recul avant minimale pour la classe d'usage « P-02 : Service public ».

Résolution 2020-04-188

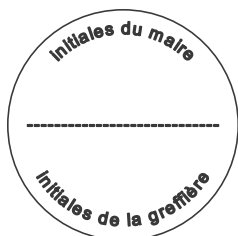
4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-327 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier, pour la zone 2-P-19, la marge de recul avant minimale pour la classe d'usage « P-02 : Service public », est jugé prioritaire;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de tenir une consultation publique écrite, laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1917 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir les modalités de publication des avis publics.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1932 intitulé « Règlement établissant une tarification pour le service de combat de l'incendie d'un véhicule »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir une tarification pour le service de combat de l'incendie d'un véhicule.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Monsieur Gilles Vaillancourt

Monsieur le maire offre, au nom des membres du conseil, les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Gilles Vaillancourt, décédé récemment, et qui fut un conseiller à la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-04-189

5.2. Avril, mois de l'autisme

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter le mois d'avril « Mois de l'autisme ».

Sujet :

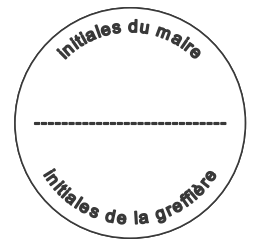
5.3. Remerciements aux services de santé

Monsieur le maire remercie le personnel des services de santé pour leur travail dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Sujet :

5.4. Annulation des événements jusqu'au 31 août 2020

En raison de la pandémie de la COVID-19, monsieur le maire indique que, à la demande du gouvernement, tous les événements sportifs et culturels, prévus par la Ville jusqu'au 31 août 2020, devront être annulés.



6. Période de questions

- 1) Un citoyen s'enquiert des mesures prises par la Ville pour limiter l'utilisation non essentielle des routes par des non-résidents durant cette période de pandémie.
- 2) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire explique comment la Ville gère ses ressources humaines durant cette période de pandémie.
- 3) Un citoyen suggère l'ajout d'un seuil de ralentissement sur la rue Spénard. Monsieur le maire indique que la demande sera transmise à la Commission de la circulation et des transports pour analyse et recommandation.
- 4) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique qu'il demandera au Service du génie de déterminer la priorité à accorder à la réfection de l'asphalte sur la 62^e Avenue et à l'asphalte de la piste cyclable sur la 62^e Avenue et sur la rue Saint-Laurent.
- 5) Compte tenu des nombreuses questions reçues d'une citoyenne, monsieur le maire indique qu'il contactera directement cette dernière afin de répondre personnellement à l'ensemble de ses questions.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.1.1. Semaine des répartiteurs

Monsieur le conseiller Yves Roy souligne la semaine des répartiteurs du 12 au 18 avril 2020 et remercie madame Vicky Gionet et son équipe pour leur excellent travail.

7.2. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.2.1. Tournois et remerciements - Club de soccer de la Seigneurie

Monsieur le conseiller Marc Lamarre fait mention du succès des tournois du club de soccer qui se sont déroulés au début du mois de mars dernier, et remercie les bénévoles pour leur implication.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Déglacage des puisards

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère que soit analysée la possibilité de mieux déglacer les puisards l'année prochaine.

Sujet :

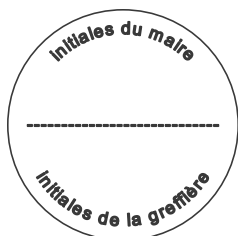
7.3.2. Tables à pique-nique

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère de déplacer les tables de pique-nique du parc Pierre-Laporte de manière à ce qu'elles soient plus loin des résidences.

Sujet :

7.3.3. Acte de bravoure

Madame la conseillère Isabelle Mattioli demande à la Commission de la sécurité publique d'analyser la possibilité de rendre hommage à des citoyens de la rue Hotte ayant sauvé la vie de voisins lors d'un incendie survenu l'année dernière.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.4.1. Fête Nationale – gratuité du transport

Étant donné les nouvelles directives du gouvernement et l'annonce des événements annulés, monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne que ce point n'a plus sa raison d'être. Il en profite toutefois pour remercier le Service du greffe pour l'assistance prodiguée dans la résiliation de contrats découlant de l'annulation de la Fête Nationale.

Sujet :

7.4.2. Crues printanières

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fournit de l'information quant à la préparation de la Ville en vue d'éventuelles crues printanières et remercie le Service du génie pour leur excellent travail. Il remercie monsieur le maire pour la mise en place du système de navette pour les citoyens des Îles Yale qui sera disponible en cas de besoin.

7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.5.1. Remerciements – animation rythmée

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie le personnel du service de l'animation communautaire de la Ville pour l'animation rythmée présentée aux personnes âgées.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-04-190

8.1.1. Service de surveillance des détenus

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à la fourniture du service de surveillance des détenus, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2020-P-P-07.

Résolution 2020-04-191

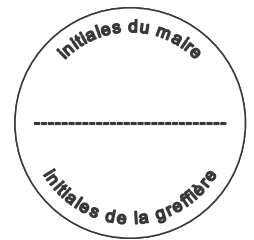
8.1.2. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) – modification de contrat

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec Groupe X-Telia inc., conclu en vertu de la résolution 2019-10-604 et modifié par la résolution 2020-03-125, relativement à la fourniture, l'implantation et l'entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 900 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-04-192

8.1.3. Fourniture et implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH) - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la fourniture et l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-04-193

8.1.4. Aménagement d'une patinoire permanente au parc Prud'homme

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gestion S. Forget inc., relativement à l'aménagement d'une patinoire permanente au parc Prud'homme, aux prix soumis, pour un montant total de 224 418 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-37.03;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-194

8.1.5. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Service Soleno inc., relativement à la réhabilitation de regards d'égout sanitaire, aux prix soumis, pour un montant total de 65 557,87 \$, taxes en sus, excluant l'option A, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-368.3;

D'imputer la dépense au règlement 1927;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-195

8.1.6. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par J.F. Sabourin et associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique pour l'année 2020, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 37 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro AD-79.1;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Demandes de permis d'alcool

Sujet :

8.2.1. 9413-3055 Québec inc. (L'Académie Saint-Eustache) – 163, boulevard Arthur-Sauvé

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par le 9413-3055 Québec inc. (L'Académie Saint-Eustache) est déposée au dossier du conseil.

Sujet :

8.2.2. Corporation des Fêtes de Saint-Eustache

En raison de la pandémie de la COVID-19, et à la demande du gouvernement, il y a lieu d'annuler tous les événements sportifs et culturels prévus par la Ville jusqu'au 31 août 2020, en conséquence ce sujet est retiré.

8.3. Obligation de construction

Résolution 2020-04-196

8.3.1. Adesa Montréal inc. (acte de vente du 7 avril 1998)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal inc., un délai additionnel expirant le 7 avril 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Guy Bélisle, notaire, le 7 avril 1998, le tout en considération du paiement d'une somme de 21 142,83 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-197

8.3.2. Manheim Canada

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du paiement d'un montant de 456 976,01 \$ à titre de compensation financière souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Charlotte Pinsonnault, notaire, le 10 septembre 2007;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

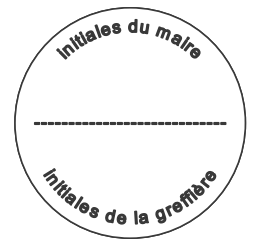
Résolution 2020-04-198

9.1. Embauche – préposé à l'accueil et au centre de traitement des données – Service de police

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Valérie St-Pierre, au poste de préposé à l'accueil et au centre de traitement des données au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-04-199

9.2. Embauche – policier temporaire – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jade Leblanc-Rajotte, Gabriel Bélanger-De Ville et Kevin Côté-Paradis, Jonathan Fanone, et d'embaucher Geneviève Gouin et Alexandre Doucet, aux postes de policier temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-200

9.3. Nomination – policier à l'essai – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent William Morency, au statut de policier à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-201

9.4. Nomination – policier régulier – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Jimmy Fleurant, au statut de policier régulier au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-202

9.5. Embauche – agent de prévention – Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Caroline Rabeau, au poste d'agent de prévention, au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

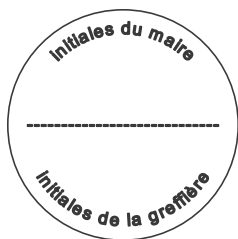
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-203

9.6. Embauche – technologue – Service des travaux publics

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Martin Larouche, au poste de technologue, au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

10. Commissions et comités du conseil

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.1.1. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-04-204

**10.1.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mars 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-03-028 à CAPFRH-2020-03-037, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mars 2020, telles que présentées.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Résolution 2020-04-205

**10.1.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} avril 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-04-038 à CAPFRH-2020-04-046, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} avril 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-04-206

**10.1.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 avril 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-04-047 à CAPFRH-2020-04-051, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 avril 2020, telles que présentées.

Sujet :

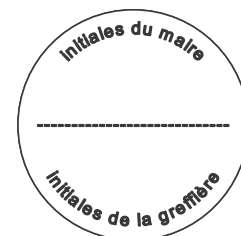
**10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10
mars 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-04-207

**10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de
l'assemblée tenue le 5 mars 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2020-03-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 mars 2020, telle que présentée.



Résolution 2020-04-208

**10.4. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-03-032 à CSPALCC-2020-03-041 et CSPALCC-2020-03-043 à CSPALCC-2020-03-052, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2020, telles que présentées.

Sujet :

10.5. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-04-209

10.6. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0013, DM 2020-0015, DM 2020-0016, DM 2020-0018 et DM 2020-0020, mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2020 du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles demandes sont jugées prioritaires pour la tenue d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et de tenir une consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogations mineures, laquelle se tiendra le 7 mai 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2020-04-210

10.6. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mars 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2019-0134R, PIIA 2020-0017, PIIA 2020-0019, PIIA 2020-0022, PIIA 2020-0024 et PIIA 2020-0025, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-04-211

11.1.1. Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et ordonnances

CONSIDÉRANT que le 29 novembre 2019 en soirée, le chien nommé Sven, résidant au 193, rue de la Prudence, est sorti de sa demeure lorsque la porte était ouverte et a attaqué, mordu sévèrement et infligé des blessures à un petit chien de type caniche qui se promenait dans la rue avec sa maîtresse;

CONSIDÉRANT que, le 11 décembre 2019, un policier s'est présenté au 193, rue de la Prudence afin de rencontrer la propriétaire du chien concernant l'évènement du 29 novembre 2019, et que le chien s'est précipité sur le policier, l'a mordu au mollet et à la main droite et lui a infligé des blessures;

CONSIDÉRANT que, le 12 février 2020, le chien Sven a été évalué par la vétérinaire Enid Stiles et cette dernière a évalué le degré de dangerosité de Sven, envers les petits chiens et autres animaux de petite taille, à 8 sur 10, soit un risque élevé, et elle a conclu que le degré de dangerosité de Sven, envers les humains, est à 7 sur 10, soit un risque modéré;

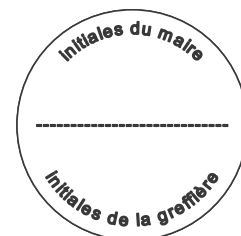
CONSIDÉRANT que la vétérinaire a émis une série de recommandations, afin de diminuer le risque que pose Sven envers les humains et autres chiens, tel qu'il appert de son rapport dont copie est déposée au dossier du conseil;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déclarer potentiellement dangereux le chien Sven, résidant au 193, rue de la Prudence, et d'émettre les ordonnances suivantes à son égard, lesquelles émanent principalement des recommandations du rapport de la vétérinaire et des photographies des blessures infligées à un chien de type caniche et un policier, dont des copies sont déposées au dossier du conseil :

1. Maintenir la vaccination de Sven contre la rage à jour;
2. Sven doit porter une muselière-panier lorsqu'il est à l'extérieur d'une unité d'occupation;
3. Sven doit être tenue en laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre lorsqu'il est à l'extérieur d'une unité d'occupation;
4. Sven ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans ou plus;
5. La propriétaire doit placer une affiche sur son terrain à un endroit permettant d'annoncer, à une personne qui se présente à l'unité d'occupation dans laquelle réside Sven, la présence d'un chien dangereux;
6. Sven doit être placé en cage chaque fois qu'une porte de l'unité d'occupation ouvre ou installer un système de barrière empêchant Sven de se faufiler à l'extérieur lorsque la porte ouvre;
7. La propriétaire de Sven doit consulter un vétérinaire spécialisé en comportement des chiens pour l'aider à mieux anticiper les risques potentiels que Sven représente au quotidien, et ce, dans un délai de trente (30) jours suivants la résolution du conseil municipal. La propriétaire devra informer au préalable la Ville de la date à laquelle aura lieu cette consultation et fournir une preuve à la Ville à l'effet qu'elle a effectué cette consultation, et ce, dans un délai de dix (10) jours suivants la date à laquelle la séance de consultation a eu lieu.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-04-212

11.1.2. Entente-cadre - Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt de l'entente-cadre entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec relative au traitement des demandes municipales d'utilisation d'emprises de lignes de transport d'électricité à des fins récréatives ou communautaires, dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-04-213

11.1.3. Mainlevée – Gestion François Mathieu inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à accorder une mainlevée totale d'une hypothèque légale résultant d'un jugement, en faveur du débiteur Gestion François Mathieu inc., à l'égard de l'inscription d'une hypothèque légale résultant d'un jugement publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 24 558 699, contre le lot 1 366 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à l'acte de mainlevée dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-214

11.1.4. Mandats à l'étude d'avocats Gravel Bernier SENC

CONSIDÉRANT que par les résolutions 2015-02-105 et 2015-07-425 l'étude d'avocats Greenspoon Bellemare S.E.N.C.R.L. a été mandatée pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Eustache dans le cadre de deux recours judiciaires portant respectivement les numéros de cour 700-17-013487-169 et 700-17-012815-154;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2019-02-119, l'étude d'avocats Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. a été mandatée pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Eustache dans le cadre desdits recours judiciaires;

CONSIDÉRANT que M^e Luc Bellemare, soit l'avocat qui représentait la Ville de Saint-Eustache dans ces deux dossiers, a changé de bureau et travaille dorénavant pour l'étude d'avocats Gravel Bernier SENC;

En conséquence;

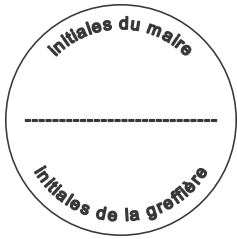
Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater l'étude d'avocats Gravel Bernier SENC, pour représenter la Ville de Saint-Eustache dans les dossiers judiciaires portant les numéros de cour 700-17-013487-169 et 700-17-012815-154.

Résolution 2020-04-215

11.1.5. Quittance et transaction - Énergir, S.E.C.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Énergir, S.E.C., une quittance et transaction relative aux travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir, S.E.C. dans l'emprise publique de la Ville pour les années 2016 à 2019, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-04-216

11.1.6. Résiliation d'une promesse d'achat - 9294244 Canada inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation de 9294244 Canada inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition des lots 6 325 531, 6 325 532 et 6 270 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée aux termes de la résolution 2019-12-751;

De remettre à 9294244 Canada inc. le dépôt reçu de 107 443,46 \$ accompagnant ladite promesse;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-217

11.1.7. Séances ordinaires du conseil municipal – huis clos

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que l'heure des séances ordinaires, durant la période de la tenue des séances à huis clos, soit déterminée par le maire.

Résolution 2020-04-218

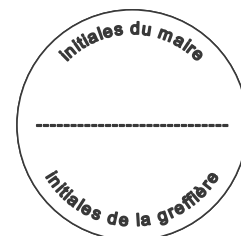
11.1.8. Souscription d'assurances générales

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL CANADA risques et assurances inc. la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, les polices d'assurances suivantes et ce, moyennant les primes y mentionnées, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

- Biens	92 032 \$
- Bris de machines	5 266 \$
- Délits	3 746 \$
- Responsabilité civile primaire	47 370 \$
- Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	41 028 \$
- Automobile des propriétaires	33 446 \$
- Automobile des garagistes	795 \$
- Atteinte à l'environnement	3 608 \$
- Responsabilité municipale	40 741 \$
- Frais d'ingénierie (non taxables)	0 \$

D'autoriser le versement d'une somme de 107 619 \$, représentant la quote-part de la franchise collective attribuée à la Ville de Saint-Eustache par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache, au fonds de garantie de 500 000 \$ en matière de responsabilité civile, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De payer à Fidema un montant de 2 275 \$, taxes en sus, pour les services de consultation en matière d'assurances;

De payer à la Ville de Blainville un montant de 955,50 \$ pour la gestion du fonds de garantie et des réclamations traitées par ledit fonds, plus la part des frais de vérifications applicable;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Sujet :

11.2.1. Rapport sur la gestion contractuelle

Le rapport sur la gestion contractuelle est déposé au dossier du conseil.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-04-219

11.3.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet - projets particuliers d'amélioration – ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet - projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les dépenses d'un montant de 31 017,70 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés, soit le pavage sur la montée Saint-Charles, et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Résolution 2020-04-220

11.3.2. Signalisation et marquage à l'école Curé-Paquin

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier, enlever ou ajouter la signalisation ou le marquage suivant autour de l'école Curé-Paquin, et ce, suite à la réouverture de celle-ci et du nouvel aménagement, dont le plan des modifications est déposée au dossier du conseil :

- Affiches d'arrêt interdit entre l'entrée charretière nord du 273 Albert et celle du 281 Albert (2 affiches avec flèches l'une vers l'autre) afin d'éviter que des véhicules s'immobilisent devant ces entrées et surtout devant le passage vers l'école qui est entre les deux entrées;
- Affiches « Débarcadère » de 8 h à 9 h et de 15 h 30 à 16 h 30 face au 281 et 273 Albert, donc de chaque côté de la zone arrêt interdit du point précédent;
- Marquage de la ligne jaune sur Albert entre Saint-Laurent et Pie-XII, mais décalé vers l'ouest et non centrale, pour permettre une voie de circulation vers le nord à côté des débarcadères et stationnement en bordure de rue du côté est, sans avoir à franchir la ligne pleine;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Dans l’optique du point précédent, interdire le stationnement du côté ouest d’Albert à l’année, et non seulement en période hivernale comme actuellement;
- Remettre l’affiche « Débarcadère » de 8 h à 9 h et de 15 h 30 à 16 h 30 dans la petite portion de stationnement face au 46 Saint-Laurent;
- Remettre l’affiche « Débarcadère » de 8 h à 9 h et de 15 h 30 à 16 h 30 dans la portion de stationnement face à l’immeuble ayant les adresses 42 à 36 Saint-Laurent;
- Mettre face à l’école, dans la portion entre les deux entrées charretières de celle-ci, des affiches d’arrêt interdit, car le nouvel aménagement avec l’îlot peut porter à confusion et laisser croire que la portion asphaltée devant l’entrée est de l’école représente un stationnement ou un débarcadère;
- Refaire le marquage de la piste cyclable.

11.4. Directeur général

Résolution 2020-04-221

11.4.1. La Fabrique de la Paroisse de Saint-Eustache – conclusion d’une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache une entente relative à un plan d’entraide en matière de sécurité civile, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-04-222

11.4.2. Partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - conclusion d’une entente

Sur proposition d’Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec la ministre de la Sécurité publique, une entente relative au versement d’une subvention à la Ville de Saint-Eustache pour la participation de son corps de police au partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

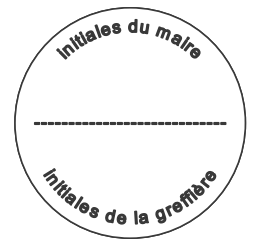
Résolution 2020-04-223

11.4.3. Prêt de services policiers à l’Escouade régionale mixte Rive-Nord – conclusion d’une entente

Sur proposition d’Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec la Sûreté du Québec, une entente relative au prêt de services policier affectés à l’Escouade régionale mixte Rive-Nord, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de police et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Résolution 2020-04-224

11.4.4. Société de développement de Saint-Eustache (SODESE) – conclusion d’une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Société de développement de Saint-Eustache (SODESE), une entente relative au versement d'une contribution financière pour assurer le fonctionnement d'Innovation Développement Économique de Saint-Eustache (IDÉ) de même que pour l'organisation et la mise en place du Marché public du Vieux-Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2020

Le rapport de construction pour le mois de mars 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-04-225

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mars 2020, lesquels totalisent 4 759 046,45 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-04-226

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Large empty rectangular area for the minutes text, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 11 MAI 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0013 – 295, rue Théorêt
 - 3.1.2.** DM 2020-0015 – 76, 39^e Avenue
 - 3.1.3.** DM 2020-0016 – 411, rue Laplante
 - 3.1.4.** DM 2020-0018 – 500, rue Guindon
 - 3.1.5.** DM 2020-0020 – 252, rue Monseigneur-Prévost
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1917 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »
 - 4.2.5.** Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »
 - 4.2.6.** Règlement numéro 1932 intitulé « Règlement établissant une tarification pour le service de combat de l'incendie d'un véhicule »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 11 MAI 2020 – 17 HEURES**

4. Législation (suite)

4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

- 4.4.1.** Règlement numéro 1675-330 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Résolution concernant les impacts financiers occasionnés par la pandémie de Covid-19 sur le cadre financier 2020 et 2021 du transport collectif
- 5.2.** Semaine nationale des travaux publics

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1.** Défi santé
- 7.1.2.** Vélo Fête
- 7.1.3.** Afficheur de vitesse
- 7.1.4.** Lampadaires

7.2. Conseiller du district des Îles

- 7.2.1.** Crues printanières
- 7.2.2.** Coupe de gazon
- 7.2.3.** Centre sportif Saint-Eustache (Mathers)

7.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.3.1.** Semaine de la santé mentale

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques
- 8.1.2.** Fourniture et plantation d'arbres
- 8.1.3.** Travaux d'essouchement
- 8.1.4.** Achat de papeterie et de fournitures de bureau – exercice d'une option de renouvellement

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1.** Les Placements Nepveu inc.

9. Personnel

- 9.1.** Embauche – coordonnateur – Service des arts et de la culture
- 9.2.** Embauche – opérateur d'usine – Service des eaux
- 9.3.** Embauche – policier temporaire – Service de police
- 9.4.** Embauche – répartiteur – Service de police
- 9.5.** Embauche – contremaître mécanique – Service des travaux publics

10. Commissions et comités du conseil

- 10.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 10.1.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020
 - 10.1.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 avril 2020
 - 10.1.3.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 avril 2020
- 10.2.** Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020
- 10.3.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2020
- 10.4.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020
- 10.5.** Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2020
- 10.6.** Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 avril 2020

11. Dossiers des directeurs

- 11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**
 - 11.1.1.** Assurance responsabilité – parcs de BMX et pistes de rouli-roulant
- 11.2. Directeur du module administratif et communautaire**
 - 11.2.1.** Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides – conclusion d'une entente
- 11.3. Directeur du module technique**
 - 11.3.1.** Réseau express métropolitain (REM) - aménagement d'un lien cyclable entre le boulevard Industriel et la gare de Deux-Montagnes
 - 11.3.2.** Ville de Deux-Montagnes – conclusion d'une entente
- 11.4. Directeur général**
 - 11.4.1.** Rapport financier des activités politiques municipales pour l'année 2019
 - 11.4.2.** Tricentris – tri, transformation, sensibilisation – demande de subvention exceptionnelle

11. Rapport et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois d'avril 2020
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2020

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
11 mai 2020 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-05-227

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2020, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :
« **5.3.** Commerces de proximité ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-05-228

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-05-229

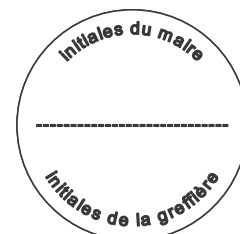
3.1.1. DM 2020-0013 – 295, rue Théorêt

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0013 soumise afin de permettre l'empiètement à 0,90 mètre du porte-à-faux localisé en façade au deuxième étage du bâtiment principal dans la marge avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 0,60 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-03-031 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

Résolution 2020-05-230

3.1.2. DM 2020-0015 – 76, 39^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0015 soumise afin de permettre la localisation de la galerie gauche à 0 mètre et permettre que les ouvertures du solarium soient à 1,29 mètre de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes à 1,50 mètre, à la condition suivante :

- L'escalier menant à la galerie devra être déplacé et respecter une distance de 1,50 mètre de la ligne de lot latérale gauche;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-03-032 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

Résolution 2020-05-231

3.1.3. DM 2020-0016 – 411, rue Laplante

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0016 soumise afin de permettre deux cases de stationnement dans l'emprise publique, mais localisées à 1,0 mètre de la bande de roulement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit tout empiètement dans l'emprise publique, aux conditions suivantes :

- Un dégagement minimal de 1,0 mètre devra être obtenu entre les cases de stationnement et la bande de roulement;
- Les arbres matures existants dans la marge de recul avant secondaire devront être maintenus;
- Les cases de stationnement à aménager devront être localisées à au moins 2,0 mètres de la ligne de lot séparant le lot voisin;
- La largeur maximale autorisée est de 5,20 mètres, soit l'équivalent de deux (2) espaces de stationnement;
- Les cases de stationnement devront être pavées;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-03-033 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

Résolution 2020-05-232

3.1.4. DM 2020-0018 – 500, rue Guindon

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

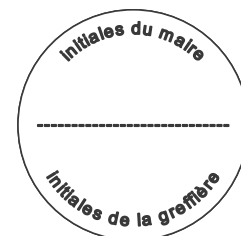
Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0018 soumise afin de permettre une hauteur libre de plancher de rez-de-chaussée de 2,45 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 2,70 mètres, à la condition suivante :

- Une demande de permis devra être présentée à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'aménagement d'un escalier en marge latérale droite menant à l'étage;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-03-034 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.



Résolution 2020-05-233

3.1.5. DM 2020-0020 – 252, rue Monseigneur-Prévost

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0020 soumise afin de permettre que la marge arrière du garage détaché soit de 0,40 mètre et permettre que l'appareil de climatisation soit installé à 1,29 mètre de la ligne latérale droite alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement à 0,75 mètre et 3 mètres, et permettre, de plus, que le garage et la remise soient érigés à l'intérieur de l'assiette d'une servitude d'utilité publique alors que le règlement de zonage interdit tout empiètement;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la partie de la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0020 soumise afin de permettre que la marge arrière du garage détaché soit de 0,40 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 0,75 mètre;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre que l'appareil de climatisation soit installé à 1,29 mètre de la ligne latérale droite, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 3 mètres, et visant à permettre que le garage et la remise soient érigés à l'intérieur de l'assiette d'une servitude d'utilité publique alors que le règlement de zonage interdit tout empiètement.

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-03-035 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2020-05-234

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 2-I-18, la superficie des espaces réservés aux bars.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-05-235

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-326 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'apporter une correction administrative dans la zone 2-I-25 et dans la zone 2-I-51 de manière à ne pas assujettir ces deux zones aux dispositions spéciales de l'article 14.3.1.5 paragraphe j) qui limite à un minimum de 1 000 mètres carrés la superficie au sol de tout établissement.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

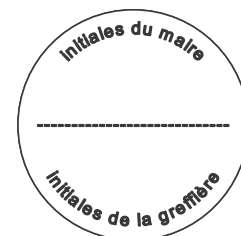
Résolution 2020-05-236

4.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-326 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 2-P-19, la marge de recul avant minimale pour la classe d'usage « P-02 : Service public ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.



Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-05-237

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-033 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1663-033 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » à l'effet d'introduire les dépôts de garanties financières pour la plantation d'arbres et correction de certaines irrégularités sans en changer le sens.

Il précise que la version proposée pour le projet de règlement adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au présent projet, et plus particulièrement par la modification de la dernière colonne du tableau de l'article 3 en remplaçant « pouvant être remboursés suite à une vérification démontrant le bon fonctionnement des boîtes de services » par « pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation ».

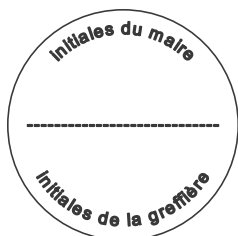
À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-033 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-05-238

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-324 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier l'article 6.1.1.4 concernant les règles d'exception pour perron, balcon, patio, galerie afin d'ajouter la notion de murs d'intimité en façade de bâtiment de structure jumelée et contiguë.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-324 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-05-239

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-325 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-325 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'autoriser la construction d'ouvrages de protection contre les inondations afin d'assurer la concordance au règlement AME-2019-03 de la MRC de Deux-Montagnes.

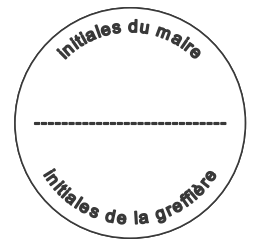
À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-325 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2020-05-240

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1917 intitulé « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1917 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-05-241

4.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1926 intitulé « Règlement décrétant la division de la Ville en dix (10) districts électoraux »

Monsieur le maire mentionne que ce projet, suite à l'avis public et à la possibilité pour les électeurs de faire connaître leur opposition au projet de règlement, n'a reçu aucune demande de la part des électeurs.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1926 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA DIVISION DE LA VILLE EN DIX (10) DISTRICTS ÉLECTORAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-05-242

4.2.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1932 intitulé « Règlement établissant une tarification pour le service de combat de l'incendie d'un véhicule »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1932 intitulé « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE SERVICE DE COMBAT DE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour une aire de stationnement de 200 à 299 cases, le nombre minimal de cases de stationnement, pour véhicules utilisés par la personne ayant une incapacité physique, à 3 au lieu de 4.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-05-243

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-328 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier, pour une aire de stationnement de 200 à 299 cases, le nombre minimal de cases de stationnement, pour véhicules utilisés par la personne ayant une incapacité physique, à 3 au lieu de 4, et est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite, laquelle se tiendra le 4 juin 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les limites de la zone 4-P-21 à même les limites des zones 4-H-02 et 4-H-20.

Résolution 2020-05-244

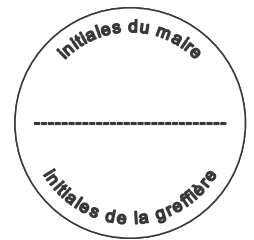
4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-329 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier les limites de la zone 4-P-21 à même les limites des zones 4-H-02 et 4-H-20, et est jugé prioritaire;



En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite, laquelle se tiendra le 4 juin 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-330 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre la construction d'un pont reliant l'Île Corbeil à l'Île Joseph-Lacombe afin d'assurer la concordance au règlement AME-2020-01 de la MRC de Deux-Montagnes.

Résolution 2020-05-245

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-330 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-330 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de permettre la construction d'un pont reliant l'Île Corbeil à l'Île Joseph-Lacombe afin d'assurer la concordance au règlement AME-2020-01 de la MRC de Deux-Montagnes, et est jugé prioritaire;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-330 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite, laquelle se tiendra le 4 juin 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.

5. Dossiers du maire

Résolution 2020-05-246

5.1. Résolution concernant les impacts financiers occasionnés par la pandémie de Covid-19 sur le cadre financier 2020 et 2021 du transport collectif

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec ordonnait la mise en place de mesures préventives afin de freiner la diffusion du virus Covid-19 et déclarait, sur tout le territoire du Québec, l'état d'urgence sanitaire;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le transport en commun demeure accessible à la population, ayant été identifié comme un service essentiel par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que, depuis la mi-mars, les services d'autobus et de trains de banlieue maintenus par Exo ont subi une diminution majeure d'achalandage, ayant pour conséquence des pertes de revenu tarifaire pouvant représentées jusqu'à 90 % des revenus mensuels projetés;

CONSIDÉRANT qu'afin de réduire ses dépenses d'exploitation, Exo, en coordination avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et les municipalités desservies, a mis en place un plan de réduction des services des autobus (réduction de plus de 50 % de l'offre de service), des trains de banlieue (réduction de 25 % de l'offre de service) et du transport adapté (diminution observée de l'ordre de 80 % en fonction de la demande exprimée);

CONSIDÉRANT qu'afin de maintenir les services essentiels en matière de transport collectif, Exo a également mis en place diverses mesures de santé publique pour sa clientèle et ses employés occasionnant de nouvelles dépenses;

CONSIDÉRANT que l'Autorité régionale de transport métropolitain prévoit réviser son budget 2020 et devra adopter un budget pour l'année 2021 tenant compte des impacts entraînés par la pandémie du Covid-19;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent assurer le maintien des tous les services essentiels et contribuer à l'application des directives du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la couronne Nord et Exo s'engagent à offrir les services essentiels de transport collectif dans le cadre de la reprise des activités qui s'amorcera éventuellement;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent composer avec un défi majeur afin de maintenir leur propre stabilité financière tout en respectant la capacité de payer des contribuables;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de réitérer à l'Autorité régionale de transport métropolitain l'urgence de conclure une entente avec le gouvernement du Québec afin que ce dernier s'engage à offrir une aide financière d'urgence aux municipalités compensant entièrement la diminution des revenus et l'augmentation des dépenses en matière de transport collectif entraînées par la pandémie, pour l'année 2020;

D'informer l'Autorité régionale de transport métropolitain que les municipalités de la couronne Nord demandent pour l'année 2021 un gel des contributions municipales au même niveau des contributions budgétées pour l'année 2020, comprenant l'aide gouvernementale et les mesures de lissage accordées, et tel qu'adoptées par le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain le 31 octobre 2019.

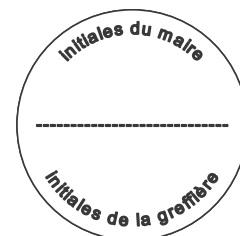
Résolution 2020-05-247

5.2. Semaine nationale des travaux publics

CONSIDÉRANT que depuis 1960, la 3^e semaine du mois de mai est consacrée à célébrer les travaux publics;

CONSIDÉRANT que partout en Amérique du Nord, des regroupements, dont l'ATPA, utilisent cette semaine pour sensibiliser le public à l'importance des travaux publics dans la vie de tous les jours;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache reconnaît les réalisations et le dévouement de ses employés du Service des travaux publics, ainsi que leur engagement envers la communauté;



En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la semaine du 17 au 23 mai 2020 comme la « Semaine nationale des travaux publics » et de féliciter et remercier les employés du Service des travaux publics pour leur contribution au bien-être de la communauté.

Résolution 2020-05-248

5.3. Commerces de proximité

CONSIDÉRANT les difficultés financières de plusieurs commerces de proximité en raison de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT que la situation de l'évolution de la COVID-19 est sous contrôle dans la région des Basses-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Ville croit qu'il est possible de procéder à l'ouverture des commerces de proximité en mettant en place les mesures sanitaires édictées par le gouvernement;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au gouvernement de permettre, dès maintenant, l'ouverture des commerces de proximité de Saint-Eustache au même titre que les commerces de grandes surfaces, le tout dans le respect des mesures sanitaires prescrites par le gouvernement.

6. Période de questions

- 1) Des citoyens s'enquièrent de la possibilité d'autoriser l'élevage de poules en milieu urbain.
- 2) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire fait état des développements dans le dossier de l'autodrome.
- 3) En réponse à une question, monsieur le maire indique que l'ouverture de la piscine pourra se faire lorsque le gouvernement le permettra. Il précise que des travaux auront lieu et devrait être terminés au 15 août 2020.
- 4) Monsieur le maire donne des explications quant au règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.
- 5) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique que, compte tenu de la pandémie actuelle, la tenue des camps de jour demeure encore incertaine. La Ville est en attente de recevoir le guide à recevoir du gouvernement à cet effet. Dès que la décision sera prise, l'information sera diffusée rapidement.
- 6) Un citoyen s'enquiert de la possibilité, pour la Ville, d'acquérir le centre de conditionnement physique du groupe Mathers.

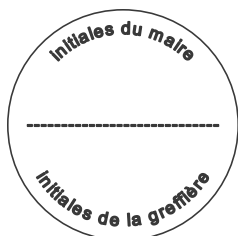
7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Défi santé

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état du succès du défi santé « virtuel » et remercie le Service du sport et du plein air pour l'organisation et leur bon travail.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.1.2. Vélo Fête

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe que la Vélo Fête 2020 est annulée et est reportée en 2021.

Sujet :

7.1.3. Afficheur de vitesse

Madame la conseillère Isabelle Mattioli demande que soit analysée la possibilité d'installer des afficheurs de vitesse sur la rue Saint-Marc entre le boulevard Goyer et la rue Landry.

Sujet :

7.1.4. Lampadaires

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère que soit analysée la possibilité d'ajouter des lampadaires sur la rue Hotte entre la 12^e et la 14^e Avenue, et sur la rue Saint-Antoine entre la 2^e et la 3^e Avenue.

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Crues printanières

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les services de la Ville pour la préparation et le bon travail en vue des crues printanières.

Sujet :

7.2.2. Coupe de gazon

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le Service de l'urbanisme pour lui avoir transmis les dates de fauchage des terrains de la Ville.

Sujet :

7.2.3. Centre sportif Saint-Eustache (Mathers)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute de l'annonce de la fermeture prochaine du Centre sportif Saint-Eustache (Mathers).

7.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.3.1. Semaine de la santé mentale

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre souligne que la semaine de la santé mentale avait lieu du 3 au 10 mai derniers et mentionne l'importance d'être à l'écoute des personnes vulnérables.

8. Affaires courantes

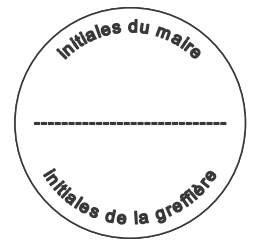
8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-05-249

8.1.1. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par 9072-9203 Québec inc. (Cyber 3D), pour les lots 1 et 2, relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatiques, aux prix soumis, pour un montant total de 19 950,80 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-10;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-05-250

8.1.1. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Solutions IT2GO inc., pour le lot 3, relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatiques, aux prix soumis, pour un montant total de 5 172 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-10;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-05-251

8.1.1. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions pour les lots 4 et 5 relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatiques, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2020-I-P-10.

Résolution 2020-05-252

8.1.2. Fourniture et plantation d'arbres

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Max-Émile Boucher, relativement à la fourniture et plantation d'arbres, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 105 385,56 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 30 novembre 2020, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-09;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-05-253

8.1.3. Travaux d'essouchement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Entrepreneur Strathmore (1997) ltée, relativement à des travaux d'essouchement, au prix unitaire de 8,70 \$ par pouce, pour un montant total approximatif de 70 470 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 décembre 2020, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-05-254

8.1.4. Achat de papeterie et de fournitures de bureau – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'achat de papeterie et de fournitures de bureau, contrat intervenu avec Novexco inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 16 septembre 2020 au 15 septembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-O-P-59;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2020-05-255

8.2.1. Les Placements Nepveu inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Les Placements Nepveu inc., un délai additionnel expirant le 20 mai 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Michel Pelletier, notaire, le 26 février 1996, le tout en considération du paiement d'une somme de 1 917,77 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2020-05-256

9.1. Embauche – coordonnateur – Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sophie Tessier, au poste de coordonnateur au Service des arts et de la culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

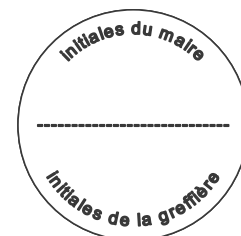
Résolution 2020-05-257

9.2. Embauche – opérateur d'usine – Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jérémie Bienvenu, au poste d'opérateur d'usine au Service des eaux et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-05-258

9.3. Embauche – policier temporaire – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Marianne Fréchette et Lauriane Gascon, aux postes de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-05-259

9.4. Embauche – répartiteur – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Michael Durocher, au poste de répartiteur au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-05-260

9.5. Embauche – contremaître mécanique – Service des travaux publics

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Gabriel Gohier, au poste de contremaître mécanique au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-05-261

10.1.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-04-052 à CAPFRH-2020-04-054, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-05-262

10.1.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 avril 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-04-055 à CAPFRH-2020-04-062, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 avril 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-05-263

10.1.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 avril 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-04-063 à CAPFRH-2020-04-066, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 avril 2020, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-05-264

10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-04-006 à CDE-2020-04-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-05-265

10.3. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2020

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-04-053 à CSPALCC-2020-04-055, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-05-266

10.4. Commission des communications et des relations avec le Citoyen – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2020-04-004 et CCRC-2020-04-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2020, telles que présentées.

Sujet :

10.5. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-05-267

10.6. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 avril 2020

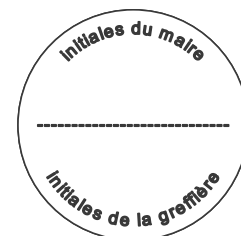
CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0027 et DM 2020-0033, mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2020 du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles demandes sont jugées prioritaires pour la tenue d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et de tenir une consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogations mineures, laquelle se tiendra le 4 juin 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.



Résolution 2020-05-268

10.6. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 avril 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2019-0069R, PIIA 2020-0023, PIIA 2020-0029, PIIA 2020-0030, PIIA 2020-0031 et PIIA 2020-0034, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2020.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-05-269

11.1.1. Assurance responsabilité – parcs de BMX et pistes de rouli-roulant

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc., pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, une police d'assurances responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant et pistes de BMX et ce, moyennant une prime de 3 343,17 \$, incluant les frais et taxes, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-05-270

11.2.1. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, une entente de décharge de responsabilité pour tout dommage qui pourrait survenir lors du jumelage de bénévoles, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-05-271

11.3.1. Réseau express métropolitain (REM) - aménagement d'un lien cyclable entre le boulevard Industriel et la gare de Deux-Montagnes

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au Réseau express métropolitain (REM) d'évaluer la possibilité d'intégrer à son projet initial, l'aménagement d'un lien cyclable dans le corridor de la voie ferrée entre le boulevard Industriel et la gare de Deux-Montagnes;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-05-272

11.3.2. Ville de Deux-Montagnes – conclusion d’une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec la Ville de Deux-Montagnes, une entente relative à la réfection du boulevard de Deux-Montagnes située sur le territoire de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2020-05-273

11.4.1. Rapport financier des activités politiques municipales pour l’année 2019

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du rapport financier des activités politiques municipales pour l’année 2019, lesquels ont été préparés par madame Ginette Lacroix, trésorière, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-05-274

11.4.2. Tricentris – tri, transformation, sensibilisation – demande de subvention exceptionnelle

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser le paiement d’une subvention exceptionnelle de 245 365,28 \$, taxes en sus, le tout sans admission quant à l’interprétation de l’article 1.4.3 de l’entente conclue avec Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, en vertu de la résolution 2017-03-168.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois d’avril 2020

Le rapport de construction pour le mois d’avril 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-05-275

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois d’avril 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d’autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d’avril 2020, lesquels totalisent 5 932 512,55 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.



13. Levée de la séance

Résolution 2020-05-276

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 JUIN 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2020-0027 - 540, rue Dubois
 - 3.1.2. DM 2020-0033 - 64-68, rue Saint-Eustache
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3. Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4. Règlement numéro 1675-330 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2. Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.3. Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1906-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »
- 5. Dossiers du maire**
 - 5.1. Camps de jour
 - 5.2. Remerciements
- 6. Période de questions**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 JUIN 2020 – 17 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

7.1.1. Rue Albert

7.2. Conseiller du district Rivière-Nord

7.2.1. Lampadaire

7.2.2. Seuil de ralentissement

7.2.3. Nids-de-poule - boulevard Girouard

7.3. Conseiller du district Clair Matin

7.3.1. Félicitations – membres de la Commission Jeunesse

7.3.2. Départ à la retraite

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

7.4.1. Phénomène des éphémères

7.4.2. Intersection chemin de la Grande-Côte et rue Landry

7.4.3. Reprise des activités de loisirs et de plein air

7.4.4. Remerciements – Suzie Mallette

7.5. Conseiller du district des Îles

7.5.1. Réglementation – affichage location de logements

7.5.2. Fête des patriotes

7.5.3. Fête nationale

7.5.4. Départ à la retraite

7.6. Conseiller du district des Jardins

7.6.1. Départ d'un citoyen bénévole à la Commission de la sécurité publique

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

8.1.1. Achat regroupé pour l'acquisition de licence Microsoft 365

8.1.2. Fourniture et service de liens de télécommunication

8.1.3. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité – modification de contrat

8.1.3.1. Lot 1

8.1.3.2. Lots 2, 3 et 5

8.1.4. Services de gestion et d'animation du programme « camp de jour estival »- modification de contrat

8.1.5. Améliorations générales 2020

8.1.6. Services municipaux - rue du Bord-de-l'Eau et Terrasse Lemay

8.2. Demande de permis d'alcool

8.2.1. Restaurant Divolio St-Eustache - 749, boulevard Arthur-Sauvé

9. Personnel

- 9.1. Embauche – agent d’approvisionnement – Service de l’approvisionnement
- 9.2. Embauche – agent au Saint-Eustache Multiservice (SEM) – Service des communications
- 9.3. Embauche – greffier et directeur des affaires juridiques – Service du greffe
- 9.4. Embauche - policier temporaire - Service de police
- 9.5. Embauche – répartiteur – Service de police
- 9.6. Nomination - policier à l’essai - Service de police
- 9.7. Embauche – ouvrier – Service des travaux publics

10. Commissions et comités du conseil

- 10.1. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 10.1.1. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 6 mai 2020
 - 10.1.2. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 13 mai 2020
 - 10.1.3. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 20 mai 2020
 - 10.1.4. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 27 mai 2020
- 10.2. Commission du développement économique
 - 10.2.1. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 12 mai 2020
 - 10.2.2. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 26 mai 2020
- 10.3. Commission de l’aménagement du territoire et de l’habitation - procès-verbal de l’assemblée tenue le 5 mai 2020
- 10.4. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire
 - 10.4.1. Nomination
 - 10.4.2. Procès-verbal de l’assemblée tenue le 14 mai 2020
- 10.5. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l’assemblée tenue le 19 mai 2020
- 10.6. Commission de l’environnement et de l’embellissement - procès-verbal de l’assemblée tenue le 2 juin 2020
- 10.7. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l’assemblée tenue le 20 mai 2020
- 10.8. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l’assemblée tenue le 13 mai 2020
- 10.9. Commission jeunesse - procès-verbal de l’assemblée tenue le 12 mai 2020
- 10.10. Comité consultatif d’urbanisme - procès-verbal de l’assemblée tenue le 14 mai 2020



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 JUIN 2020 – 17 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 2 524 225 - Robert Bastien
- 11.1.2. Guimond gestion immobilière inc. - mainlevée
- 11.1.3. Résiliation d'une promesse d'achat - A.C.L. 2000 inc.
- 11.1.4. Yves St-Germain et Jocelyn Lebel - conclusion d'une entente

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides – conclusion d'une entente et abrogation de la résolution 2020-05-270

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - 157 900 Canada inc. - lot 6 284 748 (partie du lot 6 188 289) - SM-355.2
- 11.3.2. Installation de services municipaux - boulevard Antoine-Séguin - prolongement - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- 11.3.3. Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 - accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - modification du programme

12. Rapport et comptes du mois

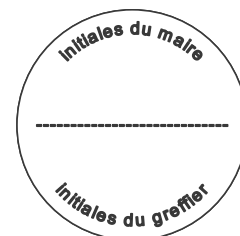
- 12.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2020
- 12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **8 juin 2020 à 17 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis (à partie), Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-06-277

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2020.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-06-278

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-06-279

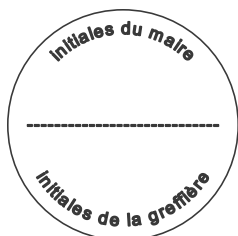
3.1.1. DM 2020-0027 - 540, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0027 soumise afin de permettre une enseigne pour un projet de développement d'une superficie de 107,02 m², hors du site du projet, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à une superficie maximale de 9,00 m² et sur le site du projet, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-04-049 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 avril 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-06-280

3.1.2. DM 2020-0033 - 64-68, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0033 soumise afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 6,71 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 4,60 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-04-050 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 avril 2020.

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2020-06-281

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

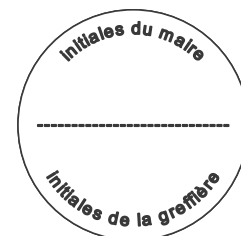
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-328 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour une aire de stationnement de 200 à 299 cases, le nombre minimal de cases de stationnement, pour véhicules utilisés par la personne ayant une incapacité physique, à 3 au lieu de 4.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



Résolution 2020-06-282

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-329 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier les limites de la zone 4-P-21 à même les limites des zones 4-H-02 et 4-H-20.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-06-283

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-323 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-323 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-06-284

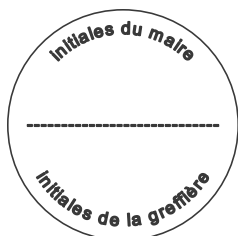
4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-326 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-326 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-06-285

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-327 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-327 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-06-286

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-330 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-330 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre la construction d'un pont reliant l'Île Corbeil à l'Île Joseph-Lacombe afin d'assurer la concordance au règlement AME-2020-01 de la MRC de Deux-Montagnes.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-330 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

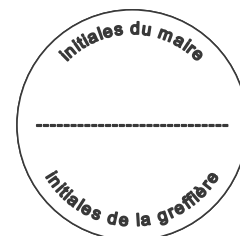
Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour l'établissement de vente aux détails, le nombre minimal de cases de stationnement requis.



Résolution 2020-06-287

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-331 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier, pour l'établissement de vente aux détails, le nombre minimal de cases de stationnement requis et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le pourcentage de la superficie maximale de plancher d'un logement intergénération dans une habitation.

Résolution 2020-06-288

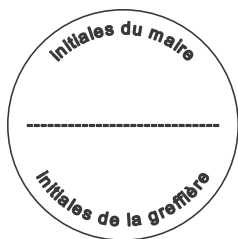
4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-332 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier le pourcentage de la superficie maximale de plancher d'un logement intergénération dans une habitation et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les dispositions relatives aux ratios des cases de stationnement applicables aux usages résidentiels.

Résolution 2020-06-289

4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-333 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier les dispositions relatives aux ratios des cases de stationnement applicables aux usages résidentiels et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

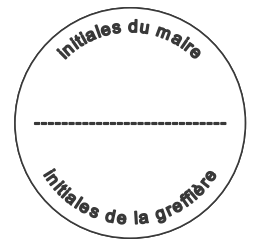
4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1906-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter la constitution de la Commission du développement des arts et de la culture.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Camps de jour

Monsieur le maire donne des informations entourant la tenue des camps de jour de cet été.

Sujet :

5.2. Remerciements

Monsieur le maire remercie les employés municipaux pour l'excellence de leur travail en période de pandémie de la COVID-19.

6. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique que les centres de dépôt de dons sont maintenant ouverts.
- 2) Un citoyen s'enquiert des raisons pour lesquelles la Ville ne subventionne pas une partie de l'achat d'un vélo électrique.
- 3) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire donne de plus amples explications entourant la tenue des camps de jour.
- 4) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique que les patinoires quatre saisons ouvriront le 10 juin prochain.
- 5) En réponse à des questions de citoyens, monsieur le maire donne des informations quant à la garde de poules en milieu urbain.
- 6) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique qu'un citoyen peut poser une question à une séance du conseil lorsqu'il est en âge de raison et qu'il est en mesure de comprendre ses démarches.
- 7) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique que si une sous-question subsiste suite à une réponse du maire, alors une question plus précise pourra être répondue lors de la séance subséquente. Normalement, cet échange peut se faire en personne lors d'une même séance.
- 8) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique que la période de questions est consignée au procès-verbal de la séance.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Rue Albert

Madame la conseillère Sylvie Mallette demande au Service de police d'effectuer une surveillance accrue sur la rue Albert afin de s'assurer du respect de la signalisation.

7.2. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.2.1. Lampadaire

Monsieur le conseiller Patrice Paquette demande que soit analysée la possibilité d'installer un lampadaire à l'extrémité ouest de la rue du Passage à proximité du chemin de la Rivière Nord.

Sujet :

7.2.2. Seuil de ralentissement

Monsieur le conseiller Patrice Paquette demande que soit analysée la possibilité d'installer un seuil de ralentissement sur la rue du Passage.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre quitte l'assemblée.

Sujet :

7.2.3. Nids-de-poule - boulevard Girouard

Monsieur le conseiller Patrice Paquette fait état de la présence de nids-de-poule sur le boulevard Girouard, entre le boulevard Louis-Joseph-Papineau et la rue Léonard-Brown.

7.3. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.3.1. Félicitations – membres de la Commission Jeunesse

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les membres de la Commission Jeunesse pour la vidéo confectionnée sur la COVID-19. Il invite les citoyens à aller la visionner.

Sujet :

7.3.2. Départ à la retraite

Monsieur le conseiller Marc Lamarre fait état du départ à la retraite de monsieur Jean-Pierre Hunter du Service des sports et du plein air, et le remercie au nom des membres du conseil pour l'excellence de son travail et son dévouement.

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre reprend son siège.

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.4.1. Phénomène des éphémères

Madame la conseillère Isabelle Mattioli donne des explications quant à la présence des éphémères sur le territoire de la Ville.

Sujet :

7.4.2. Intersection chemin de la Grande-Côte et rue Landry

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état d'une problématique de circulation à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Landry.

Sujet :

7.4.3. Reprise des activités de loisirs et de plein air

Madame la conseillère Isabelle Mattioli souligne la reprise des activités de loisirs et de plein air et souhaite un bon été aux citoyens.

Sujet :

7.4.4. Remerciements – Suzie Mallette

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie madame Suzie Mallette pour avoir organisé une collecte de fonds afin de venir en aide à une famille de son quartier victime d'un incendie de leur résidence.

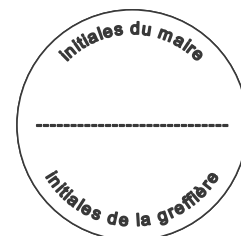
7.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.5.1. Réglementation – affichage location de logements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier souhaite que soit analysée la possibilité de réglementer l'affichage quant à la location de logements.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sujet :

7.5.2. Fête des patriotes

Monsieur le conseiller Raymond Tessier souligne les efforts des organisateurs de la Fête des patriotes et les remercie.

Sujet :

7.5.3. Fête nationale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite la population à participer en grand nombre à la fête nationale 2.0.

Sujet :

7.4.5. Départ à la retraite

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état du départ à la retraite de monsieur Jacques Langlois du Service des arts et de la culture, et le remercie au nom des membres du conseil pour l'excellence de son travail et son dévouement.

7.5. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.5.1. Départ d'un citoyen bénévole à la Commission de la sécurité publique

Monsieur le conseiller Yves Roy fait état de la démission de monsieur René Amyot à titre de membre de la Commission de la sécurité publique et le remercie pour sa participation aux rencontres et son implication au cours des deux dernières années.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-06-290

8.1.1. Achat regroupé pour l'acquisition de licence Microsoft 365

CONSIDÉRANT que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre aux municipalités la possibilité d'acquérir les licences Microsoft 365 par l'entremise d'un processus d'achat groupé;

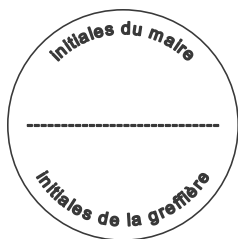
CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Informatique Pro-contact inc. par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, relativement à l'acquisition de licence Microsoft 365, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 194 976 \$, taxes en sus, d'autoriser le Centre de services partagés du Québec à appliquer des frais de 2% de redevances sur le montant total du contrat, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents déposés au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-06-291

8.1.2. Fourniture et service de liens de télécommunication

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Réseaux Fibre Blu inc., pour les lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b), relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 44 170 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 août 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-21;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-292

8.1.2. Fourniture et service de liens de télécommunication

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Vidéotron ltée, pour les lots 2, 5 a) et 5 d), relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 35 586,36 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 août 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-21;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-293

8.1.2. Fourniture et service de liens de télécommunication

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions pour le lot 3, relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2020-I-P-21.

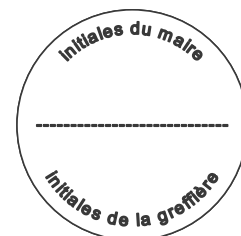
Résolution 2020-06-294

8.1.3.1. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité – modification de contrat – lot 1

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat pour le lot 1, intervenu avec Systèmes d'alarme B.C.M. inc., conclu en vertu de la résolution 2017-02-065 et renouvelé aux termes des résolutions 2017-10-607, 2018-09-600 et 2019-10-610, relativement aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 1 045,20 \$, taxes en sus, pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-06-295

8.1.3.2. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité – modification de contrat – lots 2, 3 et 5

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat pour les lots 2, 3 et 5, intervenu avec Protection incendie Pro-tech inc., conclu en vertu de la résolution 2017-02-066 et renouvelé aux termes des résolutions 2017-10-608, 2018-09-601 et 2019-10-611, relativement aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 1 718,66 \$, taxes en sus, pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-296

8.1.4. Services de gestion et d'animation du programme « camp de jour estival »- modification de contrat

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2018-12-833, la Ville et l'adjudicataire, 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête) ont conclu un contrat relativement au service de gestion et d'animation du programme « camp de jour estival » de la Ville de Saint-Eustache pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'une pandémie sévit actuellement, laquelle était imprévisible lors de la conclusion du contrat entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat conclu avec l'adjudicataire, car ce dernier devra appliquer les recommandations et exigences sanitaires et sécuritaires imposées par les organismes gouvernementaux;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête) relativement aux services de gestion et d'animation du programme « camp de jour estival », pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 15 octobre 2020, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil aux prix unitaires suivants :

- Un montant maximal de 53 \$ (non taxable) payable par le participant directement à L'Air en fête et un prix maximal de 45 \$ (non taxable) payable par la Ville directement au fournisseur (camp de jour pour une semaine de 5 jours);
- Un montant maximal de 42 \$ (non taxable) payable par le participant directement à L'Air en fête et un prix maximal de 36 \$ (non taxable) payable par la Ville directement au fournisseur (camp de jour pour une semaine de 4 jours);
- Un montant maximal de 33 \$ (non taxable) payable par le participant directement à L'Air en fête (service de garde pour une semaine de 5 jours);
- Un montant maximal de 28 \$ (non taxable) payable par le participant directement à L'Air en fête (service de garde pour une semaine de 4 jours);

D'autoriser Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-06-297

8.1.5. Améliorations générales 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Réhabilitation Du O inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2020, aux prix soumis, pour un montant total de 724 000 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-193;

D'imputer la dépense aux règlements 1838, 1888, 1910 et 1928, et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-298

8.1.6. Services municipaux - rue du Bord-de-l'Eau et Terrasse Lemay

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Dion & SAP Excavation inc., relativement aux travaux de prolongement des services municipaux sur la rue du Bord-de-l'Eau et de la Terrasse Lemay, aux prix soumis, pour un montant total de 863 360,10 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-379;

D'imputer la dépense au règlement 1913;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Demande de permis d'alcool

Sujet :

8.2.1. Restaurant Divoilio St-Eustache - 749, boulevard Arthur-Sauvé

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par le Restaurant Divoilio St-Eustache est déposée au dossier du conseil.

9. Personnel

Résolution 2020-06-299

9.1. Embauche – agent d'approvisionnement – Service de l'approvisionnement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marjolaine Allard, au poste d'agent d'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

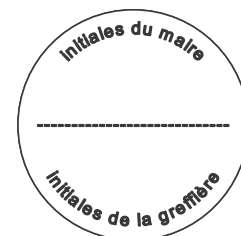
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-300

9.2. Embauche – agent au Saint-Eustache Multiservice (SEM) – Service des communications

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Myriam Landry, au poste d'agent au Saint-Eustache Multiservice (SEM) au Service des communications, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-06-301

9.3. Embauche – greffier et directeur des affaires juridiques – Service du greffe

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Isabelle Boileau, au poste de greffier et directeur des affaires juridiques et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-302

9.4. Embauche - policier temporaire - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Frédéric Bonsaint et Nicolas Reid, aux postes de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-303

9.5. Embauche – répartiteur – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Kevin Charbonneau, au poste de répartiteur au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-304

9.6. Nomination - policier à l'essai - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Gabriel Bélanger-De Ville, au statut de policier à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

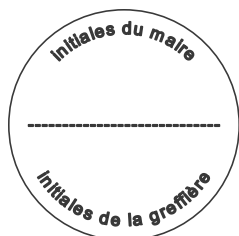
D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-305

9.7. Embauche – ouvrier – Service des travaux publics

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Martin Pagé, au poste d'ouvrier au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-06-306

**10.1.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 mai 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-05-067 à CAPFRH-2020-05-070, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-307

**10.1.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mai 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-05-071 à CAPFRH-2020-05-076, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-308

**10.1.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-05-077 à CAPFRH-2020-05-082, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-309

**10.1.4. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mai 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-05-083 à CAPFRH-2020-05-092, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-310

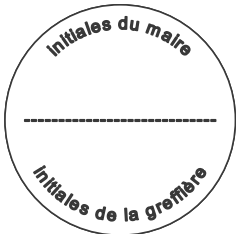
**10.2.1. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le
12 mai 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-05-009 à CDE-2020-05-011, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-311

**10.2.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le
26 mai 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDE-2020-05-012, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mai 2020, telle que présentée.



Sujet :
10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 mai 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 mai 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-06-312
10.4.1. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - nomination

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission ci-après mentionnée :

Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire	Raymond Tessier, président (Responsable du volet culturel) Marc Lamarre, vice-président (Responsable du volet sportif) Nicole Carignan-Lefebvre (Responsable du volet communautaire) Isabelle Mattioli (Responsable du volet plein-air et loisirs) <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Karine Bourbonnais - Nicole Grimard - Bastien Morin - Isabelle Taillon - Sophie Tessier

Résolution 2020-06-313
10.4.2. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mai 2020

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-05-056 à CSPALCC-2020-05-060, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-314
10.5. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2020

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2020-05-003 et CSP-2020-05-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-315
10.6. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 2 juin 2020

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2020-06-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 2 juin 2020, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-06-316

10.7. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2020-05-006 à CCRC-2020-05-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-06-317

10.8. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mai 2020

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2020-05-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mai 2020, telle que présentée.

Sujet :

10.9. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mai 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mai 2020 est déposé au dossier du conseil.

Mesdames les conseillères Janique-Aimée Danis et Nicole Carignan-Lefebvre mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 10.10. de l'ordre du jour, et en conséquence elles s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elles quittent en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-06-318

10.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mai 2020

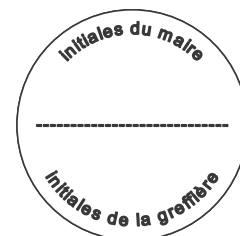
CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0011, DM 2020-0041, DM 2020-0046 et DM 2020-0048, mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2020 du Comité consultatif d'urbanisme fasse l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et de tenir une consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogations mineures, laquelle se tiendra le 2 juillet 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.



Résolution 2020-06-319

10.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mai 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2020-0035 et PIIA 2020-0038, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2020;

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0004R, aux motifs établis dans la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant ce projet apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2020.

À compter de ce moment, mesdames les conseillères Janique-Aimée Danis et Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-06-320

11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 2 524 225 - Robert Bastien

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la promesse de vente signée par Robert Bastien le 4 mai 2020 et d'acquérir de ce dernier, le lot 2 524 225, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 26 371,98 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à ladite promesse de vente et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De mandater M^e Véronique Lessard, notaire, afin de préparer l'acte de cession à intervenir;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-321

11.1.2. Guimond gestion immobilière inc. - mainlevée

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner mainlevée à Guimond gestion immobilière inc., de l'hypothèque et du droit de résolution garantissant le solde de prix de vente et l'obligation de construction résultant des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Deux-Montagnes, sous les numéros 24 393 533 et 25 243 523, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de mainlevée préparé par M^e Marie-Ève Bouchard Angers, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-322

11.1.3. Résiliation d'une promesse d'achat - A.C.L. 2000 inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation de A.C.L. 2000 inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 6 197 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée aux termes de la résolution 2019-09-568;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De remettre à A.C.L. 2000 inc. le dépôt reçu de 19 240 \$ accompagnant ladite promesse;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-323

11.1.4. Yves St-Germain et Jocelyn Lebel - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Yves St-Germain et Jocelyn Lebel, une entente pour l'échange d'une partie des lots 2 524 618 et 2 524 214, cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et pour l'établissement d'une servitude, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De mandater M^e Véronique Lessard, notaire, afin de préparer l'acte de cession à intervenir;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-06-324

11.2.1. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides – conclusion d'une entente et abrogation de la résolution 2020-05-270

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, une entente de partenariat afin de prévoir les modalités quant à la transmission des noms et coordonnées de bénévoles, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger en conséquence la résolution 2020-05-270;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

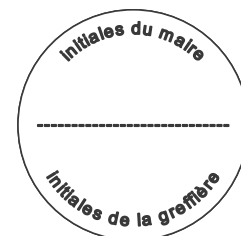
11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-06-325

11.3.1. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - 157 900 Canada inc. - lot 6 284 748 (partie du lot 6 188 289) - SM-355.2

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec 157 900 Canada inc., une convention d'installation de services municipaux d'infrastructures et de remise de rue pour le lot 6 284 748 (partie du lot 6 188 289), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-06-326

11.3.2. Installation de services municipaux - boulevard Antoine-Séguin - prolongement - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Les consultants Bellefeuille Samson inc. (BSA Groupe Conseil) à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les plans et devis relatifs aux travaux d'installation de services municipaux pour le prolongement du boulevard Antoine-Séguin, lesquels sont datés de juin 2017, révisé le 14 avril 2020 et portent le numéro SM-01, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'informer ledit ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer audit ministère que la Ville s'engage à lui transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et ce, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux;

D'informer ledit ministère que la Ville a l'intention d'acquérir les infrastructures;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-06-327

11.3.3. Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 - accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - modification du programme

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'Aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

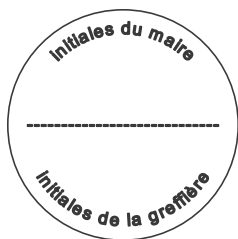
En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil de la Ville de Saint-Eustache autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) » pour des travaux de traitement de fissures, de rapiéçage discontinu et de corrections localisées sur la 25^e Avenue au nord de l'autoroute 640, sur le chemin Fresnière et la montée Saint-Charles;

De confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'abroger la résolution 2020-02-097;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2020

Le rapport de construction pour le mois de mai 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-06-328

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2020, lesquels totalisent 3 785 062,77 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-06-329

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 JUILLET 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0011 – 198, rue Scott
 - 3.1.2.** DM 2020-0041 – 451, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.3.** DM 2020-0046 – 328, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.4.** DM 2020-0048 – 795, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1906-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1776-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4.4.2.** Règlement numéro 1925-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »
 - 4.4.3.** Règlement numéro 1934 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 JUILLET 2020 – 17 HEURES**

4. Législation (suite)

4.5. Résolution de modification

- 4.5.1.** Règlement numéro 1897 intitulé « Règlement décrétant de mises aux normes des équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées et un emprunt de 6 859 000 \$ »

5. Dossier du maire

- 5.1.** Remerciements

6. Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2019

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseiller du district Rivière-Nord

- 8.1.1.** Vitesse rue Joseph-Leduc

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.2.1.** Sécurité – passage piétonnier (bibliothèque)
8.2.2. Félicitations – Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

8.3. Conseillère du district des Moissons

- 8.3.1.** Respect d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
8.3.2. Arrosage

8.4. Conseiller du district des Îles

- 8.4.1.** Pavage – rue Hector-Lanthier / chemin de la Grande-Côte
8.4.2. Changement - trajet d'autobus
8.4.3. Seuils de ralentissement
8.4.4. Remerciements – Fête nationale
8.4.5. Remerciements aux services

8.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 8.5.1.** Collecte de sang

8.6. Conseillère du district du Carrefour

- 8.6.1.** Occupation de la voie publique
8.6.2. Abattage d'arbres
8.6.3. Campagne Covid-19

9. Rapport du maire sur la situation financière de la Ville en 2019

10. Affaires courantes

10.1. Nomination d'un maire suppléant

10.2. Soumissions et contrats

- 10.2.1.** Achat regroupé pour l'acquisition de licence Microsoft 365 et abrogation de la résolution 2020-06-290
- 10.2.2.** Achat regroupé pour la fourniture de bacs pour matière résiduelle
- 10.2.3.** Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse
- 10.2.4.** Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc
- 10.2.5.** Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée
- 10.2.6.** Fourniture et implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH)
- 10.2.7.** Services de coordination, supervision et prestation de cours du programme de cours du programme de tennis – modification de contrat
- 10.2.8.** Collecte et transport de matières résiduelles – exercice d'une option de renouvellement
- 10.2.9.** Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell – exercice d'une option de renouvellement
- 10.2.10.** Chambre de pompage sur la rue Boileau
- 10.2.11.** Chambre de pompage sur l'avenue Mathers
- 10.2.12.** Poste de pompage Albatros

10.3. Obligations de construction

- 10.3.1.** Adesa Montréal inc. (acte de vente du 11 septembre 2000)
- 10.3.2.** Forterra Pressure Pipe, ULC

11. Personnel

- 11.1.** Embauche – employé col blanc – divers services
- 11.2.** Embauche – étudiant surveillant d'arrosage – Service des eaux
- 11.3.** Embauche – policier temporaire - Service de police
- 11.4.** Embauche – employé col bleu – Service du sport et du plein air
- 11.5.** Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air
- 11.6.** Embauche – étudiant col bleu – Service des travaux publics
- 11.7.** Embauche – frigoriste – Service des travaux publics
- 11.8.** Embauche – mécanicien – Service des travaux publics
- 11.9.** Nomination - policier à l'essai - Service de police – modification au document déposé à la résolution 2020-06-304



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 JUILLET 2020 – 17 HEURES**

12. Commissions et comité du conseil

- 12.1.** Nomination aux commissions ou comité du conseil
- 12.2.** Nomination au sein d'un organisme
- 12.3.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 12.3.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 juin 2020
 - 12.3.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2020
 - 12.3.3.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 juin 2020
- 12.4.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 2020
- 12.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 4 juin 2020
- 12.6.** Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2020
- 12.7.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2020
- 12.8.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2020
- 12.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 juin 2020
- 12.10.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2020
- 12.11.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 2020
- 12.12.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2020

13. Dossiers des directeurs

13.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 13.1.1.** Assurance responsabilité – parcs de BMX et pistes de rouli-roulant – modification de la résolution 2020-05-269
- 13.1.2.** Yves St-Germain et Jocelyn Lebel - conclusion d'une entente et abrogation de la résolution 2020-06-323

13.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 13.2.1.** Corporation du Moulin Légaré inc. – conclusion d'une modification à l'entente
- 13.2.2.** Le Comité organisateur de la 55^e finale des Jeux du Québec - Laval 2020 - conclusion d'une modification à l'entente
- 13.2.3.** Présentation de spectacles en distanciation physique
- 13.2.4.** Société d'habitation du Québec – conclusion d'une entente
- 13.2.5.** Ville de Boisbriand – ringuette - conclusion d'une entente
- 13.2.6.** Association de la ringuette de Saint-Eustache / Boisbriand – conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 JUILLET 2020 – 17 HEURES**



13. Dossiers des directeurs (suite)

13.3. Directeur du module technique

13.3.1. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

13.4. Directeur général

13.4.1. Caisse Desjardins – carte de débit

13.4.2. Carrières Uni-Jac inc. - conclusion d'une entente

13.4.3. Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – lots 6 309 695 et 6 309 697

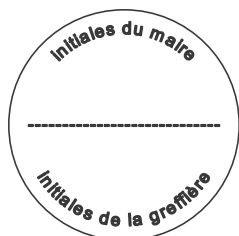
14. Rapport et comptes du mois

14.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2020

14.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2020

15. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
13 juillet 2020 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre est absente pour débiter l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-07-330

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 avec la modification suivante :

- Modifier le titre du sujet suivant :

« **10.2.1.** Acquisition de licences Microsoft 365 et abrogation de la résolution 2020-06-290 ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-07-331

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-07-332

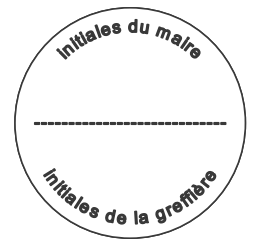
3.1.1. DM 2020-0011 – 198, rue Scott

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0011 soumise afin de permettre une allée de circulation d'une aire de stationnement à 5,83 mètres ainsi qu'une profondeur de 5,0 mètres pour l'ensemble des cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 6,1 mètres et 5,5 mètres, à la condition suivante :

- Que deux arbres à grand déploiement soit plantés de part et d'autre de l'entrée charretière projetée. L'essence choisie devra être approuvée par le Service de l'urbanisme;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-05-058 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2020.

Madame la conseillère Isabelle Mattioli quitte l'assemblée.

Résolution 2020-07-333

3.1.2. DM 2020-0041 – 451, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0041 soumise afin de permettre une réduction de la largeur d'une allée de circulation menant à une aire de stationnement à 7,5 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 9,0 mètres, aux conditions suivantes :

- Le trottoir projeté du côté Est de l'allée et longeant le bâtiment devra être aménagé au même niveau que l'allée de circulation;
- Ce trottoir et l'allée entière de circulation devront être pourvus d'une bordure de béton d'au moins 150 mm de hauteur;

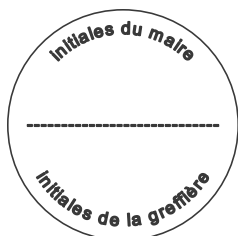
Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-05-059 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2020.

Résolution 2020-07-334

3.1.3. DM 2020-0046 – 328, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0046 soumise afin de permettre une hauteur des pièces de 2,4 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 2,7 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-05-061 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2020.

Résolution 2020-07-335

3.1.4. DM 2020-0048 – 795, boulevard Arthur-Sauvé

Le directeur du Service de l'urbanisme mentionne qu'une erreur s'est glissée au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2020 relativement à cette demande de dérogation mineure et que, par conséquent, elle sera corrigée dans le prochain procès-verbal du mois de juillet 2020.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reporter la décision quant à la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0048.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Mattioli reprend son siège et madame la conseillère Isabelle Lefebvre se joint à l'assemblée.

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2020-07-336

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-331 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour l'établissement de vente aux détails, le nombre minimal de cases de stationnement requis.

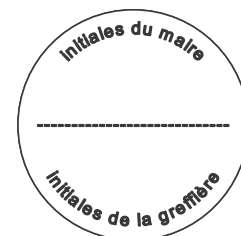
À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre le processus d'adoption réglementaire dudit règlement;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-07-337

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-332 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier le pourcentage de la superficie maximale de plancher d'un logement intergénération dans une habitation.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre le processus d'adoption réglementaire dudit règlement;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-07-338

4.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

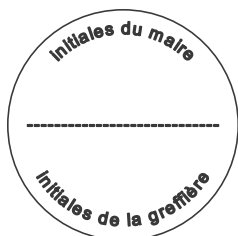
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-333 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier les dispositions relatives aux ratios des cases de stationnement applicables aux usages résidentiels.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux respectivement en date des 22 mars 2020 et 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre le processus d'adoption réglementaire dudit règlement;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-07-339

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-328 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-328 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-07-340

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-329 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-329 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-07-341

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1906-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1906 instituant des commissions et comités du conseil »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1906-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1906 INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

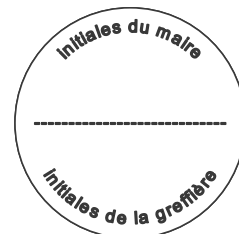
Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 8-H-15, la hauteur minimale pour la classe d'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) ».



Résolution 2020-07-342

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-334 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier, pour la zone 8-H-15, la hauteur minimale pour la classe d'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir les dispositions applicables lorsque la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet une interdiction de faire un feu à ciel ouvert.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

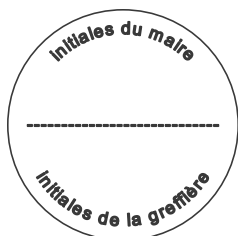
4.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1925-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de fixer le taux d'intérêt à 0 % pour la période entre le 23 mars et le 30 juin 2020 et à 12 % pour la période entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1934 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4.5. Résolution de modification

Résolution 2020-07-343

4.5.1. Résolution de modification

Règlement numéro 1897 intitulé « Règlement décrétant de mises aux normes des équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées et un emprunt de 6 859 000 \$ »

CONSIDÉRANT que le règlement 1897 intitulé « Règlement décrétant de mises aux normes des équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées et un emprunt de 6 859 000 \$ a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le règlement s'approprie, notamment, une partie de la subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) mais que le montant consigné au dit règlement n'est plus exact;

CONSIDÉRANT que la Ville vient de recevoir la confirmation d'une subvention, pour le présent règlement, provenant du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT que la Ville s'approprie l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger le 2^e alinéa des articles 6 et 7 du présent règlement.

5. Dossier du maire

Sujet :

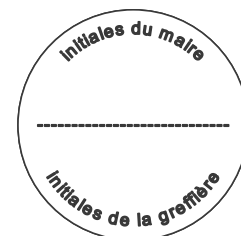
5.1. Remerciements

Monsieur le maire remercie les citoyens pour leur collaboration à l'économie de l'eau potable.

6. Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2019

Madame Ginette Lacroix, trésorière de la Ville, présente au conseil le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport du vérificateur pour ledit exercice. Madame Lacroix en commente brièvement la teneur.

Monsieur le maire, au nom du conseil, remercie Madame Lacroix et le personnel des Services financiers de la Ville pour l'excellent travail effectué.



Résolution 2020-07-344

6. Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2019

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt du rapport financier de la Ville, et du rapport des vérificateurs, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé «Rapport financier annuel consolidé – exercice terminé le 31 décembre 2019», dont copie est déposée au dossier du conseil.

7. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique que la Ville a procédé à l'embauche d'un surveillant en arrosage.
- 2) Un citoyen fait état d'une problématique de vitesse sur la rue Houle entre la rue Saint-Laurent et la rue Lahaie et propose des alternatives.
- 3) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire indique qu'il conserve l'offre de visiter ultérieurement les installations d'une citoyenne de Terrebonne faisant la garde de poules.
- 4) Une citoyenne s'enquiert du point de vue du maire quant à la création d'un groupe attiré à l'abandon de poules.
- 5) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique qu'il doit communiquer avec le Service de police lors d'une problématique de bruit la nuit.
- 6) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique qu'il fera des validations quant aux modalités de transports des boues usées de l'usine d'épuration.
- 7) Une citoyenne s'enquiert de la possibilité d'intégrer la garde de poules urbaines dans le règlement sur les animaux.
- 8) Une citoyenne demande si les ventes débarras seront permises aux mois d'août et septembre.

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.1.1. Vitesse rue Joseph-Leduc

Monsieur le conseiller Patrice Paquette demande une surveillance policière à certaines heures et l'installation de balises en milieu de rue.

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

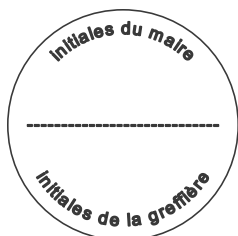
8.2.1. Sécurité – passage piétonnier (bibliothèque)

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état du fait que le grillage du passage piétonnier à proximité de la génératrice de la bibliothèque est sorti du sol.

Sujet :

8.2.2. Félicitations – Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabelle Mattioli félicite l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie pour l'opération cornet à la résidence pour personnes âgées La Berceuse d'Or.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.3. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.3.1. Respect d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre s'enquiert des moyens à la disposition de la Ville pour s'assurer du respect d'un PIIA.

Sujet :

8.3.2. Arrosage

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre invite les citoyens à consommer l'eau potable avec parcimonie. Elle rappelle les dates d'arrosage et indique qu'un tirage aura lieu prochainement en lien avec un minuteur.

8.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.4.1. Pavage – rue Hector-Lanthier / chemin de la Grande-Côte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de faire un suivi avec la Ville de Boisbriand afin de connaître leur plan quant à des travaux de réfection sur la rue Hector-Lanthier et sur le chemin de la Grande-Côte.

Résolution 2020-07-345

8.4.2 Changement - trajet d'autobus

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à EXO d'analyser la possibilité de déplacer sur le trajet #91 le tracé de la 62^e Avenue entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent pour plutôt passer sur la rue Hector-Lanthier pour rejoindre la rue Saint-Laurent.

Sujet :

8.4.3 Seuils de ralentissement

Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande que les seuils de ralentissement soient plus visibles pour les usagers de la route.

Sujet :

8.4.4 Remerciements – Fête nationale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie la Corporation des fêtes, les bénévoles et les services de la Ville impliqués dans l'organisation de la fête nationale du Québec 2.0.

Sujet :

8.4.5 Remerciements aux services

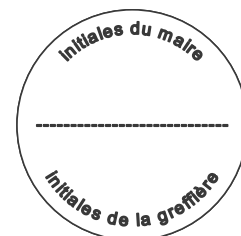
Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les services administratifs et communautaires pour l'excellent travail en période de pandémie Covid-19.

8.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

8.5.1. Collecte de sang

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie les citoyens et félicite les organisateurs ayant participé à la collecte de sang de la Ville des 29 et 30 juin derniers.



8.6. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.6.1. Occupation de la voie publique

Madame la conseillère Sylvie Mallette rappelle que, pour occuper la voie publique, les citoyens doivent transmettre le formulaire rempli, prévu à cet effet, au Service de police.

Sujet :

8.6.2. Abattage d'arbres

Madame la conseillère Sylvie Mallette souhaite resserrer les modalités pour pouvoir procéder à l'abattage d'arbres.

Sujet :

8.6.3. Campagne Covid-19

Madame la conseillère Sylvie Mallette souhaite que l'on sensibilise davantage la population à continuer d'appliquer les mesures sanitaires dans le but de lutter contre la Covid-19.

9. Rapport du maire sur la situation financière de la Ville en 2019

Monsieur le maire, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Résolution 2020-07-346

9. Rapport du maire sur la situation financière de la Ville en 2019

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville en 2019 soit publié sur le site internet de la Ville en lieu et place de sa distribution à chaque adresse civique.

10. Affaires courantes

10.1. Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2020-07-347

10.1. Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Raymond Tessier, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

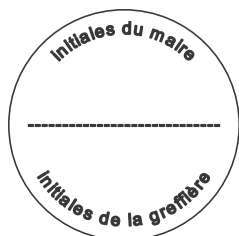
10.2. Soumissions et contrats

Résolution 2020-07-348

10.2.1. Acquisition de licences Microsoft 365 et abrogation de la résolution 2020-06-290

CONSIDÉRANT que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a conclu une entente-cadre pour la fourniture de services infonuagiques;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir des licences Microsoft 365 par l'entremise du CSPQ en vertu de cette dite entente-cadre;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat avec Informatique Pro-contact inc. par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, relativement à l'acquisition de licences Microsoft 365, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 195 210 \$, taxes en sus, d'autoriser le Centre de services partagés du Québec à appliquer des frais de 2 % de redevances sur le montant total du contrat, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents déposés au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2020-06-290;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-349

10.2.2. Achat regroupé pour la fourniture de bacs pour matière résiduelle

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

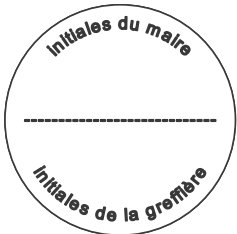
CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;



Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5%;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Résolution 2020-07-350

10.2.3. Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Longus Équipement inc., relativement à la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse avec accessoires (incluant les options 1 et 2), aux prix soumis, pour un montant total de 179 214 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-06;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

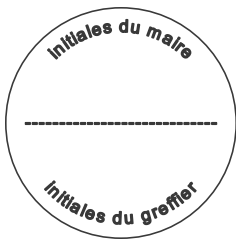
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-351

10.2.4. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par St-Germain égouts et aqueducs inc., pour les lots mentionnés ci-après, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour des totaux approximatifs mentionnés ci-après, taxes en sus, pour la période du 14 juillet 2020 au 31 août 2021, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-04 :

Lots	Totaux approximatifs (taxes en sus)
1	12 289,49 \$
2	22 488,90 \$
4	11 561,90 \$
5	5 517,05 \$
7	32 512,98 \$
8	49 188,00 \$



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-352

10.2.4. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Construction Nivex inc., pour le lot mentionné ci-après, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour un total approximatif mentionné ci-après, taxes en sus, pour la période du 14 juillet 2020 au 31 août 2021, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-04 :

Lot	Total approximatif (taxes en sus)
3	4 141,63 \$

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-353

10.2.4. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Réal Huot inc., pour les lots mentionnés ci-après, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour des totaux approximatifs mentionnés ci-après, taxes en sus, pour la période du 14 juillet 2020 au 31 août 2021, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-04 :

Lots	Totaux approximatifs (taxes en sus)
6	9 036,07 \$
9A	26 381,17 \$
9B	6 327,43 \$
9C	6 488,10 \$

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

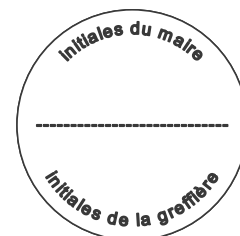
Résolution 2020-07-354

10.2.5. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à Carrière St-Eustache ltée, relativement à la fourniture et la gestion d'un site de dépôt de neige usée, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 550 000 \$, taxes en sus, pour la période du 15 octobre 2020 au 31 avril 2022, et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-355

10.2.6. Fourniture et implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par DLGL Technologies Corporation, relativement à la fourniture et l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines, aux prix soumis, pour un montant total de 565 000 \$, taxes en sus, pour une période de deux (2) ans quant à l'implantation et de huit (8) ans pour le contrat de services, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-H-P-20;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-356

10.2.7. Services de coordination, supervision et prestation de cours du programme de cours du programme de tennis – modification de contrat

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec Tennis Évolution inc., conclu en vertu de la résolution 2019-02-100, aux services de coordination, supervision et prestation de cours du programme de cours du programme de tennis et de diminuer, en conséquence, la dépense d'un montant approximatif de 6 204 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-357

10.2.8. Collecte et transport de matières résiduelles – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des trois (3) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles, contrat intervenu avec WM Québec inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-11;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-07-358

10.2.9. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du complexe Walter-Buswell, contrat intervenu avec Navada ltée;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2016-S-P-46;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-359

10.2.10. Chambre de pompage sur la rue Boileau

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter la soumission relativement à la chambre de pompage sur la rue Boileau, dans le dossier portant le numéro CD-1.09.

Résolution 2020-07-360

10.2.11. Chambre de pompage sur l'avenue Mathers

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe Solex inc., relativement à la mise en place d'une chambre de pompage avec un clapet anti-retour sur l'avenue Mathers, au prix soumis, pour un montant total de 125 467 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro CD-2.05;

D'imputer la dépense au règlement 1915;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

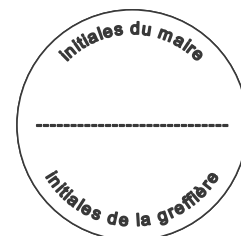
Résolution 2020-07-361

10.2.12. Poste de pompage Albatros

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Nordmec Construction inc., relativement aux travaux de construction d'une station de pompage des eaux usées dans la phase II du projet de l'Innoparc Albatros, sur l'Allée du Golf, au prix soumis, pour un montant total de 773 836 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro B-83.00;

D'imputer la dépense au règlement 1908;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



10.3. Obligations de construction

Résolution 2020-07-362

10.3.1. Adesa Montréal inc. (acte de vente du 11 septembre 2000)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal inc., un délai additionnel expirant le 6 mai 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre 3042251 Canada inc. et Adesa Auctions Canada inc., le 11 septembre 2000 et ce, en considération du paiement d'une somme de 77 625,58 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-363

10.3.2. Forterra Pressure Pipe, ULC

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Forterra Pressure Pipe, ULC, un délai additionnel expirant le 17 juin 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e René Lachance, notaire, le 17 juin 1991, le tout en considération du paiement d'une somme de 10 540,77 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Personnel

Résolution 2020-07-364

11.1. Embauche – employé col blanc – divers services

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Lise Benoit et d'embaucher Lianne Hall, aux postes d'employé col blanc pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-365

11.2. Embauche – étudiant surveillant d'arrosage – Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Adrien Choinière, au poste d'étudiant surveillant d'arrosage au Service des eaux et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-366

11.3. Embauche – policier temporaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Mélissa Chalifoux, Jessica Bonneville, Camille Pendleton, Guillaume Bouchard, Simon Lebel et Samuel Poulin, aux postes de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-07-367

11.4. Embauche – employé col bleu – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mario Proteau, au poste d'employé col bleu au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Yves Roy mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.5. de l'ordre du jour, et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-07-368

11.5. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Tammy-Kim Boucher, Charles-Antoine Bourassa, Félix Déry, Zachary Roy et Justine Steingue, aux postes de surveillants d'activités au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-369

11.6. Embauche – étudiant col bleu – Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Ludovic De Angelis, au poste d'étudiant col bleu au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-370

11.7. Embauche – frigoriste – Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher David Ross, au poste de frigoriste au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.



Résolution 2020-07-371

11.8. Embauche – mécanicien – Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Gabriel Major, au poste de mécanicien au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-372

11.9. Nomination - policier à l'essai - Service de police – modification au document déposé à la résolution 2020-06-304

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le document déposé à la résolution 2020-06-304, relativement à la nomination de l'agent Gabriel Bélanger-De Ville, au statut de policier à l'essai au Service de police.

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-07-373

12.1. Nomination aux commissions ou comité du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ou comité ci-après mentionnés :

Commission du développement des arts et de la culture	Raymond Tessier, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Nicole Grimard - Mélanie Séguin - Sophie Tessier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Ernest Labelle - Germain Lalonde - Kevin Mooney
Commission de la sécurité publique	Yves Roy, président Sylvie Mallette, vice-présidente Isabelle Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles De Rouville - Thierry Vallières <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Claude Jean - Léon Tremblay



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Michèle Labelle, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Bastien Morin - Normand Rousseau - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-François Berthiaume - Gaétan Charest - Ernest Labelle
Commission d’acquisition d’œuvres d’art	Raymond Tessier, président Marc Lamarre, vice-président Nicole Carignan-Lefebvre Isabelle Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Mélanie Séguin - Sophie Tessier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Mylène Blanchet - Germain Lalonde - André Marion
Comité consultatif d’urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Leclair Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles De Rouville - Émilie Goffart - Normand Rousseau

Résolution 2020-07-374

12.2. Nomination au sein d’un organisme

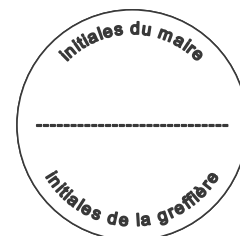
Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein de l’organisme ci-après mentionné :

Corporation du Moulin Légaré	Michèle Labelle Raymond Tessier Mélanie Séguin Sophie Tessier

Résolution 2020-07-375

12.3.1. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l’assemblée tenue le 3 juin 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-06-093 à CAPFRH-2020-06-105, contenues au procès-verbal de l’assemblée tenue le 3 juin 2020, telles que présentées.



Résolution 2020-07-376

**12.3.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-06-106 à CAPFRH-2020-06-115, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-07-377

**12.3.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 juin 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-06-116 à CAPFRH-2020-06-120, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 juin 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-07-378

**12.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
9 juin 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant les numéros CDE-2020-06-013 et CDE-2020-06-014, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-07-379

**12.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 4 juin 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2020-06-004 à CATH-2020-06-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 4 juin 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-07-380

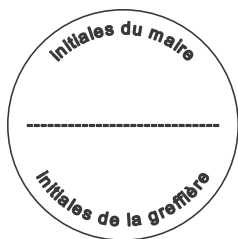
**12.6. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le
11 juin 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2020-06-002, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-07-381

**12.7. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-06-061 à CSPALCC-2020-06-078, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2020, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-07-382

12.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2020

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2020-06-005, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2020, telles que présentées.

Sujet :

12.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 juin 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 juin 2020 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-07-383

12.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2020-06-004 à CJ-2020-06-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-07-384

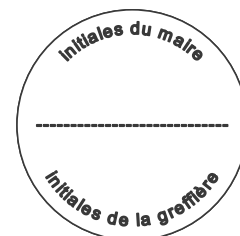
12.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2020

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0045, DM 2020-0050 et DM 2020-0055, mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2020 du Comité consultatif d'urbanisme fasse l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et de tenir une consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogations mineures, laquelle se tiendra le 6 août 2020 de 8 h 30 à 16 h 30, et de publier un avis public en conséquence.



Résolution 2020-07-385

12.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2019-0128R, PIIA 2020-0031R, PIIA 2020-0043 et PIIA 2020-0052, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2020;

DE SUSPENDRE la décision du conseil quant aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0051, le tout à la demande du requérant.

13. Dossiers des directeurs

13.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-07-386

13.1.1. Assurance responsabilité – parcs de BMX et pistes de rouli-roulant – modification de la résolution 2020-05-269

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2020-05-269 afin d'ajouter un montant de 265,48 \$ à la prime, portant cette dernière à un montant total de 3 608,65 \$, incluant les frais et taxes, relativement à la souscription par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc., pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, à une police d'assurances responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant et pistes de BMX, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-387

13.1.2. Yves St-Germain et Jocelyn Lebel - conclusion d'une entente et abrogation de la résolution 2020-06-323

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Yves St-Germain et Jocelyn Lebel, une entente pour l'échange d'une partie des lots 2 524 618 et 2 524 214, et une promesse de cession d'une partie des lots 2 524 214 et 2 524 618, cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et pour l'établissement d'une servitude, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

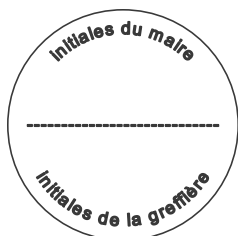
De procéder à la fermeture du caractère de rue d'une partie du chemin des Îles-Corbeil, connue et désignée comme étant une partie du lot 2 524 214, immeuble désigné F à l'entente;

De retirer du domaine public et affecter au domaine privé de la Ville la partie du lot 2 524 214, immeuble désigné F à l'entente;

De mandater M^e Véronique Lessard, notaire, afin de préparer les actes de cession à intervenir;

D'abroger la résolution 2020-06-323;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

13.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-07-388

13.2.1. Corporation du Moulin Légaré inc. – conclusion d’une modification à l’entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Corporation du Moulin Légaré inc., une modification à l'entente conclue en vertu de la résolution 2019-12-756, en matière de développement touristique et patrimonial, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-389

13.2.2. Le Comité organisateur de la 55^e finale des Jeux du Québec - Laval 2020 - conclusion d’une modification à l’entente

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Le Comité organisateur de la 55^e finale des Jeux du Québec – Laval 2020, une modification à l'entente conclue en vertu de la résolution 2019-05-320, relative à l'utilisation de certains équipements municipaux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-390

13.2.3. Présentation de spectacles en distanciation physique

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure de présentation de spectacles en distanciation physique, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

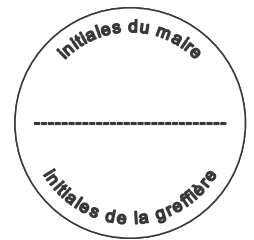
D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-391

13.2.4. Société d'habitation du Québec – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Société d'habitation du Québec, une entente concernant l'application du programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs (Volet II), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-07-392

13.2.5. Ville de Boisbriand – ringuette - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Ville de Boisbriand, une entente relativement à la délégation à l'Association de la ringuette de Saint-Eustache la responsabilité d'organiser toutes les activités de ringuette sur leur territoire, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-393

13.2.6. Association de la ringuette de Saint-Eustache / Boisbriand – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'Association de la ringuette de Saint-Eustache, une entente relativement à l'utilisation de certains équipements municipaux et à l'organisation de la ringuette, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-07-394

13.3.1. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

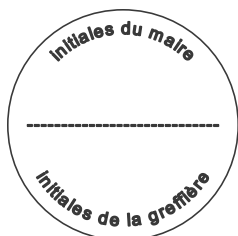
En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre aux instances concernées une demande d'assistance financière dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 » pour la réalisation des projets identifiés dans la programmation de travaux n° 01 dont copie est déposée au dossier du conseil;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux n° 01 approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 01, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13.4. Directeur général

Résolution 2020-07-395

13.4.1. Caisse Desjardins – carte de débit

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à obtenir de la Caisse Desjardins une carte de débit limitée à un montant de 500 \$ par jour, cette carte sera utilisée par le Service de l'approvisionnement;

D'autoriser la directrice et trésorière du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-396

13.4.2. Carrières Uni-Jac inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la conclusion d'une entente entre la Ville et Carrières Uni-Jac inc., relativement à l'utilisation de la carrière de la compagnie « Carrières Uni-Jac inc. » (division Les Carrières Laurentiennes) pour les fins d'exercice de tirs, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

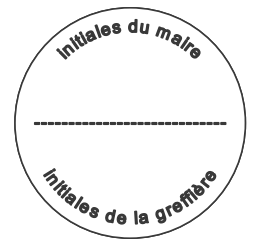
D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-397

13.4.3. Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – lots 6 309 695 et 6 309 697

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser Structures Barrette inc. ou 9172-8287 Québec inc. à présenter, relativement aux lots 6 309 695 et 6 309 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, une demande d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction et l'exploitation d'une usine de fabrication de fermes de toit en bois;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



14. Rapport et comptes du mois

Sujet :

14.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2020

Le rapport de construction pour le mois de juin 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-07-398

14.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2020, lesquels totalisent 4 624 403,14 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

15. Levée de la séance

Résolution 2020-07-399

15. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Large empty rectangular area for the minutes text, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 21 JUILLET 2020 – 15 HEURES**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption d'un règlement

- 3.1.1.** Règlement numéro 1934 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles »

4. Dossiers des directeurs

4.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 4.1.1.** Promesse d'achat – lots 6 309 695 et 6 309 697 et modification de la résolution 2019-03-184

4.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 4.2.1.** Fonds d'urgence relatif à la COVID-19

4.3. Directeur du module technique

- 4.3.1.** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économiques

- 4.3.1.1.** Projet RIRL - 2018-817 - Réfection d'une partie du chemin Fresnière du 935, chemin Fresnière à la limite municipale (FP-194)

- 4.3.1.2.** Projet RIRL - 2018-818 – Réfection d'une partie de la montée Saint-Charles de la 25^e Avenue au 291, montée Saint-Charles (FP-195.1)

- 4.3.1.3.** Projet RIRL - 2018-855 – Réfection d'une partie de la montée Saint-Charles du 291, montée Saint-Charles à la limite municipale (FP-195.2)

5. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **21 juillet 2020 à 15 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absentes les conseillères Isabelle Lefebvre et Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-07-400

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2020-07-401

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1934 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1934 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 350 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN FRESNIÈRE ET DE LA MONTÉE SAINT-CHARLES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4. Dossiers des directeurs

4.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-07-402

4.1.1. Promesse d'achat – lots 6 309 695 et 6 309 697 et modification de la résolution 2019-03-184

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à 9172-8287 Québec inc., les lots 6 309 695 et 6 309 697, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 6 180 970 \$ plus taxes et selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat, dont copie a été déposée au dossier du conseil à la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, et en conséquence de modifier la résolution 2019-03-184;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

4.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-07-403

4.2.1. Fonds d'urgence relatif à la COVID-19

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport;

D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

4.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-07-404

4.3.1.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économiques - Projet RIRL - 2018-817 - Réfection d'une partie du chemin Fresnière du 935, chemin Fresnière à la limite municipale (FP-194)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a choisi la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Malette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-405

4.3.1.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économiques - Projet RIRL - 2018-818 – Réfection d'une partie de la montée Saint-Charles de la 25^e Avenue au 291, montée Saint-Charles (FP-195.1)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a choisi la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-07-406

4.3.1.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économiques - Projet RIRL - 2018-855 – Réfection d'une partie de la montée Saint-Charles du 291, montée Saint-Charles à la limite municipale (FP-195.2)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a choisi la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5. Levée de la séance

Résolution 2020-07-407

5. Levée de la séance

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Fanny Pineault
assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 10 AOÛT 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 21 juillet 2020
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0045 - 350, rue Saint-Eustache
 - 3.1.2.** DM 2020-0050 - 500, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.3.** DM 2020-0055 - 710, rue des Hérons
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1776-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.3.** Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1601-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1601 concernant le Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.4.2.** Règlement numéro 1925-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 10 AOÛT 2020 – 17 HEURES**

5. Dossier du maire

5.1. COVID-19

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1.** Cours d'ostéoforme aquatique pour aînés
- 7.1.2.** Halte du Roi
- 7.1.3.** Lampadaire – chemin de la Grande-Côte
- 7.1.4.** ABL immigration

7.2. Conseiller du district des Îles

- 7.2.1.** Projet intégré (57^e Avenue et Îles Yale)
- 7.2.2.** Seuil de ralentissement
- 7.2.3.** 2^e pont des Îles Yale
- 7.2.4.** Entente cadre avec Hydro-Québec
- 7.2.5.** Remerciements – intervention policière

7.3. Conseillère du district du Carrefour

- 7.3.1.** Démolition au 217, rue Villeneuve
- 7.3.2.** Problèmes vécus
- 7.3.3.** Triangle de visibilité et marquage au sol
- 7.3.4.** Piste multifonctionnelle

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Excavation pneumatique des boîtes de service - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.2.** Fourniture de carburant et de combustible - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.3.** Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.4.** Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) - établissement d'un processus d'homologation
- 8.1.5.** Exerciseurs au parc Pierre-Laporte

8.2. Demandes de permis d'alcool

- 8.2.1.** Cabane à sucre Constantin (1992) inc. - 1054, boulevard Arthur-Sauvé
- 8.2.2.** Küto comptoir à tartares - 505, boulevard Antoine-Séguin

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 10 AOÛT 2020 – 17 HEURES**



9. Personnel

- 9.1. Embauche - policier temporaire - Service de police
- 9.2. Nomination - policier à l'essai - Service de police
- 9.3. Embauche - agent de prévention - Service de la sécurité incendie
- 9.4. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air
- 9.5. Embauche - concierge - Service des travaux publics
- 9.6. Embauche - étudiant en urbanisme - Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juillet 2020
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2020
- 10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2020
- 10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2020
- 10.6. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 juillet 2020
- 10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020
- 10.8. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juillet 2020
- 10.9. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020
- 10.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juillet 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. POL-1027-001 — modification à la politique numéro 1027 sur l'encadrement des processus d'interaction et de communication entre les membres du conseil et les employés
- 11.1.2. Autorisation – calendrier de conservation
- 11.1.3. Régularisation du domaine hydrique de l'État - lots 1 697 792 et 1 697 793



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 10 AOÛT 2020 – 17 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Aide aux projets — collections des bibliothèques publiques autonomes
- 11.2.2.** Aide aux projets — rayonnement numérique
- 11.2.3.** Club de plongeon L'Envol – conclusion d'une entente
- 11.2.4.** Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA)

11.3. Directeur général

- 11.3.1.** 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics) – conclusion d'une entente

12. Rapport et comptes du mois

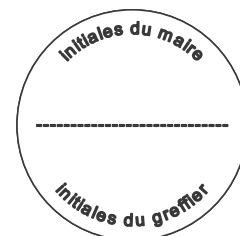
- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de juillet 2020
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2020

13. Levée de la séance

/cf/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **10 août 2020 à 17 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur François Bélanger, directeur du module technique et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Michèle Labelle, Janique-Aimée Danis et Isabelle Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-08-408

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2020.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2020-08-409

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 21 juillet 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 21 juillet 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-08-410

3.1.1. DM 2020-0045 - 350, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0045 soumise afin de permettre une largeur de terrain de 20,16 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 28 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-06-073 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2020.

Résolution 2020-08-411

3.1.2. DM 2020-0050 - 500, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que la partie de la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0050 visant à déroger au règlement numéro 1924 concernant le positionnement du conteneur à déchets n'est pas recevable puisque le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures ne permet pas de déroger aux dispositions du règlement 1924;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0050 soumise afin de permettre une marge arrière minimale de 4,21 mètres au lieu de 15 mètres, une marge avant maximale de 21,28 mètres au lieu de 16 mètres, une hauteur de bâtiment d'un seul étage au lieu de 3 étages, une clôture d'une hauteur de 3,0 mètres dans l'aire d'entreposage extérieur au lieu d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, une exemption d'aménager une zone tampon et l'ajout d'un troisième quai de chargement et de déchargement dans la cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière, ces normes sont établies au règlement 1675 de zonage;

Et de ne pas statuer sur la partie de la demande de dérogation mineure concernant le positionnement du conteneur à déchets puisque cette dernière n'est pas recevable;

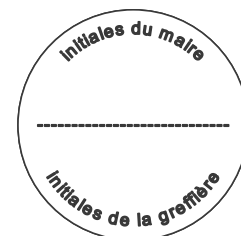
Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-06-074 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2020.

Résolution 2020-08-412

3.1.3. DM 2020-0055 - 710, rue des Hérons

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.



Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0055 soumise afin de permettre que la marge arrière du bâtiment principal projeté soit de 5,8 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 10 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-06-075 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2020.

4. Législation

4.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2020-08-413

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-334 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 8-H-15, la hauteur minimale pour la classe d'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) ».

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-08-414

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-331 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-331 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-08-415

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-332 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-332 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-08-416

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-333 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-333 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-08-417

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-012 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

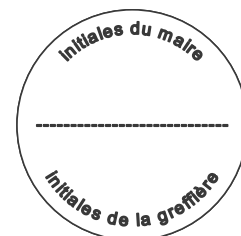
Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier l'identification de la zone 3-C-35 par l'identification 3-H-35, retirer, comme usages autorisés, les usages commerciaux et autoriser les usages résidentiels de type multifamilial de 4 à 12 logements en structure isolée ou jumelée.



Résolution 2020-08-418

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-335 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier l'identification de la zone 3-C-35 par l'identification 3-H-35, retirer, comme usages autorisés, les usages commerciaux et autoriser les usages résidentiels de type multifamilial de 4 à 12 logements en structure isolée ou jumelée et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, pour la zone 4-H-32, l'empiétement d'une case de stationnement dans l'emprise publique en autant qu'elle soit localisée à au moins 1,0 mètre de la bande de roulement.

Résolution 2020-08-419

4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

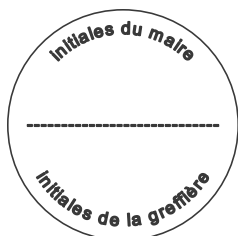
Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-336 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de permettre, pour la zone 4-H-32, l'empiétement d'une case de stationnement dans l'emprise publique en autant qu'elle soit localisée à au moins 1,0 mètre de la bande de roulement et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.3.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la hauteur des pièces pour un usage commercial ou public.

Résolution 2020-08-420

4.3.3. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-337 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier la hauteur des pièces pour un usage commercial ou public et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1601-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1601 concernant le Comité consultatif d'urbanisme

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de réduire à sept (7) au lieu de huit (8) le nombre de membres choisis parmi les résidents de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

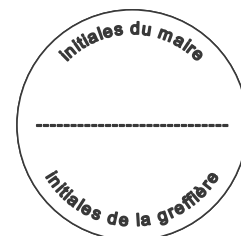
4.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1925-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de fixer le taux d'intérêt à 0 % pour la période entre le 23 mars et le 1^{er} juillet 2020 et à 12 % pour la période entre le 2 juillet et le 31 décembre 2020.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. COVID-19

Monsieur le maire fait un petit rappel amical aux citoyens de continuer à respecter les normes prescrites par le gouvernement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

6. Période de questions

- 1) Un citoyen demande si la Ville détient un règlement sur la gestion des eaux usées des piscines.
- 2) Un citoyen fait état d'une problématique de bruit émanant d'une pompe de filtreur de piscine.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Cours d'ostéoforme aquatique pour aînés

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens que dans la programmation de l'automne 2020, un cours d'ostéoforme aquatique pour aînés sera offert.

Sujet :

7.1.2. Halte du Roi

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère de procéder à un élagage d'arbres pour dégager le sentier et d'aménager des fenêtres de visibilité à la Halte du Roi.

Sujet :

7.1.3. Lampadaire – chemin de la Grande-Côte

Madame la conseillère Isabelle Mattioli indique qu'il manque un lampadaire sur le chemin de la Grande-Côte à proximité de la 11^e Avenue et suggère d'augmenter l'inventaire à 4 ou 5 lampadaires pour l'avenir.

Sujet :

7.1.4. ABL immigration

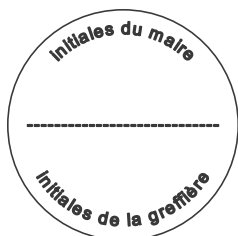
Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite les citoyens à signer la déclaration de principe de la MRC de Deux-Montagnes du mieux vivre ensemble « Une place pour tous ».

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Projet intégré (57^e Avenue et Îles Yale)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état de problématiques encourues découlant de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) émis dans le cas de projets intégrés (57^e Avenue et Îles Yale).



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.2.2. Seuil de ralentissement

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de rendre les seuils de ralentissement plus visibles pour les usagers de la route.

Sujet :

7.2.3. 2^e pont des Îles Yale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier propose d'aviser les propriétaires du 2^e pont des Îles Yale d'une problématique qu'ils doivent régulariser.

Sujet :

7.2.4. Entente cadre avec Hydro-Québec

Monsieur le conseiller Raymond Tessier émet des commentaires au sujet de l'entente cadre conclue avec Hydro-Québec.

Sujet :

7.2.5. Remerciements – intervention policière

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie, au nom des citoyens, le Service de police pour l'intervention policière effectuée récemment dans son district.

7.3. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.3.1. Démolition au 217, rue Villeneuve

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère le retrait des balises de circulation situées devant le 217, rue Villeneuve pour les déplacer devant le 249 ou 253, rue Villeneuve.

Sujet :

7.3.2. Problèmes vécus

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état de problématiques vécus par des citoyens de la rue Albert et de la rue Champagne en lien avec une entreprise située dans les environs et propose d'analyser la possibilité de relocaliser cette entreprise.

Sujet :

7.3.3. Triangle de visibilité et marquage au sol

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère qu'un marquage au sol soit effectué en lien avec la problématique énoncée au point précédent.

Sujet :

7.3.4. Piste multifonctionnelle

Madame la conseillère Sylvie Mallette et monsieur le conseiller Marc Lamarre informent les citoyens de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle reliant plusieurs quartiers.

8. Affaires courantes

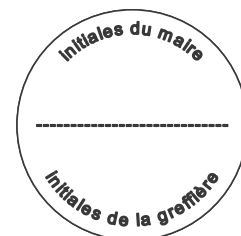
8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-08-421

8.1.1. Excavation pneumatique des boîtes de service - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'excavation pneumatique des boîtes de service, contrat intervenu avec 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-06;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-422

8.1.2. Fourniture de carburant et de combustible - exercice d'une option de renouvellement

CONSIDÉRANT que les actifs de l'entreprise CST Canada Co. ont été vendus à Corporation Pétroles Parkland;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Corporation Pétroles Parkland, porte maintenant le nom de Corporation Parkland;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville dans le cadre de la soumission relative à la fourniture de carburant et de combustible, contrat intervenu avec CST Canada Co., devenu Corporation Parkland;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 15 décembre 2020 au 14 décembre 2021, et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2016-O-P-33;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-423

8.1.3. Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la gestion et le service à domicile pour l'entretien des bacs roulants, contrat intervenu avec USD Global inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-42;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-424

8.1.4. Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) - établissement d'un processus d'homologation

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir un processus d'homologation prévu à l'article 573.1.0.2. de la *Loi sur les cités et villes*, pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) pour le Service de la sécurité incendie, et d'approuver les critères d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-08-425

8.1.5. Exerciseurs au parc Pierre-Laporte

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9089-0716 Québec inc. (Métabo Construction), relativement aux travaux d'installation d'un module d'exerciseurs au parc Pierre-Laporte, au prix soumis, pour un montant total de 33 486 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro P-19.05;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Demandes de permis d'alcool

Sujet :

8.2.1. Cabane à sucre Constantin (1992) inc. - 1054, boulevard Arthur-Sauvé

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par Cabane à sucre Constantin (1992) inc. est déposée au dossier du conseil.

Sujet :

8.2.2. Küto comptoir à tartares - 505, boulevard Antoine-Séguin

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par Küto comptoir à tartares est déposée au dossier du conseil.

9. Personnel

Résolution 2020-08-426

9.1. Embauche - policier temporaire - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Fanny Lecomte, au poste de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-427

9.2. Nomination - policier à l'essai - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Jonathan Fanone, au statut de policier à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

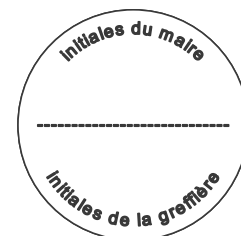
D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-428

9.3. Embauche - agent de prévention - Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ismaëlle Girard-Pilon, au poste d'agent de prévention au Service de la sécurité incendie et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-08-429

9.4. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rodrigue Bédard, Marie Ève Bernard, Stéphanie Bousquet, Mychel Brodeur, Hélène Carrier, Tanya Dakhno-Lakeev, Francine-Nicole Lapalme, Lucie Ledoux, Richard Ouellet, Christian Paquin et Caroline Toupin, aux postes de contractuel au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-430

9.5. Embauche - concierge - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Philippe Huot et d'embaucher Abdelilah Essoulhi, aux postes de concierge au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-431

9.6. Embauche - étudiant en urbanisme - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Vincent Bolduc-Dufour, au poste d'étudiant en urbanisme au Service de l'urbanisme et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.1. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-08-432

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juillet 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-07-121 à CAPFRH-2020-07-130, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juillet 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-08-433

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-07-015 à CDE-2020-07-018, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Résolution 2020-08-434

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2020-07-009 et CATH-2020-07-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-08-435

10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2020

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2020-07-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-08-436

10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2020

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-07-079 à CSPALCC-2020-07-088, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-08-437

10.6. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 juillet 2020

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2020-07-005 à CCT-2020-07-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 juillet 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-08-438

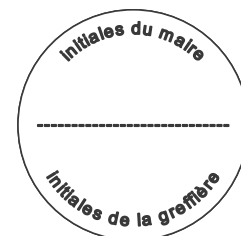
10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2020-07-006 et CSP-2020-07-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-08-439

10.8. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juillet 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros RVSE-2020-07-004 à RVSE-2020-07-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juillet 2020, telles que présentées.



Résolution 2020-08-440

10.9. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2020-07-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-08-441

10.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juillet 2020

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0048, DM 2020-0054, DM 2020-0061, DM 2020-0063, DM 2020-0065, DM 2020-0068 et DM 2020-0073, mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 16 juillet 2020 du Comité consultatif d'urbanisme fasse l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 16 juillet 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et de tenir une consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2020-08-442

10.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juillet 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2020-0058, PIIA 2020-0064, PIIA 2020-0067, PIIA 2020-0069 et PIIA 2020-0070, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 16 juillet 2020;

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2020-0057 et PIIA 2020-0072, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 16 juillet 2020.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-08-443

11.1.1. POL-1027-001 — modification à la politique numéro 1027 sur l'encadrement des processus d'interaction et de communication entre les membres du conseil et les employés

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la modification POL-1027-001 intitulée «Modification à la politique sur l'encadrement des processus d'interaction et de communication entre les membres du conseil et les employés », dont copie est déposée au dossier du conseil.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-08-444

11.1.2. Autorisation – calendrier de conservation

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire utiliser le système « Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) » pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-08-445

11.1.3. Régularisation du domaine hydrique de l'État - lots 1 697 792 et 1 697 793

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la greffière à signer la demande d'octroi ou de modification de droits relative à la régularisation du domaine hydrique de l'État en front des lots 1 697 792 et 1 697 793 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

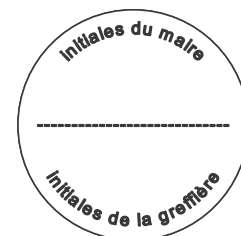
11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-08-446

11.2.1. Aide aux projets — collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 et à autofinancer le projet dans l'attente du versement de l'aide qui se fera en service de dettes;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-08-447

11.2.2. Aide aux projets — rayonnement numérique

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet pour le soutien au rayonnement numérique, ce projet appelé « Mon rendez-vous hebdo avec la biblio » vise à offrir des activités littéraires à la population eustachoise en version numérique;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-448

11.2.3. Club de plongeon L'Envol – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Club de plongeon L'Envol, une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-08-449

11.2.4. Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA);

D'autoriser la coordonnatrice du Service de l'animation communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur général

Résolution 2020-08-450

11.3.1. 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics) – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics), une entente relative aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du *Code criminel* canadien;

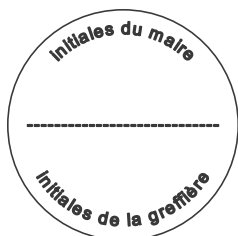
De ratifier la signature du directeur du Service de police et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2020

Le rapport de construction pour le mois de juillet 2020 est déposé au dossier du conseil.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-08-451

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2020, lesquels totalisent 5 994 831,04 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-08-452

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Législation**
 - 3.1. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 3.1.1.** Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 3.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 3.2.1.** Règlement numéro 1935 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »
- 4. Dossier du maire**
 - 4.1.** Demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – abattage d'arbres
- 5. Affaires courantes**
 - 5.1. Soumissions et contrats**
 - 5.1.1.** Travaux de pavage de certaines rues
 - 5.1.2.** Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de réfection - chemin Fresnière (entre le 935, chemin Fresnière et la limite municipale)
 - 5.1.3.** Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de réfection - montée Saint-Charles (entre la 25^e Avenue et la limite municipale)
 - 5.1.4.** Travaux de réfection - chemin Fresnière (entre le 935, chemin Fresnière et la limite municipale)
 - 5.1.5.** Travaux de réfection - montée Saint-Charles (entre la 25^e Avenue et la limite municipale)
- 6. Levée de la séance**

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
1^{er} septembre 2020 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Isabelle Mattioli.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-09-453

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2020, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

3.1.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les dispositions relatives aux réservoirs de propane dans le but de limiter la capacité de tels équipements sur l'ensemble du territoire.

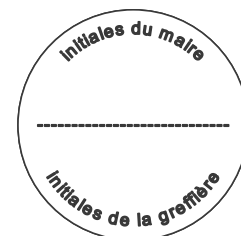
Résolution 2020-09-454

3.1.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-339 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier les dispositions relatives aux réservoirs de propane dans le but de limiter la capacité de tels équipements sur l'ensemble du territoire et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;



En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

3.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

3.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1935 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4. Dossier du maire

Résolution 2020-09-455

4.1 Demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – abattage d'arbres

CONSIDÉRANT l'importance de la préservation des arbres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113, alinéa 2, paragraphe 12, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après appelée : la « Loi »), les municipalités locales ont le pouvoir de régir ou restreindre la plantation et l'abattage des arbres sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que, présentement, l'amende minimale pour avoir abattu un arbre illégalement est de 500 \$ à laquelle s'ajoute un montant de 100 \$ à 200 \$ par arbre abattu dans le cas d'un terrain d'une superficie inférieure à un hectare, conformément à l'article 233.1 de la Loi;

CONSIDÉRANT que le montant de ces amendes n'a pas été revu depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis que les amendes prévues à cet article n'ont désormais plus d'effet dissuasif;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres, sans autorisation et en contravention avec la réglementation municipale, peut avoir des impacts majeurs sur le voisinage immédiat, la préservation naturelle d'un milieu ou sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'amende prévue est par arbre, et ce, quel que soit son diamètre;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de prévoir des amendes en fonction du diamètre de l'arbre et ainsi d'inclure une gradation des sanctions;

CONSIDÉRANT ce qui précède, il est grandement souhaité par la Ville que le gouvernement revoie les maximums prévus à l'article 233.1 de la Loi, et ce, en fonction du diamètre de l'arbre abattu illégalement;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent jouir d'une certaine discrétion dans l'imposition des amendes en fonction des caractéristiques d'un arbre et de la gravité des faits;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à l'Union des municipalités du Québec de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les amendes pour l'abattage d'un arbre soient révisées, en ayant pour objectif que les municipalités aient plus de latitude dans l'imposition d'une amende pour la coupe d'un arbre;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à toutes les municipalités faisant partie de la Municipalité régionale de Deux-Montagnes.

5. Affaires courantes

5.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-09-456

5.1.1. Travaux de pavage de certaines rues

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Sintra inc. (Meloche, Division de Sintra), relativement aux travaux de pavage de certaines rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 347 770 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-29;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

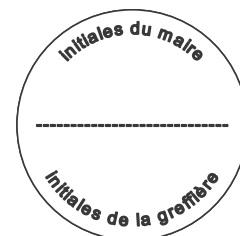
Résolution 2020-09-457

5.1.2. Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de réfection - chemin Fresnière (entre le 935, chemin Fresnière et la limite municipale)

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection du chemin Fresnière entre le 935, chemin Fresnière et la limite municipale, au prix soumis, pour un montant total de 53 800 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-194 SP;

D'imputer la dépense au règlement 1934;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-09-458

5.1.3. Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de réfection - montée Saint-Charles (entre la 25^e Avenue et la limite municipale)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la montée Saint-Charles entre la 25^e Avenue et la limite municipale, au prix soumis, pour un montant total de 40 600 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-195 SP;

D'imputer la dépense au règlement 1934;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-459

5.1.4. Travaux de réfection - chemin Fresnière (entre le 935, chemin Fresnière et la limite municipale)

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Eurovia Québec Construction inc., relativement aux travaux de réfection du chemin Fresnière entre le 935, chemin Fresnière à la limite municipale, au prix soumis, pour un montant total de 1 473 252,50 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-194;

D'imputer la dépense au règlement 1934 et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

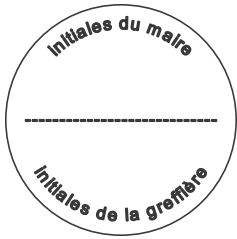
Résolution 2020-09-460

5.1.5. Travaux de réfection - montée Saint-Charles (entre la 25^e Avenue et la limite municipale)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction G-Nesis inc., relativement aux travaux de réfection de la montée Saint-Charles entre la 25^e Avenue et la limite municipale, aux prix soumis pour les tronçons 1 et 2, pour un montant total de 1 477 236 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-195;

D'imputer la dépense au règlement 1934 et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

13. Levée de la séance

Résolution 2020-09-461

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 SEPTEMBRE 2020 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 août 2020 et 1^{er} septembre 2020
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0048 - 795, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.2.** DM 2020-0054 - 563, rue des Monts
 - 3.1.3.** DM 2020-0061 - 69, rue du Docteur-Corriveau
 - 3.1.4.** DM 2020-0063 - 681, boulevard Louis-Joseph-Papineau
 - 3.1.5.** DM 2020-0065 - 827, boulevard René-Lévesque
 - 3.1.6.** DM 2020-0068 - 163, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.7.** DM 2020-0073 - 185, chemin de la Grande-Côte
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1601-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1601 concernant le Comité consultatif d'urbanisme »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1925-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1935 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 SEPTEMBRE 2020 – 17 HEURES**

4. Législation (suite)

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 4.4.1.** Règlement numéro 1878-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »
- 4.4.2.** Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

5. Dossier du maire

- 5.1.** Feux de circulation à l'intersection de la 25^e Avenue et de l'autoroute 640

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district Clair Matin

- 7.1.1.** École de hockey Saint-Eustache
- 7.1.2.** Piste cyclable
- 7.1.3.** Spectacle de la Commission jeunesse

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.2.1.** Parc Nature
- 7.2.2.** Fleurs – chemin de la Grande-Côte
- 7.2.3.** 3^e Avenue – pavage et élargissement
- 7.2.4.** Hydro-ensemencement
- 7.2.5.** Remerciements au Service des travaux publics

7.3. Conseillère du district des Moissons

- 7.3.1.** Remerciements
- 7.3.2.** Remerciements et félicitations

7.4. Conseiller du district des Îles

- 7.4.1.** Chemin d'accès de la ceinture verte
- 7.4.2.** Panneau clignotant
- 7.4.3.** Pavage rue Hector-Lanthier
- 7.4.4.** Bilan « Dimanches en promenade »
- 7.4.5.** Remerciements au Service des travaux publics

7.5. Conseiller du district Rivière-Nord

- 7.5.1.** Fauchage – terrain vacant

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.2.** Fourniture d'huiles et de graisses - exercice d'une option de renouvellement
 - 8.1.2.1.** Lot 1
 - 8.1.2.2.** Lot 2
- 8.1.3.** Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.4.** Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques – exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.5.** Service de calibration et de certification des équipements de mesure exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.6.** Services d'installation de bouées, d'inspection et de nettoyage de la prise d'eau potable - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.7.** Améliorations générales 2020 - phase II - bordure chemin de la Rivière-Sud
- 8.1.8.** Usine de filtration - réserve d'eau potable - réparation de fissures
- 8.1.9.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 43^e Avenue et 44^e Avenue
- 8.1.10.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 45^e Avenue

8.2. Demandes de permis d'alcool

- 8.2.1.** 9184-5818 Québec inc. (Brasseurs Illimités) – 160, boulevard Industriel
- 8.2.2.** Kanata Wines and Spirits inc. – 216, rue Poirier, local 16

8.3. Souscription d'un emprunt temporaire

- 8.3.1.** Règlement numéro 1934 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles »

8.4. Obligations de construction

- 8.4.1.** Olex Technologies inc.
- 8.4.2.** Techni-Rail inc.

8.5. Émission d'obligations au montant de 20 348 000 \$

- 8.5.1.** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 20 348 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2020



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 SEPTEMBRE 2020 – 17 HEURES**

9. Personnel

- 9.1. Embauche - agent de développement - Service des arts et de la culture
- 9.2. Embauche - contractuel - Service des arts et de la culture
- 9.3. Embauche - agent de développement - Service de la bibliothèque
- 9.4. Embauche - brigadier - Service de police
- 9.5. Nomination - policier régulier - Service de police
- 9.6. Embauche - préposé à l'accueil et au centre de traitement des données - Service de police
- 9.7. Embauche - capitaine aux opérations - Service de la sécurité incendie
- 9.8. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air
- 9.9. Embauche - directeur - Service du sport et du plein air
- 9.10. Embauche - journalier préposé - Service du sport et du plein air
- 9.11. Embauche - ouvrier - Service des travaux publics
- 9.12. Embauche - chef de division - permis, inspections et service aux citoyens - Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2020
- 10.2. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 août 2020
- 10.3. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2020
- 10.4. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 août 2020
- 10.5. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 août 2020
- 10.6. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2020
- 10.7. Comité « Parc Nature Saint-Eustache » - nomination
- 10.8. Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.8.1. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 août 2020
 - 10.8.2. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Quittance – Sogestmont inc.
- 11.1.2.** Mainlevée – François Mathieu
- 11.1.3.** Vente d'un immeuble — Innoparc Albatros — Groupe Mach acquisition inc. – partie du lot 6 331 402
- 11.1.4.** Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - IST technologies de surface international inc. – lots 6 325 531, 6 325 532 et partie du lot 6 270 951

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** 9298-8484 Québec inc. (Dépanneur Servi Express) – résiliation d'une entente
- 11.2.2.** Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. – non renouvellement d'une entente
- 11.2.3.** Demande d'aide financière - Programmes d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - Communauté métropolitaine de Montréal
- 11.2.4.** Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec - résolution d'appui
- 11.2.5.** Villes, municipalités et organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide – conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – projet AIRRL-207-421 – réfection d'une partie du chemin Fresnière

11.4. Directeur général

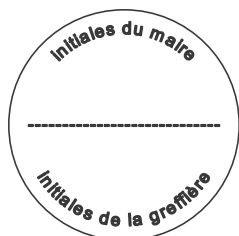
- 11.4.1.** Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et ordonnances
- 11.4.2.** Programme Fonds régions et ruralité
- 11.4.3.** Réseau de transport métropolitain – conclusion d'une entente
- 11.4.4.** Suspension des intérêts - compte de taxes pour taxes foncières municipales et droits de mutation - abrogation de la résolution 2020-03-175

12. Rapport et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois d'août 2020
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2020

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
14 septembre 2020 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-09-462

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2020-09-463

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 août 2020 et 1^{er} septembre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 août 2020 et 1^{er} septembre 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-09-464

3.1.1. DM 2020-0048 - 795, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

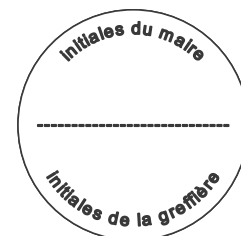
Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT le report de la décision quant à cette demande de dérogation mineure à la séance ordinaire du 13 juillet 2020;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0048 soumise afin de permettre la réduction de la bande d'isolement à 1,5 mètre sur la portion arrière du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 3,0 mètres, à la condition suivante :

- La bande d'isolement de 1,5 mètre le long de la ligne de lot latérale gauche dans la portion arrière du terrain devra être augmentée à 3 mètres pour compenser pour la perte d'espaces verts;

Laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-05-060 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2020 et à sa modification au point 1.2 de la séance ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2020.

Résolution 2020-09-465

3.1.2. DM 2020-0054 - 563, rue des Monts

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0054 soumise afin de permettre la réduction de la marge latérale gauche du garage détaché à 0,5 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 0,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-07-086 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2020.

Résolution 2020-09-466

3.1.3. DM 2020-0061 - 69, rue du Docteur-Corriveau

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0061 soumise afin de permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal à 6,9 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-07-087 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2020.

Résolution 2020-09-467

3.1.4. DM 2020-0063 - 681, boulevard Louis-Joseph-Papineau

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0063 soumise afin de permettre la réduction de la marge arrière d'un agrandissement projeté à 5,63 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-07-088 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2020.

Résolution 2020-09-468

3.1.5. DM 2020-0065 - 827, boulevard René-Lévesque

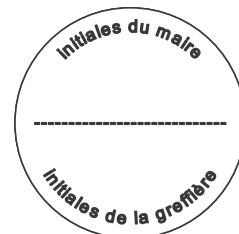
Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0065 soumise afin de permettre la construction d'un garage en sous-sol lors de la reconstruction du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit qu'un garage en sous-sol soit érigé pour une construction unifamiliale, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-07-089 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2020.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-09-469

3.1.6. DM 2020-0068 - 163, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0068 soumise afin de permettre l'érection d'une enseigne de 2,53 mètres carrés sur le mur latéral gauche du bâtiment sans qu'elle soit installée face à une voie publique ou une allée de circulation privée, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une telle enseigne seulement si elle est installée face à une voie publique ou une allée de circulation privée, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-07-090 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2020.

Résolution 2020-09-470

3.1.7. DM 2020-0073 - 185, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

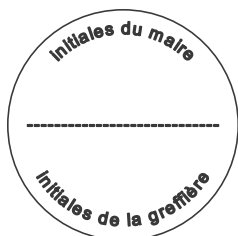
Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation citoyenne à l'égard de la présente dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un projet révisé devra être déposé subséquemment;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reporter la décision quant à la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0073 soumise afin de permettre un dégagement entre deux bâtiments principaux (bâtiments C et D) de 3,71 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 5 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la résolution C-C-U-2020-07-091 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2020.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Législation

4.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2020-09-471

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-335 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier l'identification de la zone 3-C-35 par l'identification 3-H-35, retirer, comme usages autorisés, les usages commerciaux et autoriser les usages résidentiels de type multifamilial de 4 à 12 logements en structure isolée ou jumelée.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-09-472

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

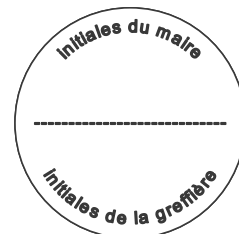
Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-336 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, pour la zone 4-H-32, l'empiétement d'une case de stationnement dans l'emprise publique en autant qu'elle soit localisée à au moins 1,0 mètre de la bande de roulement.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-09-473

4.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-337 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier la hauteur des pièces pour un usage commercial ou public.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-09-474

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1601-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1601 concernant le Comité consultatif d'urbanisme »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1601-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1601 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

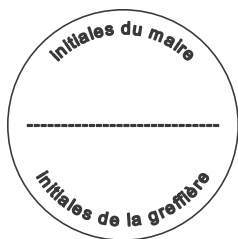
Résolution 2020-09-475

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1925-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1925-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1925 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-09-476

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1935 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1935 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 16 006 832 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 8-H-15, la hauteur maximale pour la classe d'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) ».

Résolution 2020-09-477

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

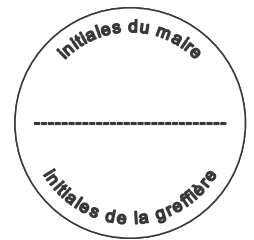
Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-334 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de modifier, pour la zone 8-H-15, la hauteur maximale pour la classe d'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, pour la zone 4-C-31, les usages « C-01 : Quartier » et « C-02 : Local » et d'établir également les normes qui y sont applicables.

Résolution 2020-09-478

4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 1675-338 modifie le règlement numéro 1675 de zonage dans le but de permettre, pour la zone 4-C-31, les usages « C-01 : Quartier » et « C-02 : Local » et d'établir également les normes qui y sont applicables et que le conseil souhaite tenir une consultation écrite à cet effet;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation publique écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

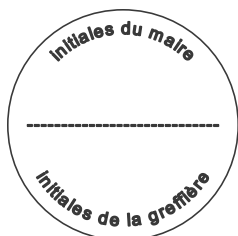
4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1878-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier le numéro du règlement applicable à l'article 15.6 ayant pour titre « préséance ».

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Résolution 2020-09-479

5.1. Feux de circulation à l'intersection de la 25^e Avenue et de l'autoroute 640

CONSIDÉRANT que le feu de circulation situé à l'intersection de la rue Hector-Lanthier et de la 25^e avenue est de la responsabilité de la Ville de Saint-Eustache et que les deux feux situés au nord de la rue Hector-Lanthier sont de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la difficulté de synchroniser ces dits feux de circulation à cette intersection;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'affluence de la circulation à cette intersection depuis les dernières années, particulièrement aux heures de pointe;

CONSIDÉRANT que de nombreux usagers de la route utilisent cette intersection comme route de contournement, particulièrement lors d'accidents sur les autoroutes ou lorsque ces dernières sont surchargées;

CONSIDÉRANT que cette situation entraîne une problématique de circulation qui s'accroît à chaque année, notamment, en raison de l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT l'enjeu de sécurité qui y est rattaché;

CONSIDÉRANT les démarches infructueuses entreprises par la Ville pour régler la problématique;

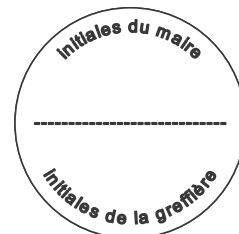
CONSIDÉRANT que la Ville souhaite ardemment régler cette problématique dans l'intérêt de ses citoyens;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère des Transports du Québec de tenir une rencontre avec les représentants de la Ville afin d'explorer conjointement des pistes de solution pour régler la problématique de circulation à l'intersection de la 25^e Avenue et de l'autoroute 640 détaillée précédemment.

6. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.



7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.1.1. École de hockey Saint-Eustache

Monsieur le conseiller Marc Lamarre remercie Stéphane Pilon, Stéphane Proulx et Mario Lanthier pour leur implication au sein de l'école de hockey Saint-Eustache et souhaite la bienvenue à Nicolas Héroux et Joël Charbonneau.

Sujet :

7.1.2. Piste cyclable

Monsieur le conseiller Marc Lamarre suggère d'effectuer des travaux de réfection de la piste cyclable située sur la rue Saint-Laurent, entre le boulevard Goyer et la rue Houle.

Sujet :

7.1.3. Spectacle de la Commission jeunesse

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne l'implication des membres de la Commission jeunesse pour l'organisation d'un spectacle d'humour ayant pour but de mettre de l'avant la relève artistique de Saint-Eustache et de briser l'isolement social de certains jeunes. Il invite d'ailleurs les citoyens à visiter la page Facebook de la Commission jeunesse de Saint-Eustache pour découvrir tous les artistes qui ont participé au concours.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Parc Nature

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite les citoyens à participer à la soirée d'information virtuelle concernant le Parc Nature, mercredi le 7 octobre de 19 h à 21 h 30.

Sujet :

7.2.2. Fleurs – chemin de la Grande-Côte

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état d'une problématique de visibilité causée par la présence de fleurs sur le chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

7.2.3. 3^e Avenue – pavage et élargissement

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère que soit analysée la possibilité d'élargir la 3^e Avenue et de la paver.

Sujet :

7.2.4. Hydro-ensemencement

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère que soit analysée la possibilité d'utiliser l'hydro-ensemencement ou une autre solution pour combattre les mauvaises herbes.

Sujet :

7.2.5. Remerciements au Service des travaux publics

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie le Service des travaux publics pour l'installation d'une flèche au sol à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Landry.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.3. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.3.1. Remerciements

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie Olivier Boucher, du Service de police, et Normand Rousseau, du Service de l'urbanisme, pour avoir réglé la problématique de stationnement de camions sur la rue Paquette.

Sujet :

7.3.2. Remerciements et félicitations

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie et félicite la Commission jeunesse pour leur participation à l'organisation du concours « Minuter pour ne pas gaspiller », lequel a suscité une forte participation citoyenne.

7.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.4.1. Chemin d'accès de la ceinture verte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité de nommer la ruelle située derrière la rue Saint-Laurent « chemin d'accès de la ceinture verte ».

Sujet :

7.4.2. Panneau clignotant

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que le panneau clignotant, situé à proximité du Centre d'art La petite église, soit déplacé vers le nord.

Sujet :

7.4.3. Pavage rue Hector-Lanthier

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des développements quant aux travaux de réfection de pavage de la rue Hector-Lanthier par la Ville de Boisbriand.

Sujet :

7.4.4. Bilan « Dimanches en promenade »

Monsieur le conseiller Raymond Tessier dresse un bilan positif des « Dimanches en promenade ».

Sujet :

7.4.5. Remerciements au Service des travaux publics

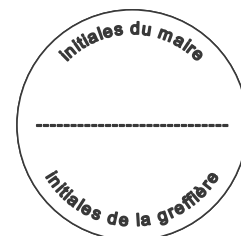
Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le Service des travaux publics pour les belles fleurs sur le chemin de la Grande-Côte.

7.5. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.5.1. Fauchage – terrain vacant

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère que soit analysée la possibilité de procéder au fauchage du terrain vacant situé sur le boulevard Industriel entre le centre de dialyse et de cancérologie et l'ancienne caserne de pompier.



8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-09-480

8.1.1. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de fauchage de routes et de terrains municipaux, contrat intervenu avec Desjardins Excavation inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-T-P-89;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-481

8.1.2.1. Fourniture d'huiles et de graisses – exercice d'une option de renouvellement – lot 1

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'huiles et de graisses, pour le lot 1, contrat intervenu avec Pièces d'auto Lacroix inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-I-99;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-482

8.1.2.2. Fourniture d'huiles et de graisses – exercice d'une option de renouvellement - lot 2

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'huiles et de graisses, pour le lot 2, contrat intervenu avec Les Pétroles Bélisle & Bélisle inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-I-99;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-483

8.1.3. Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des trois (3) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de nettoyage de puisards, contrat intervenu avec Beauregard Environnement ltée;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-12;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-484

8.1.4. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif et à la réparation des systèmes mécaniques, contrat intervenu avec Ventilex inc., devenu Ventilex (1988) inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-76, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2019-09-541;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-485

8.1.5. Service de calibration et de certification des équipements de mesure exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des trois (3) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service de calibration et de certification des équipements de mesure, contrat intervenu avec AESL Instrumentation inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-E-P-10;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

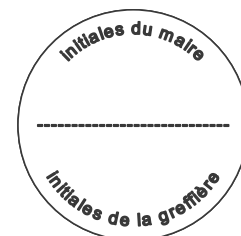
Résolution 2020-09-486

8.1.6. Services d'installation de bouées, d'inspection et de nettoyage de la prise d'eau potable - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de services d'installation de bouées, d'inspection et de nettoyage de la prise d'eau potable, contrat intervenu avec 9298-3972 Québec inc. (Service Sous-Marin Sorel);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-E-P-65;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-09-487

8.1.7. Améliorations générales 2020 - phase II - bordure chemin de la Rivière-Sud

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Viatek inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2020 - phase II – pour des travaux d'aménagement d'une bordure de béton du côté sud (côté de la piste cyclable) sur le chemin de la Rivière Sud, de pavage, d'ajout d'un nouveau puisard et de terrassement, aux prix soumis, pour un montant total de 76 368 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-193.1;

D'imputer la dépense au règlement 1840;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-488

8.1.8. Usine de filtration - réserve d'eau potable - réparation de fissures

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement aux travaux de réparation de fissures à la réserve d'eau potable de l'usine de filtration, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro B-11.25.01.

Résolution 2020-09-489

8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 43^e Avenue et 44^e Avenue

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de renouvellement de conduites de la 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et de la 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent), aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plan et devis 51 500 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 39 900 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-370.3;

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-490

8.1.10. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 45^e Avenue

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Consultants Bellefeuille Samson inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de renouvellement de conduites de la 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue), aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plan et devis 25 500 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 25 500 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-370.5;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Demandes de permis d'alcool

Sujet :

8.2.1. 9184-5818 Québec inc. (Brasseurs Illimités) – 160, boulevard Industriel

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par le 9184-5818 Québec inc. (Brasseurs Illimités) est déposée au dossier du conseil.

Sujet :

8.2.2. Kanata Wines and Spirits inc. – 216, rue Poirier, local 16

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par le Kanata Wines and Spirits inc. est déposée au dossier du conseil.

8.3. Souscription d'un emprunt temporaire

Résolution 2020-09-491

8.3.1. Règlement numéro 1934 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Fresnière et de la montée Saint-Charles »

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache / Deux-Montagnes d'un emprunt temporaire n'excédant pas 3 350 000 \$ dans le cadre du règlement 1934;

D'autoriser le maire et la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.4. Obligations de construction

Résolution 2020-09-492

8.4.1. Olex Technologies inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Olex Technologies inc., un délai additionnel expirant le 23 mars 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 513 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e François Forget, notaire, le 24 mars 2015, et ce, moyennant une compensation de 17 259,30 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-493

8.4.2. Techni-Rail inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Techni-Rail inc., un délai additionnel expirant le 1^{er} septembre 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e France Valiquette, notaire, le 24 février 2006, le tout en considération du paiement d'une somme de 1 890,35 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



8.5. Émission d'obligations au montant de 20 348 000 \$

Résolution 2020-09-494

8.5.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 20 348 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2020

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 20 348 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1603	138 750 \$
1603	181 950 \$
1640	318 500 \$
1686	145 900 \$
1746	663 900 \$
1748	2 388 900 \$
1749	1 216 000 \$
1754	132 900 \$
1759	42 500 \$
1759	78 000 \$
1761	27 150 \$
1761	953 650 \$
1793	538 200 \$
1800	514 700 \$
1827	323 100 \$
1833	1 172 800 \$
1833	830 500 \$
1834	73 200 \$
1835	274 100 \$
1840	139 300 \$
1890	2 800 000 \$
1910	340 000 \$
1912	67 700 \$
1912	337 300 \$
1914	100 000 \$
1915	2 670 000 \$
1915	880 000 \$
1915	400 000 \$
1916	2 599 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1686, 1890, 1910, 1912, 1914, 1915 et 1916, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence;



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 septembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1^{er} étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 20 348 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1603, 1640, 1686, 1746, 1748, 1749, 1754, 1759, 1761, 1793, 1800, 1827, 1833, 1834, 1835, 1840, 1890, 1910, 1912, 1914, 1915 et 1916, la Ville de Saint-Eustache émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement N° 40 - 19 291 000 \$

Cinq (5) ans (à compter du 30 septembre 2020); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1686, 1890, 1910, 1912, 1914, 1915 et 1916, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Dix (10) ans (à compter du 30 septembre 2020); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1890, 1910, 1912, 1914, 1915 et 1916, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

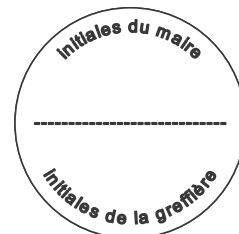


Tableau combiné terme de 5 ans - Financement N° 41 - 1 057 000 \$

Cinq (5) ans (à compter du 30 septembre 2020); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 1912, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

9. Personnel

Résolution 2020-09-495

9.1. Embauche - agent de développement - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maxime Cool Lévesque, au poste d'agent de développement au Service des arts et de la culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-496

9.2. Embauche - contractuel - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Shékhina Martinez-Marcil, Catherine Laroche, Jade Lemire, Camille Bénard, Joscelyne Gauthier, Amélie Bernard, Marie-Claude Labelle, Mélanie Chaumont et Léane Mallette, aux postes de contractuel au Service des arts et de la culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-497

9.3. Embauche - agent de développement - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Laurence Bouchard, au poste d'agent de développement au Service de la bibliothèque et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-498

9.4. Embauche - brigadier - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Diane Samson, Lucie Dussault, Eileen Legault et France Paris, aux postes de brigadier au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-09-499

9.5. Nomination - policier régulier - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent David Nadon, au statut de policier régulier au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-500

9.6. Embauche - préposé à l'accueil et au centre de traitement des données - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jean-Simon Turcot-Brisson et d'embaucher Charlene Bourdeau-Gamache, aux postes de préposé à l'accueil et au centre de traitement des données au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-501

9.7. Embauche - capitaine aux opérations - Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Louis-Philippe Simard, au poste de capitaine aux opérations au Service de la sécurité incendie et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-502

9.8. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sarra Tidjani et Emily Martinez Lee, aux postes de contractuel au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

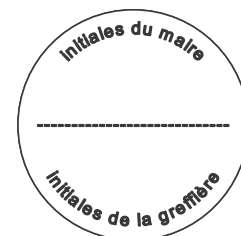
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-503

9.9. Embauche - directeur - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Karine Bourbonnais, au poste de directeur au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-09-504

9.10. Embauche - journalier préposé - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Samuel Camacho et Maxime Lapointe, aux postes de journalier préposé au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-505

9.11. Embauche - ouvrier - Service des travaux publics

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher David Bisson, au poste d'ouvrier au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-506

9.12. Embauche - chef de division - permis, inspections et service aux citoyens - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexandre Bernier-Guindon, au poste de chef de division - permis, inspections et service aux citoyens au Service de l'urbanisme et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.1. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-09-507

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-08-131 à CAPFRH-2020-08-146, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2020, telles que présentées.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Sujet :

10.2. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 août 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 août 2020 est déposé au dossier du conseil.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-09-508

**10.3. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-08-089 à CSPALCC-2020-08-104, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2020, telles que présentées.

Sujet :

**10.4. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
25 août 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 août 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-09-509

**10.5. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 25 août 2020**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli , il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2020-08-002 et CEE-2020-08-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 août 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-09-510

**10.6. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 12 août 2020**

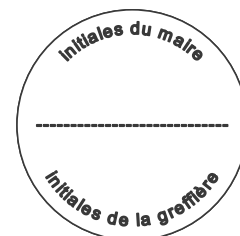
Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2020-08-009 et CCRC-2020-08-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-09-511

10.7. Comité « Parc Nature Saint-Eustache » - nomination

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein du comité ci-après mentionné :

Comité « Parc Nature Saint-Eustache »	Isabelle Mattioli, présidente Yves Roy, vice-président Membres consultatifs – volet administratif : - Élisabeth Bonin - Stéphanie Bouchard - Lyne Constantineau - Bastien Morin - Vincent Perron Membre consultatif – externe : - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides Membre consultatif – volet citoyen : - Jacques Langlois



Résolution 2020-09-512

10.8.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 août 2020

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0076 et DM 2020-0080, mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 13 août 2020 du Comité consultatif d'urbanisme fasse l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 13 août 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et de tenir une consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2020-09-513

10.8.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 août 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets PIIA 2019-0057R, PIIA 2019-0128R1, PIIA 2020-0060, PIIA 2020-0074, PIIA 2020-0077 et PIIA 2020-0078, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 13 août 2020;

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0051R, sujets aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 13 août 2020.

Résolution 2020-09-514

10.8.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0051R1, sujets aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2020;

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-09-515

11.1.1. Quittance – Sogestmont inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner quittance en faveur de Sogestmont inc., du droit de résolution et de tous les droits en découlant résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 23 761 447, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet de quittance préparé par M^e Françoise Major, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-516

11.1.2. Mainlevée – François Mathieu

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à accorder une mainlevée totale d'une hypothèque légale résultant d'un jugement, en faveur du débiteur François Mathieu, à l'égard de l'inscription d'une hypothèque légale résultant d'un jugement publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 24 561 361, contre le lot 3 004 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à l'acte de mainlevée dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-517

11.1.3. Vente d'un immeuble — Innoparc Albatros — Groupe Mach acquisition inc. – partie du lot 6 331 402

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Groupe Mach acquisition inc., une partie du lot 6 331 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 59,20 \$ le mètre carré pour le terrain portant les numéros 16-17-18 et 22, pour un total approximatif de 2 026 611,36 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-518

11.1.4. Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - IST technologies de surface international inc. – lots 6 325 531, 6 325 532 et partie du lot 6 270 951

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à IST technologies de surface international inc., les lots 6 325 531, 6 325 532 et une partie du lot 6 270 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 59,20 \$ le mètre carré pour le terrain portant le numéro 33, et au prix de 81,63 \$ le mètre carré pour le terrain portant le numéro 34, pour un total approximatif de 1 012 466,80 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 9 septembre 2020, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

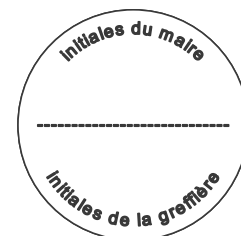
Résolution 2020-09-519

11.2.1. 9298-8484 Québec inc. (Dépanneur Servi Express) – résiliation d'une entente

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu, avec 9298-8484 Québec inc. (Dépanneur Servi Express), une entente relative à l'utilisation d'espaces de stationnement, par sa résolution 2019-12-752;

CONSIDÉRANT que 9298-8484 Québec inc. (Dépanneur Servi Express) n'est désormais plus propriétaire de l'immeuble où sont situés les espaces de stationnement faisant l'objet de ladite entente;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de résilier l'entente relative à l'utilisation d'espaces de stationnement conclue avec 9298-8484 Québec inc. (Dépanneur Servi Express) aux termes de la résolution 2019-12-752.

Résolution 2020-09-520

11.2.2. Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. – non renouvellement d'une entente

CONSIDÉRANT la pandémie qui sévit actuellement;

CONSIDÉRANT le resserrement des mesures budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'analyser à nouveau l'entente actuelle;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ne pas renouveler l'entente de visibilité corporative conclue avec la Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. aux termes de la résolution 2020-01-038.

Résolution 2020-09-521

11.2.3. Demande d'aide financière - Programmes d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a un projet de location d'embarcations au parc Boisé-des-Moissons;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que la Ville de Saint-Eustache dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet de location d'embarcations au parc Boisé-des-Moissons indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que le directeur du module administratif et communautaire et directeur général adjoint soit autorisé à signer une convention entre la Ville de Saint-Eustache et la Communauté métropolitaine de Montréal et qu'il soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-09-522

**11.2.4. Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec -
résolution d'appui**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'appuyer le mouvement d'engagement jeunesse pour l'inclusion sociale et de développement du pouvoir d'agir des jeunes;

D'attester l'appui de la Ville à ce mouvement pour et avec les jeunes afin de leur assurer une place et des moyens pour une participation pleine et entière comme citoyens actifs dans leur collectivité d'appartenance;

De s'engager à œuvrer à l'identification de gestes à poser en ce sens et à leur réalisation, et ce, avec la participation des jeunes concernés;

De s'engager à promouvoir les objectifs de ce mouvement pour y impliquer plus largement les acteurs sociaux de son entourage;

D'autoriser les membres de la Commission jeunesse à faire suivre la présente résolution au Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec pour confirmer l'appui de la Ville.

Résolution 2020-09-523

**11.2.5. Villes, municipalités et organismes offrant des services aux personnes vivant dans des
conditions d'insalubrité morbide – conclusion d'une entente**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet et Oka, les villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Coopérative de solidarité aide chez soi des Basses-Laurentides, la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

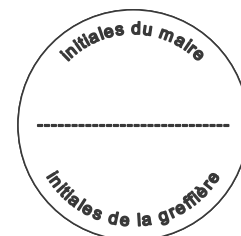
Résolution 2020-09-524

**11.3.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Accélération des investissements
sur le réseau routier local (AIRRL) – projet AIRRL-207-421 – réfection d'une partie du chemin
Fresnière**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, suite à la réception de l'avis de conformité émis par MLC Associés inc. en date du 18 août 2020 pour un montant global de 600 656,13 \$ dont le détail suit :

Uniroc Construction inc. :	535 361,17 \$	taxes nettes
SEAO :	36,51 \$	taxes nettes
MLC Associés inc. :	29 281,01 \$	taxes nettes
Qualilab inspection inc. :	3 700,81 \$	taxes nettes
Le Studio de lettrage Saint-Eustache :	367,46 \$	taxes nettes
Salaire Martine Pelletier :	23 249,60 \$	taxes nettes
Intérêts temporaires :	8 659,57 \$	non taxable
Montant global :	600 656,13 \$	

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



11.4. Directeur général

Résolution 2020-09-525

11.4.1. Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et ordonnances

CONSIDÉRANT que le 6 mai 2020 en matinée, la chienne nommée Maëla, résidant au 269, rue André-Jobin, s'est détachée de son collier et de sa laisse et a sauté sur une jeune fille qui se promenait sur la rue André-Jobin, l'a projetée au sol puis mordue au visage, lui lacérant la peau tout près de l'œil;

CONSIDÉRANT le rapport de police numéro EUS-200506-004;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déclarer potentiellement dangereuse la chienne Maëla, dont sa propriétaire a sa résidence principale au 269, rue André-Jobin, et d'émettre les ordonnances suivantes à son égard, lesquelles émanent des articles 22 à 25 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, du rapport de police numéro EUS-200506-004 :

1. Maintenir la vaccination de Maëla contre la rage à jour;
2. Maëla doit porter en tout temps une muselière-panier dans un endroit public incluant une aire d'exercice canin;
3. Maëla doit être tenue en laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre dans un endroit public, sauf dans une aire d'exercice canin;
4. Maëla ne peut être gardée en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que si elle est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans ou plus;
5. La propriétaire doit placer immédiatement une affiche sur son terrain à un endroit permettant d'annoncer, à une personne qui se présente sur ce terrain, la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux;
6. La propriétaire doit garder Maëla sur son terrain au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites de son terrain si ce dernier n'est pas clôturé ou si la clôture ne permet pas de contenir Maëla;
7. Maëla doit être stérilisée et micropucée, et ce, au plus tard le 31 décembre 2020. La propriétaire devra fournir une preuve à la Ville à cet effet au plus tard le 15 janvier 2021.

Résolution 2020-09-526

11.4.2. Programme Fonds régions et ruralité

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater le directeur général afin de faire toute demande de subvention, pour et au nom de la Ville, auprès de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR);

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-527

11.4.3. Réseau de transport métropolitain – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Réseau de transport métropolitain, un contrat de service relatif à la vente des titres de transport et de cartes à puce, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-09-528

11.4.4. Suspension des intérêts - compte de taxes pour taxes foncières municipales et droits de mutation - abrogation de la résolution 2020-03-175

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1925-002 modifiant le règlement numéro 1925 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2020;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger la résolution numéro 2020-03-175.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2020

Le rapport de construction pour le mois d'août 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-09-529

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'août 2020, lesquels totalisent 5 333 135,17 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-09-530

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

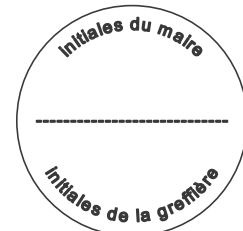
Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 OCTOBRE 2020 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0076 – 160, 2^e Avenue
 - 3.1.2.** DM 2020-0080 – 498, chemin de la Grande-Côte
 - 3.2. Usage conditionnel**
 - 3.2.1.** 1794-UC-17 / 2020-0044R – 340, chemin de la Grande-Côte
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1878-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »
 - 4.2.5.** Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1663-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1675-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.3.** Règlement numéro 1675-343 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 OCTOBRE 2020 – 18 HEURES**

4. Législation (suite)

4.3. Avis de motion et adoption de projets de règlements (suite)

- 4.3.4.** Règlement numéro 1698-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

- 4.4.1.** Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 4.4.2.** Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 4.5.1.** Règlement numéro 1830-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
- 4.5.2.** Règlement numéro 1937 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Félicitations – Alexis Lafrenière
- 5.2.** Nomination – Réseau de transport métropolitain

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1.** Déneigement
- 7.1.2.** Félicitations
- 7.1.3.** Parc Nature Saint-Eustache
- 7.1.4.** Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- 7.1.5.** Remerciements

7.2. Conseillère du district des Moissons

- 7.2.1.** Remerciements

7.3. Conseiller du district des Îles

- 7.3.1.** Évaluation domiciliaire
- 7.3.2.** Projet intégré – 57^e Avenue
- 7.3.3.** Stationnement incitatif – chemin de la Grande-Côte
- 7.3.4.** Entretien du terrain – Terrasse Lemay / Île Corbeil
- 7.3.5.** Remerciements

7. Affaires nouvelles des conseillers (suite)

7.4. Conseillère du district du Carrefour

- 7.4.1. Arrière-cours et ligne d'Hydro-Québec
- 7.4.2. Journée mondiale des personnes stomisées
- 7.4.3. Rue Champagne – rencontre
- 7.4.4. Panneau électronique – avis des mesures sanitaires
- 7.4.5. Remerciements aux employés

7.5. Conseiller du district Clair Matin

- 7.5.1. Situation exceptionnelle
- 7.5.2. Remerciements

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Fourniture de deux (2) véhicules à usage policier
- 8.1.2. Service de contrôle animalier
- 8.1.3. Entretien des terrains sportifs - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.4. Fertilisation et entretien des plateaux sportifs - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.5. Fourniture et livraison de chaussures et de bottes de sécurité – exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.6. Maintenance des systèmes téléphoniques Asterisk - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.7. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.8. Réfection de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.9. Service de lavage de vitres, de cadrages et de fenêtres de différents sites de la Ville de Saint-Eustache et de ses partenaires – exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.10. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.11. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement
 - 8.1.11.1. Lot 1
 - 8.1.11.2. Lots 2, 3, 5 et 6
- 8.1.12. Travaux de construction de services municipaux, de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage de rue – Allée du Golf, rues de l'Aigle et du Condor – travaux additionnels



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 OCTOBRE 2020 – 18 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Demande de permis d'alcool

- 8.1.1.** 9124-5936 Québec inc. (Vignoble Rivière du Chêne) - 807, chemin de la Rivière Nord

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1.** Béton Deux-Montagnes inc.

9. Personnel

- 9.1.** Embauche – coordonnateur, chargé de projets - module administratif et communautaire
- 9.2.** Embauche - agent de développement - Service de l'animation communautaire
- 9.3.** Embauche - coordonnateur - Service de l'animation communautaire
- 9.4.** Embauche – commis à l'approvisionnement – Service de l'approvisionnement
- 9.5.** Embauche - contractuel - Service des arts et de la culture
- 9.6.** Embauche - commis - Service de la bibliothèque
- 9.7.** Embauche - directeur et trésorier - Service des finances

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Nomination aux commissions du conseil
- 10.2.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 10.2.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020
 - 10.2.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 septembre 2020
 - 10.2.3.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 octobre 2020
- 10.3.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020
- 10.4.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 septembre 2020
- 10.5.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2020
- 10.6.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2020
- 10.7.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020
- 10.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre 2020
- 10.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020
- 10.10.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre 2020

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 OCTOBRE 2020 – 18 HEURES**



10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.11.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020
- 10.12.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020
- 10.13.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 septembre 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Politique numéro POL-1031 intitulé « Politique de consultation citoyenne »
- 11.1.2.** Acquisition d'immeubles - lots 6 284 746, 6 284 747 et 6 284 748 - 157900 Canada inc.
- 11.1.3.** Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021
- 11.1.4.** Mainlevée - 9399-4119 Québec inc.
- 11.1.5.** Servitude et cession de conduite principale - lot 5 988 716 - Syndicat des copropriétaires du 640-660 des Hirondelles
- 11.1.6.** Servitude - Innoparc Albatros - Hydro-Québec et Bell Canada
- 11.1.7.** Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - Groupe Mach acquisition inc. - autorisation de la cession à Édifice 500 Condor inc.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications
- 11.2.2.** Société d'horticulture et d'écologie de Deux-Montagnes - conclusion d'une entente
- 11.2.3.** Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts pour le futur développement résidentiel « Les jardins urbains »

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Émission d'ordonnances - chien - 10, rue Anne
- 11.4.2.** Émission d'ordonnances - chien - 176, rue de Martigny
- 11.4.3.** Prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord - conclusion d'une entente - avenant no. 1
- 11.4.4.** Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.) - conclusion d'une entente



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 OCTOBRE 2020 – 18 HEURES**

11. Rapport et comptes du mois

11.1. Rapport de construction pour le mois de septembre 2020

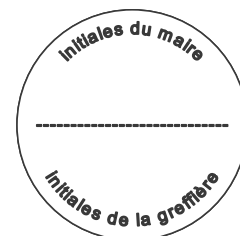
11.2. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2020

12. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **13 octobre 2020 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-10-531

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2020-10-532

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-10-533

3.1.1. DM 2020-0076 – 160, 2^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0076 soumise afin de permettre la subdivision du terrain d'une largeur de 14,4 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 15,2 mètres, et permettre de ne pas appliquer la disposition de majoration de frontage telle qu'exigée au règlement numéro 1673 de lotissement, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-08-106 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 13 août 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-10-534

3.1.2. DM 2020-0080 – 498, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0080 soumise afin de permettre des marges latérales totales minimales de 4,22 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces marges à 9 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-08-107 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 13 août 2020.

3.2. Usage conditionnel

Résolution 2020-10-535

3.2.1. 1794-UC-17 / 2020-0044R – 340, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande d'usage conditionnel, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

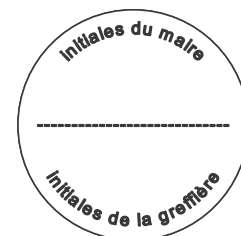
Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à la majorité des voix exprimées résolu de permettre au 340, chemin de la Grande-Côte, en vertu du *Règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels*, le remplacement d'un bâti d'antenne existant de 15 mètres de hauteur par un bâti d'antenne de 19 mètres de hauteur, le tout tel qu'énoncé à la recommandation C-C-U-2020-08-108 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 13 août 2020 et aux conditions suivantes :

- L'option 2 devra être réalisée;
- Des lattes de couleur noire devront être installées dans la clôture afin de dissimuler le local technique.

VOTENT POUR LA PROPOSITION: Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Nicole Carignan Lefebvre et Yves Roy.

VOTE CONTRE LA PROPOSITION: Raymond Tessier.

Cette résolution est donc adoptée sur division.



4. Législation

4.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2020-10-536

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-334 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 8-H-15, la hauteur maximale pour la classe d'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-10-537

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-338 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, pour la zone 4-C-31, les usages « C-01 : Quartier » et « C-02 : Local » et d'établir également les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-10-538

4.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-339 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier les dispositions relatives aux réservoirs de propane dans le but de limiter la capacité de tels équipements sur l'ensemble du territoire.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément aux arrêtés numéros 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-10-539

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-335 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-335 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-10-540

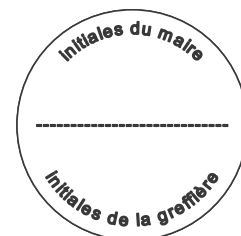
4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-336 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-336 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2020-10-541

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-337 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-337 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-10-542

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1878-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1878-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1878 SUR LES COMPTEURS D'EAU », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-10-543

4.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1936 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 836 300 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON DU MEUNIER AU MOULIN LÉGARÉ », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser qu'une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels est exigible lors de l'intensification d'activités existantes.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-10-544

4.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les dispositions relatives aux projets intégrés pour les usages résidentiels afin qu'à partir du 1^{er} octobre 2020 toute demande soit maintenant analysée selon les dispositions du règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Résolution 2020-10-545

4.3.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

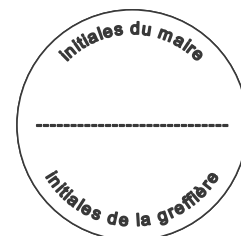
Sujet :

4.3.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-343 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter la définition du terme « intensification des activités existantes ».



Résolution 2020-10-546

4.3.3. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-343 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-343 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.4. Avis de motion

Règlement numéro 1698-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier certaines dispositions du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Résolution 2020-10-547

4.3.4. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1698-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1698-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

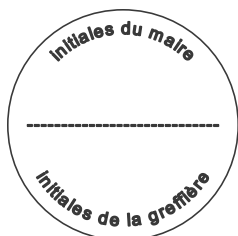
Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ne plus permettre, dans la zone 8-C-03, l'usage « C-08 : Automobile type 3 » et de retirer les normes qui y sont applicables, et ajouter une disposition particulière à la marge arrière minimale applicable aux usages « C-02 : Local » et « C-06 : Automobile type 1 ».



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-10-548

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 6-H-12 au détriment d'une partie de la zone 6-C-13, afin de permettre dans la zone 6-H-12 l'usage « H-05 : Multifamiliale (7 à 8 logements) » et établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2020-10-549

4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

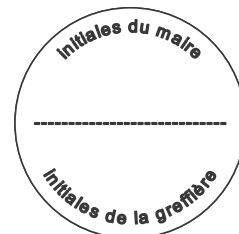
Règlement numéro 1830-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Sujet :

4.5.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1937 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Félicitations – Alexis Lafrenière

Monsieur le maire félicite Alexis Lafrenière pour avoir été choisi par les Rangers de New York au premier rang du repêchage de la Ligue nationale de hockey.

Résolution 2020-10-550

5.2. Nomination – Réseau de transport métropolitain

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c.R-25.01);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) administrateurs au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain parmi les municipalités locales de la couronne Nord étant donné l'échéance de deux (2) mandats le 8 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que ladite loi prévoit un processus de nominations par collège électoral à cette fin;

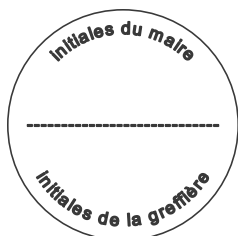
En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater monsieur Pierre Charron, maire, ou monsieur Raymond Tessier, maire suppléant, de la Ville de Saint-Eustache, à déposer, auprès du secrétaire général du Réseau de transport métropolitain, la présente résolution, proposant la candidature de messieurs Jean Bouchard, maire de la Ville de Mirabel et Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne;

D'autoriser monsieur Pierre Charron, maire ou monsieur Raymond Tessier, maire suppléant, de la Ville de Saint-Eustache, à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votation.

6. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire invite ce dernier à communiquer avec madame Isabelle Lefebvre afin qu'un suivi soit fait quant à la présence d'un poteau de métal sur le bord de la rue et du stationnement de la maison par le service concerné.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Déneigement

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère de procéder au déneigement de la rue des Mille-Îles en alternant de côté sur une base annuelle et de pousser la neige sur la piste cyclable du chemin de la Grande-Côte vers la rue plutôt que dans l'entrée charretière.

Sujet :

7.1.2. Félicitations

Madame la conseillère Isabelle Mattioli souligne les 10 ans d'anniversaire de l'organisme Lopin, se rassembler pour cultiver.

Sujet :

7.1.3. Parc Nature Saint-Eustache

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait mention des faits saillants du plan de valorisation et du parc Nature Saint-Eustache présenté lors de la vidéoconférence du 7 octobre dernier.

Sujet :

7.1.4. Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite les citoyens à suivre la page Facebook d'ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides du 19 au 25 octobre prochains pour l'immigration qui a pour mission de favoriser et de soutenir une intégration interculturelle harmonieuse.

Sujet :

7.1.5. Remerciements

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie Isabelle Taillon, directrice adjointe au Service du sport et du plein air, pour son bon travail particulièrement pour son implication dans le dossier du parc Nature Saint-Eustache.

7.2. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.2.1. Remerciements

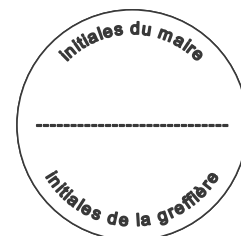
Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie Élisabeth Bonin, conseillère en environnement, et la conseillère Isabelle Mattioli pour la distribution de semences d'asclépiades lors du marché public du 12 septembre dernier. Elle remercie également le Service des communications et Élisabeth Bonin, conseillère en environnement, pour le succès de l'événement entourant la distribution d'arbres.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Évaluation domiciliaire

Monsieur le conseiller Raymond Tessier soulève un questionnement quant à l'exécution du contrat d'évaluation foncière.



Sujet :

7.3.2. Projet intégré – 57^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des développements concernant le projet intégré sur la 57^e Avenue.

Sujet :

7.3.3. Stationnement incitatif – chemin de la Grande-Côte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique qu'il y aurait lieu d'enlever d'autres affiches de stationnement incitatif à enlever sur le chemin de la Grande-Côte à proximité de la 62^e Avenue et d'analyser la possibilité de conclure une nouvelle entente de stationnement incitatif avec un autre commerçant situé sur le chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

7.3.4. Entretien du terrain – Terrasse Lemay / Île Corbeil

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique qu'il y aurait lieu de procéder à l'entretien du terrain municipal situé devant le 23, Terrasse Lemay et remercie le Service des travaux publics pour l'entretien effectué du terrain municipal situé sur l'Île Corbeil.

Sujet :

7.3.5. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie Normand Rousseau, directeur du Service de l'urbanisme, et les employés du Service de l'urbanisme pour leur intervention dans un dossier.

7.4. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.4.1. Arrière-cours et ligne d'Hydro-Québec

Madame la conseillère Sylvie Mallette rappelle aux citoyens qu'ils doivent communiquer directement avec Hydro-Québec lors d'une problématique de fil situé en en cour arrière.

Sujet :

7.4.2. Journée mondiale des personnes stomisées

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne la journée mondiale des personnes stomisées qui avait lieu le 6 octobre dernier.

Sujet :

7.4.3. Rue Champagne – rencontre

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que des explications soient fournies à des citoyens sur la rue Champagne et de la rue Albert afin de régler une problématique.

Sujet :

7.4.4. Panneau électronique – avis des mesures sanitaires

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère de publier un message sur les panneaux électroniques de la Ville afin d'inciter les citoyens à télécharger l'application « Alerte COVID ».

Sujet :

7.4.5. Remerciements aux employés

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie les employés pour leur dévouement dans le contexte de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.5. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.5.1. Situation exceptionnelle

Monsieur le conseiller Marc Lamarre fait état d'une problématique de stationnements de véhicules récréatifs pendant la période hivernale découlant de la pandémie de la COVID-19.

Sujet :

7.5.2. Remerciements

Monsieur le conseiller Marc Lamarre remercie Bruno Denis, du Service de police, Fernand Boudreault, directeur, et Alain Deslandes, directeur adjoint, du Service des travaux publics, pour l'installation rapide de la borne de limite de vitesse sur la rue de Milan.

Il remercie monsieur le maire, Christian Bellemare, directeur général, et toute l'administration pour avoir sécurisé rapidement la piste cyclable entre la rue Goyer et la rue Houle.

Il remercie également Isabelle Taillon, directrice adjointe au Service du sport et du plein air, pour son bon travail au cours des 10 dernières années.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-10-551

8.1.1. Fourniture de deux (2) véhicules à usage policier

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2020-T-P-26 relativement à la fourniture de deux (2) véhicules à usage policier.

Résolution 2020-10-552

8.1.2. Service de contrôle animalier

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un organisme à but non lucratif;

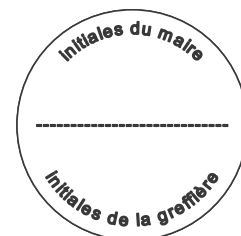
En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, relativement au service de contrôle animalier, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 170 000 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police ou le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-10-553

8.1.3. Entretien des terrains sportifs - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'entretien des terrains sportifs, contrat intervenu avec 9032-2454 Québec inc. (Techniparc);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-S-P-11;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-554

8.1.4. Fertilisation et entretien des plateaux sportifs - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fertilisation et l'entretien des plateaux sportifs, contrat intervenu avec Pelouse Santé inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-S-P-26;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-555

8.1.5. Fourniture et livraison de chaussures et de bottes de sécurité – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et la livraison de chaussures et de bottes de sécurité, contrat intervenu avec Kodiak Group Holdings Co. (Expert au travail);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-I-63;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-556

8.1.6. Maintenance des systèmes téléphoniques Asterisk - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement consentie à la Ville aux termes du contrat relatif à la maintenance des systèmes téléphoniques Asterisk, contrat intervenu avec 9317-7780 Québec inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-I-P-21;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-10-557

8.1.7. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des six (6) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'opération et la gestion d'un écocentre, contrat intervenu avec Vallerex inc., pour le scénario 1;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-52;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-558

8.1.8. Réfection de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement consentie à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réfection de bordures, trottoirs et pavage, contrat intervenu avec Gilles Lavoie et fils SENC;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-03;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-559

8.1.9. Service de lavage de vitres, de cadrages et de fenêtres de différents sites de la Ville de Saint-Eustache et de ses partenaires – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des trois (3) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service de lavage de vitres, de cadrages et de fenêtres de différents sites de la Ville de Saint-Eustache et de ses partenaires, contrat intervenu avec 9348-3311 Québec inc. (Groupe Kangourou);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-T-P-82;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

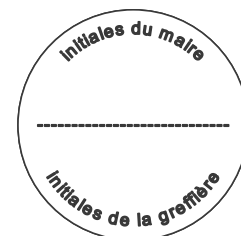
Résolution 2020-10-560

8.1.10. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments, contrat intervenu avec Entretien ménager Confiance inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-S-P-31;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-561

8.1.11.1. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement – lot 1

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, pour le lot 1, contrat intervenu avec Systèmes d'alarme B.C.M. inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2016-T-P-71 et la modification de contrat autorisée par la résolution 2020-06-294;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-562

8.1.11.2. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement – lots 2, 3, 5 et 6

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, pour les lots 2, 3, 5 et 6, contrat intervenu avec Protection incendie Pro-tech inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2016-T-P-71 et les modifications de contrat autorisées par les résolutions 2017-12-733 et 2020-06-295;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

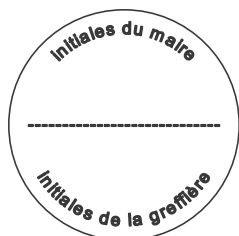
Résolution 2020-10-563

8.1.12. Travaux de construction de services municipaux, de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage de rue – Allée du Golf, rues de l'Aigle et du Condor – travaux additionnels

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Bernard Sauvé Excavation inc., une dépense additionnelle de 222 400 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de construction de services municipaux, de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage de rue sur l'Allée du Golf et les rues de l'Aigle et du Condor;

D'imputer la dépense au règlement 1908;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Demande de permis d'alcool

Sujet :

8.2.1. 9124-5936 Québec inc. (Vignoble Rivière du Chêne) - 807, chemin de la Rivière Nord

La demande de permis d'alcool formulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par le 9124-5936 Québec inc. (Vignoble Rivière du Chêne) est déposée au dossier du conseil.

8.3. Obligation de construction

Résolution 2020-10-564

8.3.1. Béton Deux-Montagnes inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Béton Deux-Montagnes, un délai additionnel expirant le 14 novembre 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 1 604 301 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Yvon Cataphard, notaire, le 14 novembre 1997, et ce, moyennant une compensation de 1 681,77 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2020-10-565

9.1. Embauche – coordonnateur, chargé de projets - module administratif et communautaire

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mathieu Leblanc, au poste de coordonnateur, chargé de projets pour le module administratif et communautaire et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-566

9.2. Embauche - agent de développement - Service de l'animation communautaire

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Caroline Proulx, au poste d'agent de développement au Service de l'animation communautaire et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

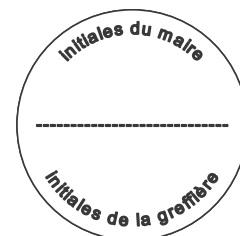
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-567

9.3. Embauche - coordonnateur - Service de l'animation communautaire

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Michel Lamontagne, au poste de coordonnateur au Service de l'animation communautaire et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-10-568

9.4. Embauche – commis à l’approvisionnement – Service de l’approvisionnement

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Lindsay Zedouar, au poste de commis à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-569

9.5. Embauche - contractuel - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Stéphanie Godbout, au poste de contractuel au Service des arts et de la culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-570

9.6. Embauche - commis - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Catherine Blais et Manon Chouinard, aux postes de commis au Service de la bibliothèque et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-571

9.7. Embauche - directeur et trésorier - Service des finances

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jocelyne Montreuil, au poste de directeur et trésorier au Service des finances et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-10-572

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnés :



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Janique-Aimée Danis Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Céline Falardeau - Ginette Lacroix - Normand Rousseau <u>Membre consultatif – volet citoyen :</u> - Jean-Pierre Laviolette <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Lyne Constantineau - Marie-Pier Côté - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides
Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire	Raymond Tessier, président (Responsable du volet culturel) Marc Lamarre, vice-président (Responsable du volet sportif) Nicole Carignan-Lefebvre (Responsable du volet communautaire) Isabelle Mattioli (Responsable du volet plein-air et loisirs) <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Karine Bourbonnais - Nicole Grimard - Michel Lamontagne - Bastien Morin - Sophie Tessier
Commission de la circulation et des transports	Sylvie Mallette, présidente Yves Roy, vice-président Isabelle Lefebvre <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Mario Guérin - Robert Demers - Bruno Denis (à titre de représentant du service de police) - Frédéric Dorais

Résolution 2020-10-573

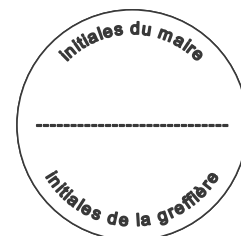
**10.2.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-09-147 à CAPFRH-2020-09-164, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-10-574

**10.2.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 septembre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-09-165 et CAPFRH-2020-09-166, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 septembre 2020, telles que présentées.



Résolution 2020-10-575

**10.2.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 octobre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAPFRH-2020-10-167, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 octobre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-10-576

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
15 septembre 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-09-019 à CDE-2020-09-021, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020, telles que présentées.

Sujet :

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 10 septembre 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 septembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-10-577

**10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-09-105 à CSPALCC-2020-09-110, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-10-578

**10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 8 septembre 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2020-09-001 et CDAC-2020-09-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2020, telles que présentées.

Sujet :

**10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
15 septembre 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-10-579

**10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le
11 septembre 2020**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2020-09-010 à CCT-2020-09-016, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre 2020, telles que présentées.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-10-580

10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2020-09-002, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-10-581

10.10. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre 2020

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2020-09-004, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-10-582

10.11. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2020-09-011 à CCRC-2020-09-015, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-10-583

10.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2020-09-008 et CJ-2020-09-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-10-584

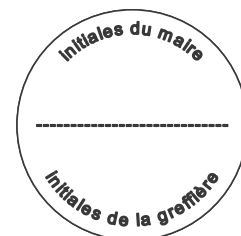
10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 septembre 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0096 (226, rue Poirier) et DM 2020-0098 (540, rue Dubois), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme feront l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.



Résolution 2020-10-585

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 septembre 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0072 (710 et 740, rue des Hérons), malgré la résolution 2020-08-442, sujets aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2020;

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2020:

- PIIA 2019-0027R (501, boulevard Lavallée)
- PIIA 2020-0082 (134, rue Lemay);
- PIIA 2020-0083 (305, avenue Mathers);
- PIIA 2020-0084 (505, boulevard Antoine-Séguin);
- PIIA 2020-0086 (1050, boulevard Arthur Sauvé);
- PIIA 2020-0087 (14, boulevard Industriel);
- PIIA 2020-0088 (347, chemin du Chicot);
- PIIA 2020-0091 (rue du Souvenir);
- PIIA 2020-0092 (521, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2020-0094 (346, allée du Golf);

DE REFUSER, en partie, les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0085 (450, boulevard Arthur-Sauvé), sujets aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2020;

DE REFUSER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2020 :

- PIIA-2020-0072R (710 et 740 rue des Hérons);
- PIIA 2020-0089 (374, chemin de la Grande-Côte).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-10-586

11.1.1. Politique numéro POL-1031 intitulé « Politique de consultation citoyenne »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1031 intitulée « Politique de consultation citoyenne », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-10-587

11.1.2. Acquisition d'immeubles - lots 6 284 746, 6 284 747 et 6 284 748 - 157900 Canada inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de 157900 Canada inc., les lots 6 284 746, 6 284 747 et 6 284 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, moyennant la somme nominale de 1 \$, libres de toutes hypothèque, charge ou priorité, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-588

11.1.3. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021, à 19 heures, aux dates indiquées au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-10-589

11.1.4. Mainlevée - 9399-4119 Québec inc.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner mainlevée à 9399-4119 Québec inc., du droit de résolution résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Deux-Montagnes, sous le numéro 24 927 937, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de mainlevée préparé par M^e Sylvie Lafond, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-590

11.1.5. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 988 716 - Syndicat des copropriétaires du 640-660 des Hirondelles

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 640-660 des Hirondelles, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 5 988 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude et cession, préparé M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

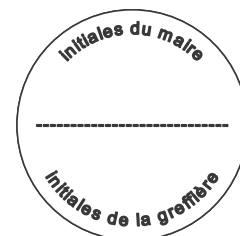
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-591

11.1.6. Servitude - Innoparc Albatros - Hydro-Québec et Bell Canada

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de conclure, en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, un acte d'extinction de servitude sur le lot 6 286 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et d'établissement de servitude sur une partie du lot 6 318 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, relatif à des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Mario Beauchamp, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-10-592

11.1.7. Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - Groupe Mach acquisition inc. - autorisation de la cession à Édifice 500 Condor inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la cession en faveur de la société Édifice 500 Condor inc. de la totalité des droits et obligations découlant de la promesse d'achat signée le 11 septembre 2020 par Groupe Mach acquisition inc. et acceptée par la Ville le 14 septembre 2020 par la résolution 2020-09-517;

De vendre à Édifice 500 Condor inc. le lot numéro 6 385 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 2 026 611,36 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de vente préparé par M^e Angelo Febbraio, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-10-593

11.2.1. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat », le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-594

11.2.2. Société d'horticulture et d'écologie de Deux-Montagnes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente avec la Société d'horticulture et d'écologie de Deux-Montagnes afin d'offrir à la population des conférences sur l'horticulture et l'écologie, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-10-595

11.2.3. Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat avec Symposium des Patriotes visant à offrir une exposition en arts visuels, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-10-596

11.3.1. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts pour le futur développement résidentiel « Les jardins urbains »

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la cession du lot 6 138 871 sur réception du formulaire de cession dûment rempli par le requérant;

Que le requérant procède au paiement de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 % pour la différence de valeurs entre les lots 4 205 902 et 6 138 871, soit un montant de 939,17 \$;

Le tout selon les termes et conditions apparaissant à la recommandation C-C-U-2020-09-141 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 septembre 2020.

11.4. Directeur général

Résolution 2020-10-597

11.4.1. Émission d'ordonnances - chien - 10, rue Anne

CONSIDÉRANT que le 21 juillet 2020, le chien nommé Gus, résidant au 10, rue Anne, a mordu le visage et lacéré la peau sur et autour des lèvres d'une jeune fille qui le caressait;

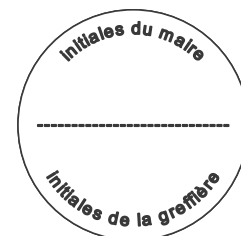
CONSIDÉRANT le rapport de police numéro EUS-200728-007 et le rapport d'évaluation émis par la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides le 27 août 2020 (ci-après appelée : la « SPCA »);

CONSIDÉRANT que selon le rapport d'évaluation de la SPCA, le chien Gus présente un risque de dangerosité moyen, mais ce risque diminuera à faible si les conditions de garde proposées dans le rapport de la SPCA sont suivies;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'émettre les ordonnances suivantes à l'égard du chien Gus, lesquelles émanent des recommandations du rapport d'évaluation de la SPCA et des articles 11 et 20 à 25 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* :

1. En tout temps dans un endroit public, Gus doit être tenu, par une personne suffisamment forte et vigilante pour être capable de le maîtriser, au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre à laquelle doit être attaché un harnais, sauf dans une aire d'exercice canin où la laisse ainsi que le licou ou le harnais ne sont pas obligatoires;
2. Gus ne peut être gardé en présence d'un enfant de 15 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus;
3. Installer sur les portes extérieures de tout bâtiment dans lequel vit Gus un dispositif sécuritaire afin d'éviter qu'il ait facilement accès aux portes extérieures, et ce, au plus tard le 26 octobre 2020;
4. Lorsque Gus est à l'extérieur du bâtiment, il doit être gardé attaché en tout temps sur son terrain, au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites de son terrain, si ce dernier n'est pas clôturé ou ne permet pas de le contenir;
5. Augmenter les activités physique, psychiques et/ou masticatoire de Gus de façon à augmenter sa dépense d'énergie journalière;
6. Consulter un éducateur canin en renforcement positif et en langage canin, et ce, au plus tard le 31 décembre 2020 et transmettre une preuve à cet effet au Service du greffe et des affaires juridiques;
7. Maintenir la vaccination de Gus à jour contre la rage.



Résolution 2020-10-598

11.4.2. Émission d'ordonnances - chien - 176, rue de Martigny

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2020 en soirée, le chien nommé Chewie, résidant au 176, rue de Martigny, est sorti de son terrain en se faufilant sous la clôture et a mordu une petite fille qui jouait dans sa cour, lui lacérant la peau au niveau de la cuisse;

CONSIDÉRANT le rapport de police numéro EUS-200707-010 et le rapport d'évaluation émis par la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides le 27 août 2020 (ci-après appelée : la « SPCA »);

CONSIDÉRANT que selon le rapport d'évaluation de la SPCA, le chien Chewie présente un risque de dangerosité moyen, mais ce risque diminuera à faible si les conditions de garde proposées dans le rapport de la SPCA sont suivies;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'émettre les ordonnances suivantes à l'égard du chien Chewie, lesquelles émanent des recommandations du rapport d'évaluation de la SPCA et des articles 11 et 20 à 25 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* :

1. En tout temps dans un endroit public, Chewie doit être tenu, par une personne âgée de 18 ans et plus et suffisamment forte et vigilante pour être capable de le maîtriser, au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre à laquelle doit être attaché un licou ou un harnais, sauf dans une aire d'exercice canin où la laisse ainsi que le licou ou le harnais ne sont pas obligatoires;
2. Chewie ne peut être gardé en présence d'un enfant de 12 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus;
3. Installer sur les portes extérieures de tout bâtiment dans lequel vit Chewie un dispositif sécuritaire afin d'éviter qu'il ait facilement accès aux portes extérieures, et ce, au plus tard le 26 octobre 2020;
4. Lorsque Chewie est à l'extérieur du bâtiment, il doit être gardé attaché en tout temps sur son terrain, au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites de son terrain, si ce dernier n'est pas clôturé ou ne permet pas de le contenir;
5. Augmenter les activités physique, psychiques et/ou masticatoire de Chewie de façon à augmenter sa dépense d'énergie journalière;
6. Consulter un éducateur canin en renforcement positif et en langage canin, et ce, au plus tard le 31 décembre 2020 et transmettre une preuve à cet effet au Service du greffe et des affaires juridiques;
7. Maintenir la vaccination de Chewie à jour contre la rage.

Résolution 2020-10-599

11.4.3. Prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord - conclusion d'une entente - avenant no. 1

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un avenant no.1 à l'entente avec la Sûreté du Québec relative au prêt de services policier affectés à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-10-600

11.4.4. Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente avec Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.) pour l'utilisation de la fourrière municipale concernant les véhicules routiers saisis au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec sur une partie de l'autoroute 640, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de septembre 2020

Le rapport de construction pour le mois de septembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-10-601

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2020, lesquels totalisent 5 824 341,86 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-10-602

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

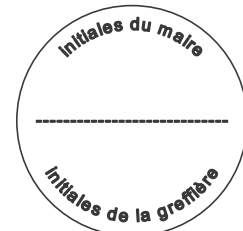
Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 9 NOVEMBRE 2020 – 18 HEURES**



1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020
3. Décision
 - 3.1. Dérogations mineures
 - 3.1.1. DM 2020-0096 – 226, rue Poirier
 - 3.1.2. DM 2020-0098 – 540, rue Dubois
4. Législation
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements
 - 4.2.1. Règlement numéro 1663-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3. Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4. Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.5. Règlement numéro 1675-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.6. Règlement numéro 1675-343 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.7. Règlement numéro 1698-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »
 - 4.2.8. Règlement numéro 1830-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.2.9. Règlement numéro 1937 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 9 NOVEMBRE 2020 – 18 HEURES**

4. Législation (suite)

4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

- 4.3.1.** Règlement numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

- 4.4.1.** Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 4.4.2.** Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

- 4.5.1.** Règlement numéro 1878-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Décès – madame Pierrette Tardif
- 5.2.** Cancer de la prostate

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district des Moissons

- 7.1.1.** Remerciements et félicitations – collecte de compostage
- 7.1.2.** Remerciements – Service des travaux publics

7.2. Conseiller du district des Îles

- 7.2.1.** Demande d'information
- 7.2.2.** Panneau d'affichage – sentier Claire-Yale
- 7.2.3.** Remerciements – famille Mathers

7.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.3.1.** Prix Paul-André Raymond
- 7.3.2.** Poste d'administrateur bénévole – Office régional d'habitation

7.4. Conseillère du district du Carrefour

- 7.4.1.** Saint-Eustache Multiservice (SEM)
- 7.4.2.** Institut de l'administration publique du Québec

7.5. Conseiller du district Clair Matin

- 7.5.1.** Tour du monde en course à pied

7. Affaires nouvelles des conseillers (suite)

7.6. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.6.1. Parc Pierre-Laporte
- 7.6.2. Vitesse – boulevard Goyer
- 7.6.3. Brigadière - intersection du boulevard Goyer et de la rue Saint-Laurent
- 7.6.4. Bordures de béton
- 7.6.5. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - guignolée

8. Dépôt des états comparatifs

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire suppléant

9.2. Soumissions et contrats

- 9.2.1. Achat regroupé pour l'acquisition d'abat-poussière
- 9.2.2. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette
- 9.2.3. Fourniture (achat) d'une chargeuse sur pneus 4 roues motrices
- 9.2.4. Fourniture (achat) de deux véhicules à usage policier
- 9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021
- 9.2.6. Service de surveillance des détenus
- 9.2.7. Fourniture et service de liens de télécommunication – lots 6 b), 6 c) et 7 b) – modification de contrat
- 9.2.8. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts – exercice d'une option de renouvellement
- 9.2.9. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs – exercice d'une option de renouvellement
 - 9.2.9.1. Secteur A
 - 9.2.9.2. Secteur B
 - 9.2.9.3. Secteur C
- 9.2.10. Nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle - 2020
- 9.2.11. Services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance – rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé)

9.3. Souscription d'un emprunt temporaire

- 9.3.1. Règlement numéro 1935 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »

9.4. Obligation de construction

- 9.4.1. Transport Car-Fre ltée



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 9 NOVEMBRE 2020 – 18 HEURES**

10. Personnel

- 10.1.** Embauche – technicien en maintenance industrielle – Service des eaux
- 10.2.** Embauche – assistant-greffier – Service du greffe et des affaires juridiques
- 10.3.** Embauche – journalier préposé – Service du sport et du plein air

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1.** Nomination aux commissions et comités du conseil
- 11.2.** Nomination au sein d'organismes
- 11.3.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 11.3.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2020
 - 11.3.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 octobre 2020
- 11.4.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 octobre 2020
- 11.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 octobre 2020
- 11.6.** Commission des services techniques
 - 11.6.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2020
 - 11.6.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 octobre 2020
- 11.7.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 octobre 2020
- 11.8.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 octobre 2020
- 11.9.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2020
- 11.10.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2020
- 11.11.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2020
- 11.12.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2020
- 11.13.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 octobre 2020
- 11.14.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 octobre 2020

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1.** Acquisition d'immeubles – lots 6 219 068, 6 266 002 et 6 288 678 – Groupe L'Héritage inc.
- 12.1.2.** Acquisition d'immeubles – lots 6 016 237, 6 016 239, 6 033 194 et 6 122 978 – Groupe L'Héritage inc.
- 12.1.3.** Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 – abrogation de la résolution 2020-10-588
- 12.1.4.** Servitude et cession de conduite principale – lot 5 833 300 – Syndicat des copropriétaires du 430-470 des Hirondelles
- 12.1.5.** Servitude – Ivan Lévesque – 37, rue Féré

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1.** Demande d'aide financière – Fonds du patrimoine culturel québécois – Programme d'aide aux immobilisations
- 12.2.2.** FestivalOpéra de Saint-Eustache – conclusion d'une entente
- 12.2.3.** MUSSEC SAS – licence concernant l'accès et l'utilisation de la ressource numérique medici.tv - conclusion d'une entente

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1.** Bilan sur l'usage de l'eau 2019
- 12.3.2.** Commission de protection du territoire agricole – demande d'autorisation – lot 3 157 667 – Parc nature Saint-Eustache
- 12.3.3.** Commission de protection du territoire agricole – demande d'autorisation – lot 1 367 064 – 20, chemin du Petit-Chicot

12.4. Directeur général

- 12.4.1.** Adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes
- 12.4.2.** Avis d'imposition de réserve foncière - ADESA
- 12.4.3.** Membres des comités de retraite - nomination
- 12.4.4.** Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – conclusion d'une entente
 - 12.4.4.1.** 43^e Avenue
 - 12.4.4.2.** 44^e Avenue
 - 12.4.4.3.** 45^e Avenue
- 12.4.5.** Caisse centrale Desjardins - autorisation
- 12.4.6.** Revenu Québec - autorisation
- 12.4.7.** Politique de financement – régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache
- 12.4.8.** Politique de financement – régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 9 NOVEMBRE 2020 – 18 HEURES**

13. Rapport et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois d'octobre 2020

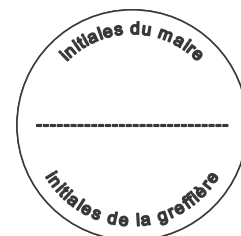
13.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2020

14. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **9 novembre 2020 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-11-603

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, avec les modifications suivantes :

- Ajouter le sujet suivant :
« **5.3.** Jour du souvenir »;
- Retirer le sujet suivant :
« **7.3.2.** Poste d'administrateur bénévole – Office régional d'habitation ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-11-604

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020.

3. Décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2020-11-605

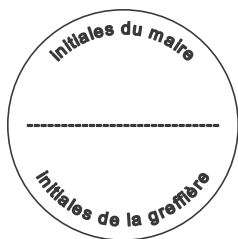
3.1.1. DM 2020-0096 – 226, rue Poirier

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0096 soumise afin de permettre une entrée charretière d'une largeur de 22,8 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 15 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-09-129 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 septembre 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-606

3.1.2. DM 2020-0098 – 540, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogations mineures, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0098 soumise afin de permettre de déroger à l'aménagement des zones tampons telles que requises par le règlement numéro 1675 de zonage, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-09-130 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 septembre 2020.

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2020-11-607

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

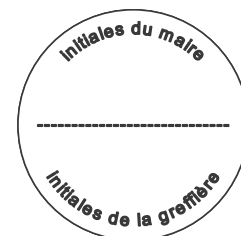
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de ne plus permettre, dans la zone 8-C-03, l'usage « C-08 : Automobile type 3 » et de retirer les normes qui y sont applicables, et ajouter une disposition particulière à la marge arrière minimale applicable aux usages « C-02 : Local » et « C-06 : Automobile type 1 ».

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



Résolution 2020-11-608

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 6-H-12 au détriment d'une partie de la zone 6-C-13, afin de permettre dans la zone 6-H-12 l'usage « H-05 : Multifamiliale (7 à 8 logements) » et établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-11-609

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-034 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-11-610

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-334 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-334 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-611

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-338 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-338 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-11-612

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-339 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-339 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-11-613

4.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-341 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-11-614

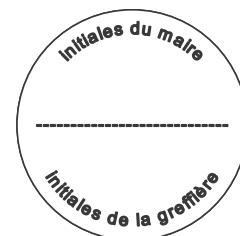
4.2.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-343 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-343 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2020-11-615

4.2.7. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1698-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1698-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1698 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-11-616

4.2.8. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-008 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-11-617

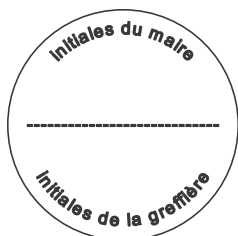
4.2.9. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1937 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1937 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 980 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE TROTTOIRS, D'UNE DIGUE, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE URBAIN, DE FEUX DE CIRCULATION, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ABATTAGE ET DE PLANTATION D'ARBRES, D'OUVRAGES D'ART, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter des tarifs applicables pour les compteurs d'eau.

Résolution 2020-11-618

4.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

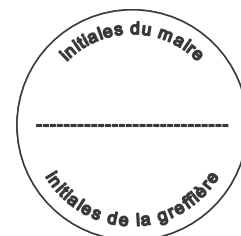
4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer, pour la zone 4-H-32, la marge avant maximale pour la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale ».

Résolution 2020-11-619

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 2-I-24 au détriment d'une partie de la zone 2-I-46 et modifier les usages autorisés dans la zone 2-I-02 afin d'harmoniser les dispositions et les usages avec ceux de l'Innoparc Albatros.

Résolution 2020-11-620

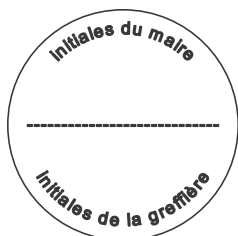
4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1878-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'imposer l'obligation d'installer des compteurs d'eau pour les nouvelles résidences.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Décès - madame Pierrette Tardif

Monsieur le maire offre au nom des membres du conseil, ses plus sincères condoléances à la famille de madame Pierrette Tardif, ancienne employée au Service du sport et du plein air de la Ville, qui est décédée récemment.

Sujet :

5.2. Cancer de la prostate

Monsieur le maire souligne que le 19 novembre est la journée eustachoise de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre » et invite les citoyens à participer en grand nombre à la campagne Procure.

Sujet :

5.3. Jour du souvenir

Monsieur le maire rappelle que le 11 novembre prochain est le jour du souvenir et rend hommage aux vétérans.

6. Période de questions

- 1) En réponse à une question de citoyens, monsieur le maire informe qu'un sondage sera effectué quant à l'utilisation de feux extérieurs.
- 2) Une citoyenne propose d'implanter, pour la saison 2021, un poulailler avec un maximum de cinq (5) poules au jardin communautaire du parc Pierre-Laporte dans le quartier de la Seigneurie.
- 3) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique qu'un sondage sera fait quant au fait de permettre d'élever des poules en milieu urbain. Le cas échéant, un projet pilote bien encadré pourrait éventuellement être mis de l'avant.

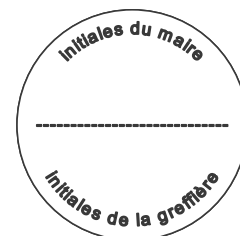
7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.1.1. Remerciements et félicitations – collecte de compostage

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie et félicite les citoyens pour leur précieuse collaboration lors des collectes de compostage.



Sujet :

7.1.2. Remerciements – Service des travaux publics

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie le Service des travaux publics pour l'installation de digues visant à protéger les citoyens situés en bordure de la rivière des Mille-Îles.

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Demande d'information

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert d'informations quant à l'installation de diguettes sur la 57^e Avenue et à l'entretien qui en découle.

Il en profite pour souligner les 20 ans de vie politique de Nicole Carignan-Lefebvre et Patrice Paquette.

Sujet :

7.2.2. Panneau d'affichage – sentier Claire-Yale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de retirer les panneaux d'affichage du sentier Claire-Yale.

Sujet :

7.2.3. Remerciements – famille Mathers

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie la famille Mathers pour leur offre de nous céder gratuitement un terrain.

7.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.3.1. Prix Paul-André Raymond

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre annonce que l'organisme communautaire sans but lucratif d'aide et d'entraide Mouvement personne d'abord de Saint-Eustache a décerné le tout premier prix de son histoire, le prix « Paul-André-Raymond », à la Ville de Saint-Eustache pour s'être démarquée de façon exceptionnelle dans l'amélioration de la qualité de vie et de l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

7.4. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

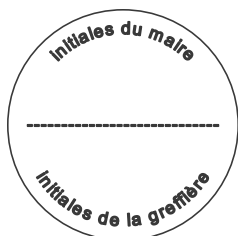
7.4.1. Saint-Eustache Multiservice (SEM)

Madame la conseillère Sylvie Mallette émet des commentaires quant au fonctionnement du Saint-Eustache Multiservice (SEM) et souligne l'excellent service offert par madame Manon Migneault du Service des finances.

Sujet :

7.4.2. Institut de l'administration publique du Québec

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie monsieur Christian Bellemare pour son excellent travail dans le cadre de la pandémie et pour avoir si bien représenté la Ville à l'Institut de l'administration publique de Québec.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.5. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.5.1. Tour du monde en course à pied

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne le parcours exceptionnel d'Alain Boulianne en course à pied. Il mentionne que ce dernier a parcouru plus de 40 000 km incluant 51 marathons.

7.6. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.6.1. Parc Pierre-Laporte

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens des nouveautés à venir au parc Pierre-Laporte.

Sujet :

7.6.2. Vitesse – boulevard Goyer

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère d'analyser la possibilité de mettre en place des mesures dissuasives afin que les citoyens respectent davantage la limite de vitesse sur le boulevard Goyer.

Sujet :

7.6.3. Brigadière - intersection du boulevard Goyer et de la rue Saint-Laurent

Madame la conseillère Isabelle Mattioli appelle les citoyens à la prudence à l'intersection du boulevard Goyer et de la rue Saint-Laurent.

Sujet :

7.6.4. Bordures de béton

Madame la conseillère Isabelle Mattioli propose d'installer des bordures de béton dans deux (2) courbes de la 15^e Avenue.

Sujet :

7.6.5. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - guignolée

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens quant aux activités à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

8. Dépôt des états comparatifs

Résolution 2020-11-621

8. Dépôt des états comparatifs

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt des états comparatifs préparés par la trésorière de la Ville, dont copie est déposée au dossier du conseil.

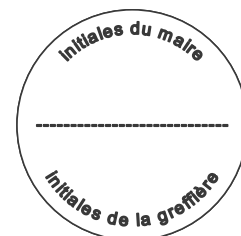
9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2020-11-622

9.1. Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marc Lamarre, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.



9.2. Soumissions et contrats

Résolution 2020-11-623

9.2.1. Achat regroupé pour l'acquisition d'abat-poussière

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence;

Sur proposition Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Eustache pour l'année 2021;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir, à l'UMQ, les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Eustache accepte que le produit, à commander et à livrer, sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à en respecter les termes comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, 1,5 % du montant facturé avant taxes à chacun des participants;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-624

9.2.2. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc inc., relativement à la fourniture de pierre concassée 3 mm nette pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 35 856 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-22;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-625

9.2.3. Fourniture (achat) d'une chargeuse sur pneus 4 roues motrices

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2020-T-P-18 relativement à la fourniture (achat) d'une chargeuse sur pneus 4 roues motrices.

Résolution 2020-11-626

9.2.4. Fourniture (achat) de deux véhicules à usage policier

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9352-7133 Québec inc. (Lévis Ford), relativement à la fourniture (achat) de deux véhicules à usage policier, au prix unitaire de 57 919 \$ pour le lot 1 et de 57 528 \$ pour le lot 2, pour un montant total de 115 447 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-33;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-627

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Sodrox Chemicals Ltd. (Produits chimiques Sodrox), relativement à la fourniture, en 2021, d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac liquide de 25 000 kg, au prix de 0,9450 \$ / kg (base sèche), taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

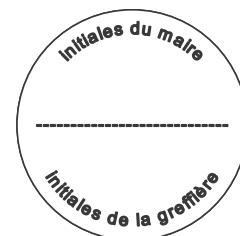
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-628

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par UBA inc., relativement à la fourniture, en 2021, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac de 1 000 litres, au prix de 0,3890 \$ / litre, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-629

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par UBA inc., relativement à la fourniture, en 2021, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac de 15 000 litres, au prix de 0,1890 \$ / litre, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-630

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture, en 2021, de polymère de décantation – eau potable en sacs de 25 kg, au prix de 5,2300 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-631

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture, en 2021, de silicate de sodium « N » en vrac de 25 000 kg liquide, au prix de 0,3920 \$ / kg-L, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

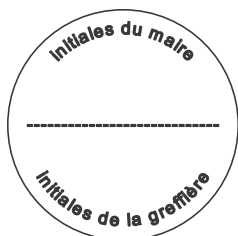
Résolution 2020-11-632

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture, en 2021, de sulfate d'aluminium en vrac de 30 000 kg, au prix de 0,2040 \$ / kg-L, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-633

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada Ltd., relativement à la fourniture, en 2021, de Pass 10 en baril de 205 litres, au prix de 3,1485 \$ / L, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-634

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada Ltd., relativement à la fourniture, en 2021, de polymère de décantation – eaux usées en sacs de 25 kg, au prix de 4,6700 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-635

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada Ltd., relativement à la fourniture, en 2021, de polymère de déshydratation des boues en sacs de 25 kg, au prix de 5,0839 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

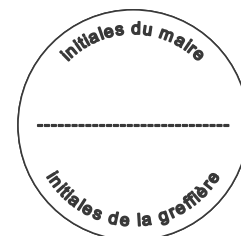
Résolution 2020-11-636

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture, en 2021, de l'alufer 10 % en vrac de 30 000 kg liquide, au prix de 0,2270 \$ / kgl, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-11-637

9.2.5. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Graymont (Qc) inc., relativement à la fourniture, en 2021, de chaux vive en vrac de 30 000 kg, au prix de 0,4520 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-638

9.2.6. Service de surveillance des détenus

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Production sécurité inc., relativement à la fourniture du service de surveillance des détenus, au taux horaire de 32,95 \$, pour un montant total approximatif de 65 900 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-P-P-31;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-639

9.2.7. Fourniture et service de liens de télécommunication – lots 6 b), 6 c) et 7 b) – modification de contrat

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec Réseaux Fibre Blu inc., conclu en vertu de la résolution 2020-06-291, relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, pour les lots 6 b), 6 c) et 7 b), et de diminuer, en conséquence, la dépense d'un montant de 1 416 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-640

9.2.8. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des trois (3) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts, pour le lot 1, contrat intervenu avec Complexe Enviro Connexions ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-06;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-11-641

9.2.9.1. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur A – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des trois (3) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de déneigement des rues et des trottoirs du secteur « A », contrat intervenu avec Réhabilitation Du O inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-T-P-49;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-642

9.2.9.2. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur B – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de déneigement des rues et des trottoirs du secteur « B », contrat intervenu avec Le Groupe Nepveu inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-T-P-22;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-643

9.2.9.3. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur C – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de déneigement des rues et des trottoirs du secteur « C », contrat intervenu avec Terre Constantin inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-T-P-51;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

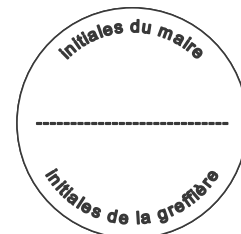
Résolution 2020-11-644

9.2.10. Nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle - 2020

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par CIMA + Construction inc., relativement aux travaux de nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle 2020, aux prix unitaires et forfaitaires soumis pour un montant total approximatif de 19 584,80 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro SM-307.9.5B;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-645

9.2.11. Services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance – rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de séparation de réseaux sur la rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé), aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plan et devis 25 100 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 18 790 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-284.05;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9.3. Souscription d'un emprunt temporaire

Résolution 2020-11-646

9.3.1. Règlement numéro 1935 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache / Deux-Montagnes d'un emprunt temporaire n'excédant pas 16 006 832 \$ dans le cadre du règlement 1935;

D'autoriser le maire et la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

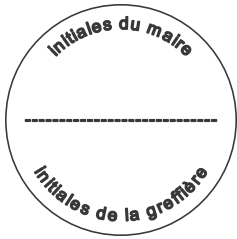
9.4. Obligation de construction

Résolution 2020-11-647

9.4.1. Transport Car-Fre Itée

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Transport Car-Fre Itée, un délai additionnel expirant le 24 novembre 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction sur le lot 2 461 845 et ce, moyennant le paiement d'une somme totale de 1 814,79 \$ dont 871,10 \$ payable par Adesa Corporation, aux termes d'une convention intervenue le 17 janvier 2005;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

10. Personnel

Résolution 2020-11-648

10.1. Embauche – technicien en maintenance industrielle – Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jimmy Dubuc, au poste de technicien en maintenance industrielle au Service des eaux et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-649

10.2. Embauche – assistant-greffier – Service du greffe et des affaires juridiques

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Isabelle Bourcier, au poste d'assistant-greffier au Service du greffe et des affaires juridiques et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confirmer au Barreau du Québec que la Ville de Saint-Eustache se porte garante, s'engage à prendre le fait et cause et répond financièrement de toute erreur ou omission que pourrait commettre cette personne, dans l'exercice de ses fonctions d'avocate au service exclusif de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-650

10.3. Embauche – journalier préposé – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Pascal Giguère, au poste de journalier préposé au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-11-651

11.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnés :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Janique-Aimée Danis, présidente Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Jocelyne Montreuil - Bastien Morin - Thierry Vallières

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Janique-Aimée Danis Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil - Normand Rousseau <u>Membre consultatif – volet citoyen :</u> - Jean-Pierre Laviolette <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Lyne Constantineau - Marie-Pier Côté - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Émilie Goffart - Normand Rousseau
Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Michèle Labelle, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Bastien Morin - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-François Berthiaume - Gaétan Charest - Ernest Labelle
Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Patrice Paquette, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Marie-Pier Côté - Émilie Goffart - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Barbara Chilas - Julie Ladouceur - Marilyne Ouimet - Arnaud Paquin - Frédéric Proulx - Michel Rousseau



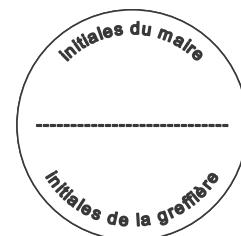
Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Comité du développement agricole	Janique-Aimée Danis, présidente Yves Roy, vice-président <u>Membre consultatif – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Normand Rousseau <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - André Constantin - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette
Comité d'analyse des demandes de démolition des bâtiments d'intérêts patrimoniaux	Patrice Paquette, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Michèle Labelle <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Émilie Goffart
Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Leclair Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Steve Gatien - Émilie Goffart - Normand Rousseau

Résolution 2020-11-652
11.2. Nomination au sein d'organismes

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein des organismes ci-après mentionnés :

Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc.	Marc Lamarre Karine Bourbonnais Jonathan Cécile Bastien Morin Vincent Perron
Société de développement de Saint-Eustache (SODESE)	Pierre Charron Janique-Aimée Danis Michèle Labelle Patrice Paquette Christian Bellemare Jean-Pierre Laviolette Jocelyne Montreuil



Résolution 2020-11-653

**11.3.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-10-168 à CAPFRH-2020-10-178, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-11-654

**11.3.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 octobre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-10-179 à CAPFRH-2020-10-181, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 octobre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-11-655

**11.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
14 octobre 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-10-022 et CDE-2020-10-023, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 octobre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-11-656

**11.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 8 octobre 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2020-10-011, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 octobre 2020, telle que présentée.

Sujet :

**11.6.1. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le
18 septembre 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-11-657

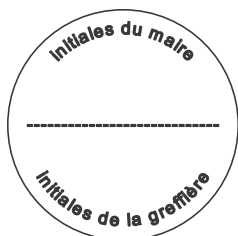
**11.6.2. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le
23 octobre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2020-10-004 à CST-2020-10-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 octobre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-11-658

**11.7. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 octobre 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-10-111 à CSPALCC-2020-10-119, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 octobre 2020, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-659

11.8. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 octobre 2020

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2020-10-003 et CDAC-2020-10-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 octobre 2020, telles que présentées.

Sujet :

11.9. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-11-660

11.10. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2020

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2020-10-017 à CCT-2020-10-025, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-11-661

11.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2020

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2020-10-005, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-11-662

11.12. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2020-10-017, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-11-663

11.13. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 octobre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2020-10-010, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 octobre 2020, telle que présentée.

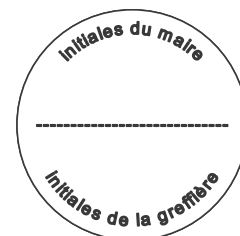
Résolution 2020-11-664

11.14. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 octobre 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0099 (74, 64^e Avenue) et la demande d'usage conditionnel 2020-0097 (147, rue Saint-Laurent), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme feront l'objet d'une consultation écrite;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation écrite relativement aux demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel et de publier des avis publics en conséquence.

Résolution 2020-11-665

11.14. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 octobre 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 2020:

- PIIA 2020-0004R1 (350, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2020-0029R (677, rue des Asters);
- PIIA 2020-0051R2 (500, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2020-0104 (111, 25^e Avenue).

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-11-666

12.1.1. Acquisition d'immeubles – lots 6 219 068, 6 266 002 et 6 288 678 – Groupe L'Héritage inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Groupe L'Héritage inc., les lots 6 219 068, 6 266 002 et 6 288 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, moyennant la somme nominale de 1 \$, libres de toutes hypothèque, charge ou priorité, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

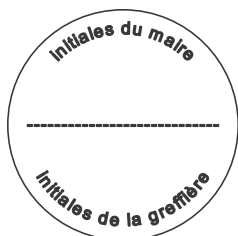
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-667

12.1.2. Acquisition d'immeubles – lots 6 016 237, 6 016 239, 6 033 194 et 6 122 978 – Groupe L'Héritage inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Groupe L'Héritage inc., les lots 6 016 237, 6 016 239, 6 033 194 et 6 122 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, moyennant la somme nominale de 1 \$, libres de toutes hypothèque, charge ou priorité, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-668

**12.1.3. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 –
abrogation de la résolution 2020-10-588**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021, à 19 heures, aux dates indiquées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2020-10-588.

Résolution 2020-11-669

**12.1.4. Servitude et cession de conduite principale – lot 5 833 300 – Syndicat des
copropriétaires du 430-470 des Hirondelles**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 430-470 des Hirondelles, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 5 833 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude et cession, préparé M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-670

12.1.5. Servitude – Ivan Lévesque – 37, rue Féré

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Ivan Lévesque, une servitude permettant le passage, l'entretien, la réparation, le maintien et le remplacement d'une conduite d'égout sanitaire sur une partie du lot 1 697 888, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé M^e Marie-France Bélisle, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

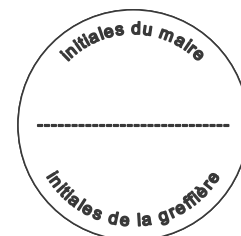
12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-11-671

**12.2.1. Demande d'aide financière – Fonds du patrimoine culturel québécois – Programme
d'aide aux immobilisations**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations – volet 1 – restauration de bâtiments patrimoniaux, relativement aux travaux de réfection au moulin Légaré;

D'autoriser le directeur général adjoint - module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-11-672

12.2.2. FestivalOpéra de Saint-Eustache – conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec FestivalOpéra de Saint-Eustache, une entente visant à offrir des spectacles en chants lyriques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-673

12.2.3. MUSSEC SAS – licence concernant l’accès et l’utilisation de la ressource numérique medici.tv - conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec MUSSEC SAS, une entente relative à la licence concernant l’accès, l’utilisation de la ressource numérique medici.tv, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-11-674

12.3.1. Bilan sur l’usage de l’eau 2019

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du Rapport annuel de la gestion de l’eau potable (2019), comportant l’état de la situation et le plan d’action dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-11-675

12.3.2. Commission de protection du territoire agricole – demande d’autorisation – lot 3 157 667 – Parc nature Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache exploite déjà un parc nature avec sentiers de randonnée (ski de fond, raquette, vélo, marche) sur le lot 3 157 667 (d’une superficie de ± 56,4 hectares) dont elle est propriétaire en zone agricole;

CONSIDÉRANT que ce parc est déjà très utilisé par la population, mais qu’il a besoin d’être amélioré pour mieux répondre aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite y aménager un Centre de services avec salle de repos, toilettes, salle d’équipements, stationnements;

CONSIDÉRANT que la limite du site est contigüe à la limite de la zone non agricole;

CONSIDÉRANT que selon le rapport d’étude d’impact agronomique, préparé par Groupe FBE Bernard Experts, le projet aura peu d’impact sur la protection du territoire et des activités agricoles parce que :

- Les sentiers n’auront pas d’impact négatif sur le potentiel de cette forêt ni sur ses possibilités d’utilisation agricole;
- Le Centre de services aura peu d’impact sur le potentiel agricole, les terrains à proximité d’une ligne électrique haute tension n’étant pas utilisée pour la culture ni pour la forêt;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Le peuplement d'érable, dans la partie nord du site, sera amélioré pour assurer sa pérennité;
- Le site est déjà constitué d'un massif boisé qui sera préservé et qui constitue, par lui-même, un élément structurant positif dans ce territoire agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache, et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour aménager un tel parc;

CONSIDÉRANT que selon le rapport d'étude d'impact agronomique, préparé par Groupe FBE Bernard Experts, en zone agricole le site étudié est le site le plus approprié pour réaliser un tel projet, sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser de demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) les autorisations requises (soit une exclusion, soit une autorisation d'usage non agricole) pour réaliser le projet d'amélioration du parc nature;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur général adjoint - module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-676

12.3.3. Commission de protection du territoire agricole – demande d'autorisation – lot 1 367 064 – 20, chemin du Petit-Chicot

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil municipal numéro 2020-07-384 et 2020-07-385 adoptées lors de la séance du 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation # 2020-0036, déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique le 22 avril 2020 par la compagnie Maçonnerie Pro-Expert inc., pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 1 367 064 (20, chemin du Petit-Chicot) ;

CONSIDÉRANT les critères d'analyse d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT que le lot visé est un lot déstructuré de la zone agricole et que, sur la superficie de 2 899 mètres carrés, se retrouve une résidence, une installation septique, un bâtiment accessoire (remise), une piscine ainsi qu'une entrée charretière, ce qui laisse peu de terrain pour y pratiquer l'agriculture;

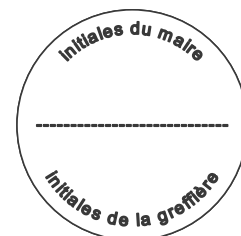
CONSIDÉRANT que l'usage projeté sur ledit lot consiste en l'aménagement d'un bureau professionnel à l'intérieur de la résidence déjà existante, l'entreposage extérieur d'un seul véhicule lourd et d'une seule machinerie de construction lié à une activité secondaire (ci-après « usage projeté »);

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'a aucune conséquence sur les terrains voisins puisque le lot voisin à l'ouest (lot 1 367 061) est cultivé tandis que le lot voisin à l'est (lot 1 367 065) est un lot déstructuré;

CONSIDÉRANT que l'usage « service de la construction spécialisée » est autorisé par le règlement numéro 1675 de zonage dans la classe d'usage C-02 et qu'il est conforme à l'article 4.4 du règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Deux-Montagnes #2005-01;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté ne contraint pas le développement des activités agricoles sur les lots voisins;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT que l'usage, actuellement exercé sur le lot, est résidentiel et que, conséquemment, l'ajout d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le terrain ne contraint pas davantage l'activité de production animale sur les lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible, ailleurs sur le territoire, d'exercer l'usage projeté;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté ne brise pas l'hétérogénéité de la zone agricole existante;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une activité secondaire, accessoire à l'usage résidentiel, a certainement un effet positif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Deux-Montagnes est de mettre en place des conditions propices à une cohabitation harmonieuse des usages et des activités en zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté ne contraint pas la cohabitation harmonieuse des usages;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande d'autorisation 2020-0036 pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

12.4. Directeur général

Résolution 2020-11-677

12.4.1. Adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes.

Résolution 2020-11-678

12.4.2. Avis d'imposition de réserve foncière - ADESA

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'imposer une réserve pour fins publiques selon les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), aux fins d'utilité publique soit à des fins de réserve foncière pour permettre la planification du développement dans le secteur du parc d'affaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'un avis d'imposition de réserve pour fins publiques sur les lots 1 713 316, 1 713 317, 1 713 318, 1 973 852, 2 461 844, 3 396 431 et 3 479 287, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser l'imposition d'un avis de réserve pour des fins de réserve foncière aux fins d'utilité publique sur les lots 1 713 316, 1 713 317, 1 713 318, 1 973 852, 2 461 844, 3 396 431 et 3 479 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour une période de deux (2) ans à compter de la date de publication de l'avis, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24);

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-11-679

12.4.3. Membres des comités de retraite - nomination

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes ci-après au sein des comités des régimes de retraite suivants :

Comité de retraite des employés cols bleus et blancs

- François Bélanger, représentant de la Ville
- Isabelle Gauthier, représentante de la Ville
- Jocelyne Montreuil, représentante de la Ville
- Bastien Morin, représentant de la Ville

Comité de retraite des policiers

- Christian Bellemare, représentant de la Ville
- Pierre Thériault, membre indépendant
- Thierry Vallières, représentant de la Ville

Comité de retraite des employés cadres

- Christian Bellemare, représentant de la Ville
- Jocelyne Montreuil, représentante de la Ville
- Thierry Vallières, représentant de la Ville

Résolution 2020-11-680

12.4.4.1. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – conclusion d'une entente - 43^e Avenue

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réalisation de travaux sur la 43^e Avenue, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

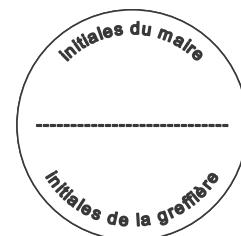
Résolution 2020-11-681

12.4.4.2. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – conclusion d'une entente - 44^e Avenue

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réalisation de travaux sur la 44^e Avenue, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-11-682

12.4.4.3. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – conclusion d'une entente - 45^e Avenue

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réalisation de travaux sur la 45^e Avenue, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-11-683

12.4.5. Caisse centrale Desjardins - autorisation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le maire, le directeur général, les directeurs généraux adjoints et la trésorière soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;

Que la trésorière exercera seule les pouvoirs suivants au nom de la Ville :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;

Que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux;

Que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnait toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;

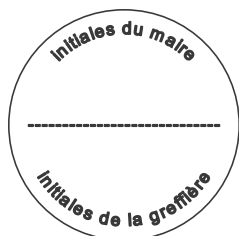
Que les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

Que la présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Résolution 2020-11-684

12.4.6. Revenu Québec - autorisation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser Jocelyne Montreuil, trésorière et directrice du Service des finances et Nadine Binette, directrice adjointe du Service des finances de la Ville (NEQ : 8811384443) à :



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Inscrire la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Ville à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Ville à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Résolution 2020-11-685

12.4.7. Politique de financement – régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique intitulée « Politique de financement – régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Ville de Saint-Eustache », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-11-686

12.4.8. Politique de financement – régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique intitulée « Politique de financement – régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache », dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Rapport et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois d'octobre 2020

Le rapport de construction pour le mois d'octobre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-11-687

13.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'octobre 2020, lesquels totalisent 6 053 062,95 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

Monsieur le maire souligne l'implication politique de Nicole Carignan-Lefebvre et de Patrice Paquette au cours des 20 dernières années.



14. Levée de la séance

Résolution 2020-11-688

14. Levée de la séance

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



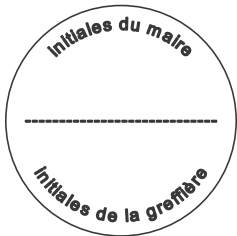
Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Large empty rectangular area for the minutes text, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 DÉCEMBRE 2020 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020
- 3. Décisions**
 - 3.1. Dérogation mineure**
 - 3.1.1.** DM 2020-0099 – 74, 64^e Avenue
 - 3.2. Usage conditionnel**
 - 3.2.1.** 1794-UC-18 / 2020-0097 – 147, rue Saint-Laurent
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1878-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »
 - 4.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1638-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1638 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1776-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 4.3.3.** Règlement numéro 1815-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1815 régissant les systèmes d'alarme et les fausses alarmes »
 - 4.3.4.** Règlement numéro 1892-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.3.5.** Règlement numéro 1938 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021 »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 DÉCEMBRE 2020 – 18 HEURES**

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPCÉN) sur le projet de plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
- 5.2.** Proclamation de la Ville de Saint-Eustache à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale
- 5.3.** Résolution demandant au Gouvernement du Québec et la Santé publique du Québec d'intervenir pour permettre la réouverture des restaurants en zone rouge
- 5.4.** Déclaration d'engagement
- 5.5.** Guignolée
- 5.6.** Vœux des fêtes

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district Rivière-Nord

- 7.1.1.** Éclairage - parc Rivière-Nord
- 7.1.2.** Traverse piétonnière – parc Rivière-Nord / boulevard Louis-Joseph-Papineau
- 7.1.3.** Remerciements – guignolée 2020

7.2. Conseillère du district des Érables

- 7.2.1.** Panneau de vitesse

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.3.1.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie
- 7.3.2.** Égouts – chemin de la Grande-Côte
- 7.3.3.** Marquage au sol - bibliothèque

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Fourniture de bitumineux à chaud
- 8.1.2.** Fourniture de pierre concassée
- 8.1.3.** Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation
- 8.1.4.** Services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance – aménagement de pistes cyclables - 2021
- 8.1.5.** Services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance – construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau – rue Daoust – phase II

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

- 8.1.6.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache)
- 8.1.7.** Architecture - bâtiments ancestraux - plans, devis et surveillance - système de pondération et d'évaluation
- 8.1.8.** Services professionnels d'ingénierie – système d'ozonation - usine de filtration – remplacement du système d'ozonation - système de pondération et d'évaluation

8.2. Obligations de construction

- 8.2.1.** Adesa Montréal inc.
- 8.2.2.** Gestion Luc Lavigne inc.

9. Personnel

- 9.1.** Embauche – secrétaire – divers services
- 9.2.** Renouvellement de contrat – employé cadre contractuel

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
 - 10.1.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2020
 - 10.1.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 novembre 2020
- 10.2.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020
- 10.3.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 novembre 2020
- 10.4.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 novembre 2020
- 10.5.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2020
- 10.6.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020
- 10.7.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 novembre 2020
- 10.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 novembre 2020
- 10.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 novembre 2020
- 10.10.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} décembre 2020
- 10.11.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2020



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 DÉCEMBRE 2020 – 18 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.12.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020
- 10.13.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 novembre 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Assurance accidents - bénévoles
- 11.1.2.** Déclaration des intérêts pécuniaires
- 11.1.3.** Dépôt du rapport du registre des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache
- 11.1.4.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1936 (règlement d'emprunt 836 300 \$ - travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré)
- 11.1.5.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1937 (règlement d'emprunt 8 980 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 11.1.6.** Intervention à un acte de vente et mainlevée – B3CG Interconnect inc.
- 11.1.7.** Mainlevée – Édifice 500 Condor inc.
- 11.1.8.** Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – IST technologies de surface international inc. – autorisation de la cession à 9424-5701 Québec inc.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Aide financière développement de collections 2019-2020 – engagement de la Ville
- 11.2.2.** Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – protocole de visibilité corporative
- 11.2.3.** Choix de limite par lésion au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- 11.2.4.** Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente
- 11.2.5.** Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente
- 11.2.6.** Demande d'aide financière pour le prolongement d'une piste cyclable sur la rue Dubois
- 11.2.7.** Jeunesse Atout inc. – conclusion d'une entente
- 11.2.8.** La Mouvance Centre de femmes – conclusion d'une entente
- 11.2.9.** Learnorama SAS – licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques Toutapprendre.ca – conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 DÉCEMBRE 2020 – 18 HEURES**



11. Dossiers des directeurs (suite)

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Grenier populaire des Basses-Laurentides – conclusion d'une entente

11.4. Directeur général

11.4.1. Entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes - conclusion d'une modification à l'entente intermunicipale

11.4.2. Paiement des frais d'utilisation à ACCEO par débits préautorisés (DPA)

11.4.3. Tricentris - tri, transformation, sensibilisation – demande d'autorisation ministérielle

12. Rapport et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2020

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2020

13. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **14 décembre 2020 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-12-689

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :

« **7.4. Conseiller du district des Jardins**

7.4.1. Reportage – travailleuse sociale au Service de police ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2020-12-690

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020.

3. Décisions

3.1. Dérogation mineure

Résolution 2020-12-691

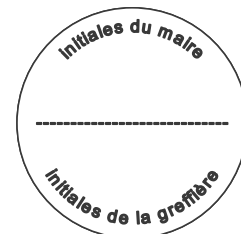
3.1.1. DM 2020-0099 – 74, 64^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0099 soumise afin de permettre une marge avant de 5,56 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-10-148 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 octobre 2020.



3.2. Usage conditionnel

Résolution 2020-12-692

3.2.1. 1794-UC-18 / 2020-0097 – 147, rue Saint-Laurent

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande d'usage conditionnel, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de permettre au 147, rue Saint-Laurent, en vertu du *Règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels* :

- L'ajout d'antennes additionnelles sur une tour de télécommunication déjà existante;
- Que les antennes additionnelles soient cachées par un radôme d'un diamètre de 1,50 mètre et que la hauteur de la tour de télécommunication passe de 29 mètres à 30,75 mètres;
- L'agrandissement du bâtiment technique, localisé à la base de cette tour, afin qu'il ait une superficie approximative de 12,00 mètres carrés alors que sa superficie est présentement d'environ 4,00 mètres carrés;
- Le déplacement de la haie et de la clôture existantes afin d'agrandir le périmètre de protection des équipements de 30 mètres carrés à 48 mètres carrés de superficie au sol;

Le tout tel qu'énoncé à la recommandation C-C-U-2020-10-149 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 octobre 2020 et aux conditions suivantes :

- Que le revêtement extérieur du local technique soit de la maçonnerie de couleur grise, tel que l'existant;
- Que la haie de cèdre soit implantée sur le terrain appartenant à Vidéotron.

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2020-12-693

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de retirer, pour la zone 4-H-32, la marge avant maximale pour la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2020-12-694

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

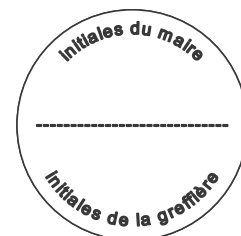
Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 2-I-24 au détriment d'une partie de la zone 2-I-46 et modifier les usages autorisés dans la zone 2-I-02 afin d'harmoniser les dispositions et les usages avec ceux de l'Innoparc Albatros. Il précise que la version proposée pour le premier projet déposé à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet, et plus particulièrement par les modifications suivantes :

- 1) L'article 2 a été modifié par le retrait du dernier paragraphe : - En retirant du tableau des usages permis suivant le deuxième alinéa du paragraphe « b) » l'ensemble des usages compris dans la catégorie « Alimentation et boisson »;
- 2) L'article 3 a été modifié en remplaçant les mots et chiffres « article 14.3.1.5 du règlement de zonage 1675 » par « article 14.3.1.5 du règlement numéro 1675 de zonage » et en ajoutant après ces mots et chiffres le texte suivant : « exception faite de l'ensemble des usages compris et énumérés à la catégorie « Alimentation et boisson » du tableau joint au second alinéa du paragraphe « b) » de cet article, des usages 651 (Service médical et de santé), 6831 (École de métiers (non-intégrée aux polyvalentes), 7222 (Centre sportif multi-disciplinaire (couvert)), 7419 (Autres activités sportives), 7424 (Centre récréatif en général (à l'intérieur d'un bâtiment)), 7499 (Autres activités récréatives (à l'intérieur d'un bâtiment)) et des services d'affaires, services professionnels et services éducationnels assimilables à des services gouvernementaux ou parapublics) »;
- 3) L'annexe 2 a été modifiée par l'ajout de la note 6 « Nonobstant toutes autres dispositions, les usages compris dans la catégorie « Alimentation et boisson » du tableau joint au second alinéa du paragraphe « b » de l'article 14.3.1.5, les usages 651 (Service médical et de santé), 6831 (Écoles de métiers (non-intégrée aux polyvalentes)), 7222 (Centre sportif multi-disciplinaire (couvert)), 7419 (Autres activités sportives), 7424 (Centre récréatif en général (à l'intérieur d'un bâtiment)) et 7499 (Autres activités récréatives (à l'intérieur d'un bâtiment)) ainsi que les services d'affaires, services professionnels et services éducationnels assimilables à des services gouvernementaux ou parapublics ne sont pas autorisés dans la zone. » et par l'ajout du chiffre 6 dans les usages spécifiquement exclus (1^{ère} et 2^e colonnes).

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, une personne a formulé des questions ou des commentaires aux membres du conseil.



Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2020-12-695

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-035 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-696

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-340 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-340 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-697

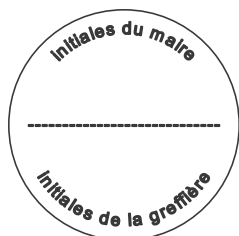
4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-344 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-344 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-12-698

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1878-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1878-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1878 SUR LES COMPTEURS D'EAU », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1638-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1638 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Saint-Laurent et du boulevard Goyer, dans les quatre (4) directions, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir que les heures d'ouverture du parc Nature Saint-Eustache soient de 7h00 à 21h00.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

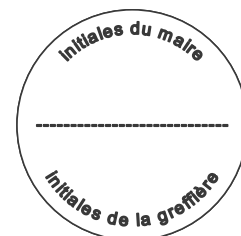
4.3.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1815-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1815 régissant les systèmes d'alarme et les fausses alarmes »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de permettre de comptabiliser les fausses alarmes à l'intérieur de douze (12) mois.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Sujet :

4.3.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1892-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de permettre la continuation du versement de la cotisation de stabilisation.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1938 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Résolution 2020-12-699

5.1. Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPCÉN) sur le projet de plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020 l'ARTM annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le PSD de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de PSD;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au PSD de l'ARTM;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le conseil appuie le dépôt du mémoire dans le cadre de la consultation sur le projet de plan stratégique de développement (PSD) de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

De transmettre copie de la présente résolution à l'ARTM, aux MRC de la couronne Nord et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

Résolution 2020-12-700

5.2. Proclamation de la Ville de Saint-Eustache à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence ;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de proclamer la Ville de Saint-Eustache municipalité alliée contre la violence conjugale.

Résolution 2020-12-701

5.3. Résolution demandant au Gouvernement du Québec et la Santé publique du Québec d'intervenir pour permettre la réouverture des restaurants en zone rouge

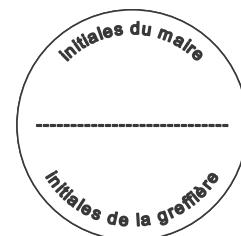
CONSIDÉRANT que les mesures sanitaires et les paliers d'alerte COVID ont amené la fermeture des restaurants des territoires des MRC en zone rouge;

CONSIDÉRANT qu'après de nombreuses semaines sans revenus, la majorité des restaurateurs devront fermer définitivement leurs portes sans un peu d'oxygène qu'apporterait l'ouverture de leurs commerces pendant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT qu'en zone orange, les restaurants poursuivent leurs activités sans qu'aucune discrimination sur la provenance des clients ne soit faite;

CONSIDÉRANT que pendant les fins de semaine, l'affluence est telle au nord de Saint-Jérôme, notamment à Saint-Sauveur et à Sainte-Adèle, que la population et les commerces s'inquiètent de la propagation du virus et de devoir passer en zone rouge;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



CONSIDÉRANT que de nombreuses discussions ont lieu avec le gouvernement afin de limiter le nombre d'excursionnistes au nord de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que selon les données de la santé publique des Laurentides et la littérature scientifique, la fréquentation des restaurants n'est pas un vecteur important de propagation du virus, mais que l'affluence dans les centres-villes est considérée comme inquiétante;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des restaurants en zone rouge permettrait la rétention de la population sur leur propre territoire tout en réduisant la pression sur les territoires en zone orange;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'équilibre entre développement économique et santé, notamment en santé mentale et de permettre aux familles de profiter de moments agréables dans un contexte hors de la maison;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) sont unanimement en accord avec le fait qu'il s'agisse d'une iniquité territoriale qui ne peut être passée sous silence;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au gouvernement Legault de permettre l'ouverture des restaurants dans les MRC de la région des Laurentides présentement en zone rouge soit dans la MRC de la Rivière- du-Nord, de Thérèse-De Blainville et de Deux-Montagnes ainsi que dans la Ville de Mirabel;

D'acheminer cette résolution au Premier ministre, aux députés de la région ainsi qu'à la Santé publique régionale.

Résolution 2020-12-702

5.4. Déclaration d'engagement

CONSIDÉRANT que nous avons comme Québécoises et Québécois la chance de vivre dans une démocratie;

CONSIDÉRANT que cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté;

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser l'engagement politique;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville déclare son engagement à « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » et invite les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

D'autoriser le maire à signer tout document pour donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

5.5. Guignolée

Monsieur le maire remercie tous les citoyens, bénévoles, entreprises, ainsi que tous les élus ayant participé à la guignolée qui s'est tenue récemment, laquelle a permis d'amasser près de 17 000 \$.

Sujet :

5.6. Vœux des fêtes

Monsieur le maire offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville au nom des membres du conseil de la Ville, en cette période des fêtes.

6. Période de questions

- 1) Un citoyen d'enquiert du fonctionnement des intérêts sur les comptes de taxes.
- 2) Des citoyens proposent une formulation en vue d'un sondage quant à la possibilité d'autoriser la présence de poules en milieu urbain.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.1.1. Éclairage - parc Rivière-Nord

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère que soit analysée la possibilité d'éclairer partiellement le parc Rivière-Nord en période hivernale.

Sujet :

7.1.2. Traverse piétonnière – parc Rivière-Nord / boulevard Louis-Joseph-Papineau

Monsieur le conseiller Patrice Paquette propose d'installer une lumière jaune avec bouton à la traverse piétonne du boulevard Louis-Joseph-Papineau permettant l'accès au parc Rivière-Nord.

Sujet :

7.1.3. Remerciements – guignolée 2020

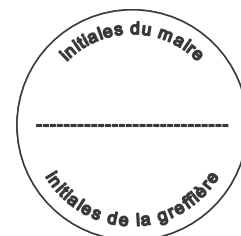
Monsieur le conseiller Patrice Paquette remercie les citoyens du quartier Rivière-Nord pour leur grande générosité ainsi que les bénévoles qui ont contribué à la guignolée 2020.

7.2. Conseillère du district des Érables

Sujet :

7.2.1 Panneau de vitesse

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis demande d'analyser la possibilité d'installer un panneau numérique d'affichage de vitesse dans le secteur agricole afin de favoriser la cohabitation des véhicules, des machineries agricoles et des cyclistes.



7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie les membres de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie pour leur grande participation à la guignolée.

Sujet :

7.3.2. Égouts – chemin de la Grande-Côte

Madame la conseillère Isabelle Mattioli demande d'analyser la possibilité de procéder à un nettoyage annuel systématique à l'automne des deux égouts face au 82, chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

7.3.3. Marquage au sol - bibliothèque

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état d'une problématique de marquage au sol à la bibliothèque.

7.4. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.4.1. Reportage – travailleuse sociale au Service de police

Monsieur le conseiller Yves Roy souligne le travail extraordinaire de notre travailleuse sociale madame Vanessa Scraire qui a fait l'objet d'un reportage à Radio-Canada le 12 novembre dernier.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2020-12-703

8.1.1. Fourniture de bitumineux à chaud

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2020-T-P-13 relativement à la fourniture de bitumineux à chaud.

Résolution 2020-12-704

8.1.2. Fourniture de pierre concassée

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Carrière St-Eustache Ltée, relativement à la fourniture de pierre concassée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 122 002,40 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-12;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-12-705

8.1.3. Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., relativement au service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 97 721 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-32;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-706

8.1.4. Services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance – aménagement de pistes cyclables - 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux d'aménagement de pistes cyclables - 2021, aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plan et devis 29 200 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 27 500 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux et à l'approbation du règlement 1937 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.18;

D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

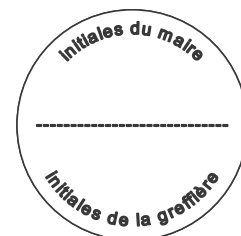
Résolution 2020-12-707

8.1.5. Services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance – construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau – rue Daoust – phase II

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par BHP experts-conseils S.E.C., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust – phase II, aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plan et devis 69 500 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 57 720 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-79.02;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-12-708

8.1.6. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par BHP experts-conseils S.E.C., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de séparation de réseaux sur la rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache), aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plan et devis 60 000 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 50 900 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-385;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-709

8.1.7. Architecture - bâtiments ancestraux - plans, devis et surveillance - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels en architecture pour tous les bâtiments ancestraux de la Ville, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2020-12-710

8.1.8. Services professionnels d'ingénierie – système d'ozonation - usine de filtration – remplacement du système d'ozonation - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système d'ozonation de l'usine de filtration, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

8.2. Obligations de construction

Résolution 2020-12-711

8.2.1. Adesa Montréal inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal inc., un délai additionnel expirant le 2 décembre 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 3 396 431 et ce, moyennant une compensation de 316 390,95 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-12-712

8.2.2. Gestion Luc Lavigne inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Gestion Luc Lavigne inc., un délai additionnel expirant le 24 novembre 2021, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 516 et ce, moyennant une compensation de 8 448,57 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2020-12-713

9.1. Embauche – secrétaire – divers services

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Isabelle Cousineau, Nathalie Fradette et Gabrielle Pouliot, aux postes de secrétaire pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-714

9.2. Renouvellement de contrat – employé cadre contractuel

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Michel Filiatrault, employé cadre contractuel, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2020-12-715

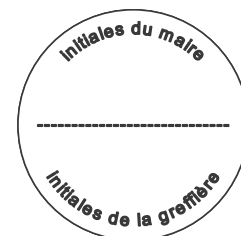
**10.1.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-11-182 à CAPFRH-2020-11-195, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-12-716

**10.1.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines –
procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 novembre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-11-196 et CAPFRH-2020-11-197, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 novembre 2020, telles que présentées.



Résolution 2020-12-717

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-11-024 à CDE-2020-11-026, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020, telles que présentées.

Sujet :

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 novembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 novembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 novembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 novembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-12-718

10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2020

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-11-120 à CSPALCC-2020-11-126, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-12-719

10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2020-11-005 à CDAC-2020-11-011, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-12-720

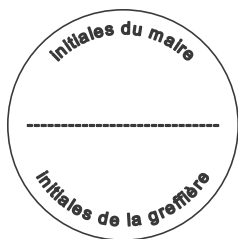
10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 novembre 2020

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2020-11-008, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 novembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-12-721

10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 novembre 2020

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger l'approbation de la recommandation CCT-2020-10-023 et d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2020-11-026 (en remplacement de la recommandation CCT-2020-11-021) à CCT-2020-12-028, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 novembre 2020, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2020-12-722

10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 novembre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2020-11-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 novembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2020-12-723

10.10. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} décembre 2020

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant le numéro CEE-2020-12-006 et CEE-2020-12-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} décembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2020-12-724

10.11. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2020-11-018, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2020, telle que présentée.

Sujet :

10.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 novembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-12-725

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 novembre 2020

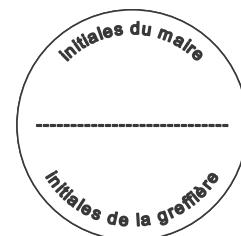
CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2020-0073 (185, chemin de la Grande-Côte), DM 2020-0107 (500, boulevard Arthur-Sauvé) et DM 2020-0108 (450, boulevard Arthur-Sauvé), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme feront l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier des avis publics en conséquence.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2020-12-726

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 novembre 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 2020:

- PIIA 2016-0049R2 (236, allée du Golf);
- PIIA 2020-0070R (185, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2020-0077R (500, rue du Condor);
- PIIA 2020-0090 (176, rue Saint-Louis);
- PIIA 2020-0105 (106, rue Saint-Louis)
- PIIA 2020-0109 (rue du Souvenir).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2020-12-727

11.1.1. Assurance accidents - bénévoles

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc., pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021, une police d'assurance accidents pour les bénévoles, et ce, moyennant une prime de 570 \$, incluant les frais et taxes, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

11.1.2. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

Sujet :

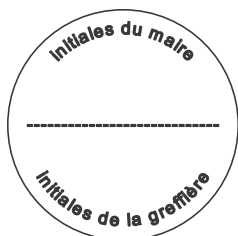
11.1.3. Dépôt du rapport du registre des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache

Le rapport du registre des déclarations relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

11.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1936 (règlement d'emprunt 836 300 \$ - travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré)

La greffière dépose le certificat, prévu par la loi, relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue du 21 octobre au 5 novembre 2020 sous l'autorité du règlement numéro 1936 décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.1.5. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1937 (règlement d'emprunt 8 980 000 \$ - dépenses en immobilisation)

La greffière dépose le certificat, prévu par la loi, relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue du 18 novembre au 3 décembre 2020 sous l'autorité du règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Résolution 2020-12-728

11.1.6. Intervention à un acte de vente et mainlevée – B3CG Interconnect inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de vente, entre B3CG Interconnect inc. et AQ B3CG immobilier inc., du lot 6 331 403, cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

D'autoriser la Ville à donner mainlevée en faveur de B3CG Interconnect inc., du droit de résolution garantissant l'obligation de construire résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 24 941 848, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à des projets d'actes préparés par M^e Marie-France Bélisle, notaire, et dont copies sont déposées au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-729

11.1.7. Mainlevée – Édifice 500 Condor inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner mainlevée en faveur d'Édifice 500 Condor inc., du droit de résolution résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 25 764 665, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet de mainlevée dont copie est déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

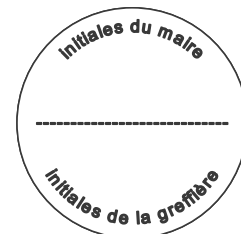
Résolution 2020-12-730

11.1.8. Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – IST technologies de surface international inc. – autorisation de la cession à 9424-5701 Québec inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la cession en faveur de la société 9424-5701 Québec inc. de la totalité des droits et obligations découlant de la promesse d'achat signée le 10 septembre 2020 par IST technologies de surface international inc., et acceptée par la Ville le 14 septembre 2020 par la résolution 2020-09-518;

De vendre à 9424-5701 Québec inc. le lot numéro 6 397 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 1 043 331,10 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de vente préparé par M^e Sylvie Lafond, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2020-12-731

11.2.1. Aide financière développement de collections 2019-2020 – engagement de la Ville

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée à la Ville pour l'année 2020 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le développement de collections;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la Ville de s'engager à satisfaire à une exigence du programme;

CONSIDÉRANT que cette aide, en raison de la pandémie, a été accordée sans demander de document pour l'année en cours mais plutôt en fonction d'un estimé basé sur les montants de l'année précédente;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville s'engage à dépenser, d'ici le 31 décembre prochain, un montant de 3 138 \$ pour l'achat de documents québécois, ce montant représentant la différence entre la prévision 2019 de 77 000 \$ et le montant réel dépensé de 73 862 \$ déclaré au dernier rapport financier;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-732

11.2.2. Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – protocole de visibilité corporative

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes un protocole d'entente de visibilité corporative, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du Conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-733

11.2.3. Choix de limite par lésion au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir une limite, par lésion, à 7 fois le salaire maximum assurable, pour l'année 2021, et ce dans le cadre de l'assujettissement de la Ville au mode rétrospectif auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.4. de l'ordre du jour, et en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2020-12-734

11.2.4. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc., une entente de partenariat visant à offrir une programmation dans le cadre des festivités de la fête nationale, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Résolution 2020-12-735

11.2.5. Corporation du théâtre Saint-Eustache inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Corporation du théâtre Saint-Eustache inc., une entente de visibilité corporative, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-736

11.2.6. Demande d'aide financière pour le prolongement d'une piste cyclable sur la rue Dubois

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), relativement aux travaux de prolongement de la piste cyclable de la rue Dubois entre la rue Antoine-Séguin et la 25^e Avenue;

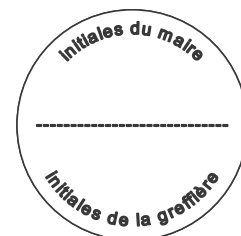
D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-737

11.2.7. Jeunesse Atout inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Jeunesse Atout inc., une entente relative à la gestion des programmes d'accompagnement spécialisé pour jeunes vivant avec un handicap, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2020-12-738

11.2.8. La Mouvance Centre de femmes – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec La Mouvance Centre de femmes, une entente relative au service de conciergerie pour la section du musée du bâtiment situé au 83, rue Chénier, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-739

11.2.9. Learnorama SAS – licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques Toutapprendre.ca – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Learnorama SAS, une entente relative à une licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques Toutapprendre.ca, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2020-12-740

11.3.1. Grenier populaire des Basses-Laurentides – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville, à conclure avec Le Grenier populaire des Basses-Laurentides, une entente relative à la récupération, sur appel, des appareils réfrigérants à domicile et de la disposition des halocarbures, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

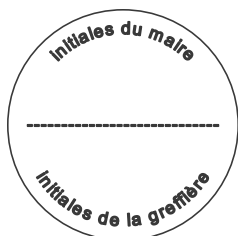
11.4. Directeur général

Résolution 2020-12-741

11.4.1. Entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes - conclusion d'une modification à l'entente intermunicipale

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Ville de Deux-Montagnes, ainsi que les municipalités d'Oka, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide, une modification à l'entente conclue en vertu de la résolution 2020-02-098, relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2020-12-742

11.4.2. Paiement des frais d'utilisation à ACCEO par débits préautorisés (DPA)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Acceo Solutions inc., une entente afin de permettre de prélever des frais d'utilisation pour le logiciel de permis en ligne par débit préautorisés à même un compte bancaire de la Ville de Saint-Eustache;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2020-12-743

11.4.3. Tricentris - tri, transformation, sensibilisation – demande d'autorisation ministérielle

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) donnant, notamment, au ministre le pouvoir de permettre à une Ville d'octroyer un contrat sans demander de soumission;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la Municipalité régionale de comté (MRC) Vaudreuil-Soulanges (dossiers de cour 540-17-012648-175 et 540-17--012809-173);

CONSIDÉRANT le jugement rendu par le juge Yergeau de la Cour supérieure le 7 octobre 2019 déclare que ces contrats ont été conclus illégalement mais autorise leur maintien et application jusqu'à leur terme;

CONSIDÉRANT les permissions d'appeler de *bene esse* du jugement de la Cour supérieure obtenues par la Ville de Laval, MRC de Vaudreuil-Soulanges et Tricentris;

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

CONSIDÉRANT le projet de loi no 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) en matière de consigne et de collecte sélective;

CONSIDÉRANT que, selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la Ville de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la permission, aux conditions qu'il pourrait déterminer, d'octroyer un contrat, sans demande de soumission, à Tricentris concernant le tri et le conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



D'approuver le projet de contrat dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2020

Le rapport de construction pour le mois de novembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2020-12-744

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de novembre 2020, lesquels totalisent 7 335 145,14 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2020-12-745

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

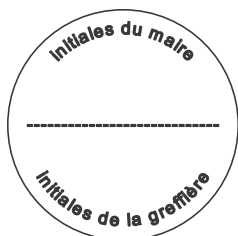
Large empty rectangular area for the minutes text, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGÉTAIRE À HUIS CLOS
DU 16 DÉCEMBRE 2020 – 18 HEURES**



1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du budget pour l'année 2021**
3. **Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023**
4. **Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations**
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance**

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire budgétaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **16 décembre 2020 à 18 heures**.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-12-746

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire budgétaire du 16 décembre 2020, tel que présenté.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Mattioli se joint à l'assemblée.

2. Adoption du budget pour l'année 2021

Sujet:

2. Adoption du budget pour l'année 2021

Monsieur le maire fait état des particularités importantes apparaissant au budget de l'exercice 2021 de même que du taux des diverses taxes et compensations qui deviendront exigibles.

Monsieur le maire fait état des principaux postes de revenus et dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires du prochain exercice et des priorités qui ont été retenues.

Résolution 2020-12-747

2. Adoption du budget pour l'année 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le budget pour l'exercice financier 2021, au montant de 84 915 230 \$ soit approuvé.

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

Résolution 2020-12-748

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

Monsieur le maire présente à l'assemblée le programme triennal des immobilisations pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, tel que soumis.



Résolution 2020-12-749

4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la publication, sur le site internet de la Ville, du document explicatif du budget 2021 et du programme triennal des immobilisations des exercices 2021, 2022 et 2023, en lieu et place de sa distribution, à chaque adresse civique dans la municipalité.

5. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

6. Levée de la séance

Résolution 2020-12-750

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 DÉCEMBRE 2020 – 18 H 15**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

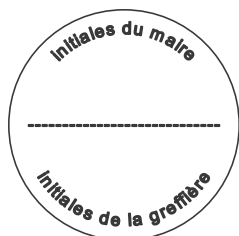
3. Législation

3.1. Adoption de règlements

- 3.1.1.** Règlement numéro 1638-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1638 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »
- 3.1.2.** Règlement numéro 1776-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
- 3.1.3.** Règlement numéro 1815-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1815 régissant les systèmes d'alarme et les fausses alarmes »
- 3.1.4.** Règlement numéro 1892-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »
- 3.1.5.** Règlement numéro 1938 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021 »

4. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
16 décembre 2020 à 18 h 15.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-12-751

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2020-12-752

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1638-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1638 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1638-007 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1638 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-753

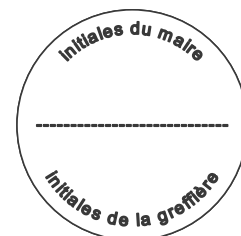
3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-013 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2020-12-754

3.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1815-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1815 régissant les systèmes d'alarme et les fausses alarmes »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1815-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1815 RÉGISSANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET LES FAUSSES ALARMES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-755

3.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1892-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1892-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1892 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-756

3.1.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1938 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1938 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Levée de la séance

Résolution 2020-12-757

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

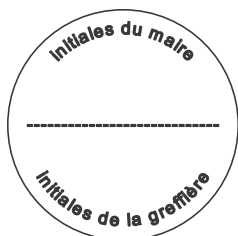
Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGÉTAIRE À HUIS CLOS
DU 16 DÉCEMBRE 2020 – 18 HEURES**



1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget pour l'année 2021
3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations
5. Période de questions
6. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire budgétaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **16 décembre 2020 à 18 heures**.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-12-746

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire budgétaire du 16 décembre 2020, tel que présenté.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Mattioli se joint à l'assemblée.

2. Adoption du budget pour l'année 2021

Sujet:

2. Adoption du budget pour l'année 2021

Monsieur le maire fait état des particularités importantes apparaissant au budget de l'exercice 2021 de même que du taux des diverses taxes et compensations qui deviendront exigibles.

Monsieur le maire fait état des principaux postes de revenus et dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires du prochain exercice et des priorités qui ont été retenues.

Résolution 2020-12-747

2. Adoption du budget pour l'année 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le budget pour l'exercice financier 2021, au montant de 84 915 230 \$ soit approuvé.

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

Résolution 2020-12-748

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

Monsieur le maire présente à l'assemblée le programme triennal des immobilisations pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, tel que soumis.



Résolution 2020-12-749

4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la publication, sur le site internet de la Ville, du document explicatif du budget 2021 et du programme triennal des immobilisations des exercices 2021, 2022 et 2023, en lieu et place de sa distribution, à chaque adresse civique dans la municipalité.

5. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

6. Levée de la séance

Résolution 2020-12-750

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 DÉCEMBRE 2020 – 18 H 15**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

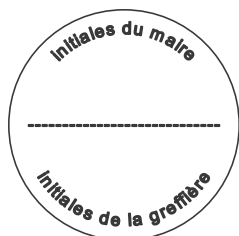
3. Législation

3.1. Adoption de règlements

- 3.1.1.** Règlement numéro 1638-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1638 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »
- 3.1.2.** Règlement numéro 1776-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
- 3.1.3.** Règlement numéro 1815-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1815 régissant les systèmes d'alarme et les fausses alarmes »
- 3.1.4.** Règlement numéro 1892-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »
- 3.1.5.** Règlement numéro 1938 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021 »

4. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
16 décembre 2020 à 18 h 15.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-12-751

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2020-12-752

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1638-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1638 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1638-007 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1638 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-753

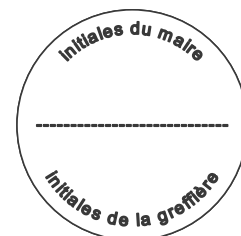
3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-013 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2020-12-754

3.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1815-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1815 régissant les systèmes d'alarme et les fausses alarmes »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1815-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1815 RÉGISSANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET LES FAUSSES ALARMES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-755

3.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1892-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1892 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1892-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1892 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2020-12-756

3.1.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1938 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2021 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1938 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Levée de la séance

Résolution 2020-12-757

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau